8 21.

HISTOIRE NATURELLE

DE BUFFON.

OISEAUX.

TOME XIV.

De la Bibliothèque
du
Chanoine Scott
curé
de Ste Foy

184

HISTOIRE NATURELLE

DE BUFFON,

classée par ordre, genres et espèces,
d'après le système de Linné;

AVEC LES CARACTÈRES GÉNÉRIQUES
et la nomenclature Linnéenne;

Par RENÉ-RICHARD CASTEL, auteur du poëme
des *Plantes*.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXIV.

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, rue du Battoir, n° 16.

AN X — 1802.

Deseve del. *Mondet Sculp.*

1. LE MANAKIN . 2. LE MANAKIN HUPÉ .

HISTOIRE NATURELLE

DES OISEAUX.

LXXVIe GENRE.

[illegible]

Caractère générique, bec courbé, [illegible]

LES MANAKINS.

[illegible] le [illegible] et [illegible] d'avoir le bec court droit, comprimé par les côtés vers le

HISTOIRE NATURELLE

DES OISEAUX.

LXXVIe GENRE.

LE MANAKIN, *PIPRA.*

Caractère générique : bec courbé, subulé.

LES MANAKINS.

Ces oiseaux sont petits et fort jolis ; les plus grands ne sont pas si gros qu'un moineau, et les autres sont aussi petits que le roitelet. Leurs caractères communs et généraux sont d'avoir le bec court, droit, comprimé par les côtés vers le

bout ; la mandibule supérieure convexe en dessus et légèrement échancrée sur les bords, un peu plus longue que la mandibule inférieure, qui est plane et droite sur sa longueur. Tous ces oiseaux ont aussi la queue courte et coupée carrément, et la même disposition dans les doigts que les coqs-de-roche, les todiers et les calaos, c'est-à-dire, le doigt du milieu réuni étroitement au doigt extérieur par une membrane jusqu'à la troisième articulation, et le doigt intérieur jusqu'à la première articulation seulement.

Les habitudes naturelles qui leur sont communes à toutes n'étoient pas connues, et ne sont pas encore aujourd'hui autant observées qu'il seroit nécessaire pour en donner un détail exact. Nous ne rapporterons ici que ce que nous en a dit M. de Manoncour, qui a vu un grand nombre de ces oiseaux dans leur état de nature. Ils habitent les grands bois des climats chauds

de l'Amérique, et n'en sortent jamais pour aller dans les lieux découverts ni dans les campagnes voisines des habitations. Leur vol, quoiqu'assez rapide, est toujours court et peu élevé; ils ne se perchent pas au faîte des arbres, mais sur les branches à une moyenne hauteur; ils se nourrissent de petits fruits sauvages, et ils ne laissent pas de manger aussi des insectes. On les trouve ordinairement en petites troupes de huit ou de dix de la même espèce, et quelquefois ces petites troupes se confondent avec d'autres troupes d'espèces différentes de leur même genre, et même avec des compagnies d'autres petits oiseaux de genre différent, tels que les *pitpits*, etc. C'est ordinairement le matin qu'on les trouve réunis en nombre, ce qui semble les rendre joyeux; car ils font alors entendre un petit gazouillement fin et agréable; la fraîcheur du matin leur donne cette expression de plaisir, car

ils sont en silence pendant le jour, et cherchent à éviter la grande chaleur en se séparant de la compagnie, et se retirant seuls dans les endroits les plus ombragés et les plus fourrés des forêts. Quoique cette habitude soit commune à plusieurs espèces d'oiseaux, même dans nos forêts de France, où ils se réunissent pour gazouiller le matin et le soir, les manakins ne se rassemblent jamais le soir, et ne demeurent ensemble que depuis le lever du soleil jusqu'à neuf ou dix heures du matin, après quoi ils se séparent pour tout le reste de la journée et pour la nuit suivante. En général, ils préfèrent les terreins humides et frais aux endroits plus secs et plus chauds; cependant ils ne fréquentent ni les marais ni le bord des eaux.

Le nom *manakin* a été donné à ces oiseaux par les Hollandais de Surinam. Nous en connoissons six espèces bien distinctes, mais nous ne pourrons dé-

signer que la première par le nom qu'elle porte dans son pays natal; nous indiquerons les autres par des dénominations relatives à leurs caractères les plus apparens.

LE TIJÉ, ou GRAND MANAKIN.

Cette espèce a été bien indiquée par Marcgrave; car elle est en effet la plus grande de toutes : la longueur de l'oiseau est de quatre pouces et demi, et il est à-peu-près de la grosseur d'un moineau; le dessus de la tête est couvert de plumes d'un beau rouge, qui sont plus longues que les autres, et que l'oiseau relève à volonté, ce qui lui donne alors l'air d'avoir une huppe; le dos et les petites couvertures supérieures des ailes sont d'un beau bleu; le reste du plumage est noir velouté; l'iris des yeux est d'une belle couleur de saphir; le bec est noir, et les pieds sont rouges.

M. l'abbé Aubry, curé de Saint-Louis, a dans son cabinet, sous le nom de *tigé-guacu de Cuba*, un oiseau qui est une variété peut-être de sexe ou d'âge de celui-ci, car il n'en diffère que par la couleur des grandes plumes du dessus de la tête, qui sont d'un rouge foible, et même un peu jaunâtres. Cette dénomination sembleroit indiquer que l'espèce du *tigé* ou *grand manakin* se trouve dans l'île de Cuba, et peut-être dans d'autres climats de l'Amérique, aussi bien que dans celui du Brésil : néanmoins il est fort rare à Cayenne; et, comme ce n'est point un oiseau de long vol, il n'est guère probable qu'il ait traversé la mer pour arriver à l'île de Cuba.

Le manakin vert à huppe rouge, représenté dans nos planches enluminées, est le tigé jeune : on a vu plusieurs manakins verts déjà mêlés de plumes bleues; et il faut observer qu'ils ne sont jamais, dans l'état de nature,

d'un vert décidé, comme il l'est dans la planche enluminée : leur vert est plus sombre; il faut que les tijés jeunes et adultes soient assez communs dans les climats chauds de l'Amérique, puisqu'on les envoie souvent avec les autres oiseaux de ces mêmes climats.

LE CASSE-NOISETTE.

Nous donnons le nom de *casse-noisette* à cet oiseau, parce que son cri représente exactement le bruit du petit outil avec lequel nous cassons des noisettes. Il n'a nul autre chant ni ramage : on le trouve assez communément à la Guiane, sur-tout dans les lisières des grands bois; car il ne fréquente pas plus que les autres manakins les savanes et les lieux découverts. Les casse-noisettes vivent en petites troupes comme les autres manakins, mais sans se mêler avec eux; ils se tiennent plus ordinairement à

terre, se posent rarement sur les branches, et toujours sur les plus basses. Il semble aussi qu'ils mangent plus d'insectes que de fruits : on les trouve souvent à la suite des colonies de fourmis, qui les piquent aux pieds, et les font sauter et faire leur cri de casse-noisette, qu'ils répètent très-souvent. Ils sont fort vifs et très-agiles ; on ne les voit presque jamais en repos, quoiqu'ils ne fassent que sautiller sans pouvoir voler au loin.

Le plumage de cet oiseau est noir sur la tête, le dos, les ailes et la queue, et blanc sur tout le reste du corps ; le bec est noir, et les pieds sont jaunes. La planche enluminée, *n°*. 302, *fig.* 1, présente une variété de cette espèce, sous le nom de *manakin du Brésil ;* mais c'est certainement un casse-noisette, car il a le même cri, et nous présumons que ce n'est qu'une différence de sexe ou d'âge. Il ne diffère en effet du premier que par la cou-

leur des petites couvertures supérieures des ailes qui sont blanches, au lieu qu'elles sont noires dans l'autre.

LE MANAKIN ROUGE.

Le mâle, dans cette espèce, est d'un beau rouge vif sur la tête, le cou, le dessus du dos et la poitrine ; orangé sur le front, les côtés de la tête et la gorge ; noir sur le ventre, avec quelques plumes rouges et orangées sur cette même partie ; noir aussi sur le reste du dessus du corps, les ailes et la queue ; toutes les pennes des ailes, excepté la première, ont sur la face intérieure et vers le milieu de leur longueur, une tache blanche qui forme une bande de cette même couleur lorsque l'aile est déployée ; le haut des ailes est d'un jaune très-foncé, et leurs couvertures inférieures sont jaunâtres ; le bec et les pieds sont noirâtres.

La femelle a le dessus du corps oli-

vâtre, avec un vestige d'une couronne rouge sur la tête, et le dessous de son corps est d'un jaune-olivâtre : elle est au reste de la même figure et de la même grandeur que le mâle.

L'oiseau jeune a tout le corps olivâtre, avec des taches rouges sur le front, la tête, la gorge, la poitrine et le ventre.

Cette espèce est, à la Guiane, la plus commune de toutes celles des manakins.

LE MANAKIN ORANGÉ.

EDWARDS est le premier auteur qui ait donné la figure de cet oiseau; mais il a cru mal-à-propos qu'il étoit la femelle du précédent. Nous venons de décrire cette femelle du manakin rouge, et il est très-certain que celui-ci est d'une autre espèce, car il est extrêmement rare à la Guiane, tandis que le manakin rouge y est très-com-

mun. Linnæus est tombé dans la même erreur, parce qu'il n'a fait [illegible] Edwards.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Québec

Ce manakin a la tête, le cou, la gorge, la poitrine et le ventre d'une belle couleur orangée ; tout le reste de son plumage est noir, excepté qu'on remarque sur les ailes les mêmes taches blanches que porte le manakin rouge ; il a aussi comme lui les pieds [illegible], mais son bec est blanc ; en sorte que, malgré ces rapports de la bande des ailes, de la couleur des pieds, de la grandeur et de la forme du corps, on ne peut pas le regarder comme une simple variété d'âge ou de sexe dans l'espèce du manakin rouge.

I. LE MANAKIN A TÊTE D'OR.

II. LE MANAKIN A TÊTE ROUGE.

III. LE MANAKIN A TÊTE BLANCHE.

Nous présumons que ces trois oiseaux ne sont que trois variétés de

cette cinquième espèce, car ils sont tous trois exactement de la même grandeur, n'ayant que trois pouces huit lignes de longueur, tandis que toutes les espèces précédentes, que nous avons données par ordre de grandeur, ont quatre pouces et demi, quatre pouces trois quarts, etc. D'ailleurs tous trois sont de la même forme de corps, et se ressemblent même par les couleurs, à l'exception de celles de la tête, qui dans le premier est d'un beau jaune, dans le second d'un rouge vif, et dans le troisième d'un beau bleu ; on ne trouve aucune autre différence sensible dans tout le reste de leur plumage qui est en tout et par-tout d'un beau noir luisant ; tous trois ont aussi les plumes qui couvrent les jambes d'un jaune pâle avec une tache oblongue d'un rouge vif sur la face extérieure de ces plumes. Seulement le premier de ces manakins a le bec blanchâtre et les pieds noirs ; le second, le bec noir

et les pieds cendrés ; et le troisième, le bec gris-brun et les pieds rougeâtres : mais ces légères différences ne nous ont pas paru des caractères assez tranchés pour faire trois espèces distinctes ; et il se pourroit même que de ces trois oiseaux, l'un fût la femelle d'un autre. Cependant M. Mauduit, auquel j'ai communiqué cet article, m'a assuré qu'il n'avoit jamais vu au manakin à tête blanche les plumes rouges qui recouvrent le genou dans le manakin à tête d'or : si cette différence étoit constante, on pourroit croire que ces deux manakins forment deux espèces différentes ; mais M. de Manoncour nous a assuré qu'il avoit vu des manakins à tête blanche avec ces plumes rouges aux genoux, et il y a quelque apparence que les individus observés par M. Mauduit étoient défectueux.

Ces manakins se trouvent dans les mêmes endroits, et sont assez communs à la Guiane. Il paroît même que

l'espèce en est répandue dans plusieurs autres climats chauds, comme au Brésil et au Mexique ; néanmoins l'on ne nous a rien appris de particulier sur leurs habitudes naturelles. Nous pouvons seulement assurer qu'ils se tiennent, comme tous les autres manakins, constamment dans les bois, et qu'ils ont le gazouillement qui leur est commun à tous, à l'exception de celui que nous avons appelé le casse-noisette, lequel n'a d'autre voix ou plutôt d'autre cri que celui d'une noisette qu'on casse en la serrant.

LE MANAKIN A GORGE BLANCHE.

VARIÉTÉ.

UNE troisième variété dans cette même espèce est le manakin à gorge blanche, qui ne diffère des précédens que par la couleur de la tête ; laquelle est d'un noir luisant, comme tout le reste du plumage, à l'exception d'une

sorte de cravate blanche qui prend depuis la gorge, et finit en pointe sur la poitrine. Il est exactement de la même grandeur que les trois précédens, n'ayant comme eux que trois pouces huit lignes de longueur. Nous ignorons de quel climat il est, ne l'ayant vu que dans des cabinets particuliers, où il étoit indiqué par ce nom, mais sans aucune autre notice. M. de Manoncour ne l'a pas rencontré à la Guiane; cependant il y a toute apparence qu'il est, comme les trois autres, originaire des climats chauds de l'Amérique.

LE MANAKIN VARIÉ.

Nous donnons la dénomination de manakin varié à cet oiseau, parce que son plumage est en effet varié de plaques de différentes couleurs, toutes très-belles et très-tranchées. Il a le front d'un beau blanc-mat; le sommet de la

tête d'une belle couleur d'aigue-marine ; le croupion d'un bleu éclatant ; le ventre d'une couleur brillante orangée, et tout le reste du plumage d'un beau noir velouté ; le bec et les pieds sont noirs : c'est le plus joli et le plus petit de tous les manakins, n'ayant que trois pouces et demi de longueur, et n'étant pas plus gros qu'un roitelet. Il se trouve à la Guiane, d'où il nous a été envoyé, mais il y est très-rare, et nous ne savons rien de ses habitudes naturelles.

Indépendamment de six espèces et de leurs variétés que nous venons de décrire, les nomenclateurs modernes ont appelé manakins quatre oiseaux indiqués par Seba, dont nous ne faisons ici mention que pour faire remarquer les méprises où l'on pourroit tomber en suivant cette nomenclature.

Le premier de ces oiseaux a été indiqué par Seba dans les termes suivans :

Oiseau nommé par les Brasiliens Maizi de Miacatototl.

« Son corps est orné de plumes noirâtres, et ses ailes de plumes d'un bleu-turquin; sa tête, qui est d'un rouge de sang, porte un collier d'un jaune-doré autour du cou et du jabot; le bec et les pieds sont d'un jaune-pâle. » M. Brisson, sans avoir vu cet oiseau, ne laisse pas d'ajouter à cette indication des dimensions et des détails de couleurs qui ne sont point rapportées par Seba ni par aucun autre auteur. On doit aussi être étonné de ce que Seba a donné le surnom de *miacatototl* à cet oiseau qu'il dit venir du Brésil, car ce nom n'est pas de la langue du Brésil, mais de celle du Mexique, dans laquelle il signifie *oiseau de maïs*. La preuve évidente que ce nom a été mal appliqué par Seba, c'est que Fernandez a indiqué sous ce même nom un oiseau du

Mexique fort différent de celui-ci, et qu'il décrit dans les termes suivans :

De Miacatototl seu ave germinis maizi.

AVICULA est satis parva, ita nuncupata quòd germinibus maizi insidere soleat ; ventre pallente ac reliquo corpore nigro, plumis tamen candentibus intersertis, alœ caudaque infernè cinereæ sunt. Frigidis degit locis, ac bono constat alimento.

Il est aisé de voir, en comparant ce que dit ici Fernandez avec ce qu'a dit Seba, que ce sont deux oiseaux différens, mal-à-propos indiqués sous ce même nom ; mais comme la description de Fernandez est à-peu-près aussi imparfaite que celle de Seba, et que la figure que ce dernier a donnée est encore plus imparfaite que sa description, il n'est pas possible de rapporter cet oiseau qui se repose sur les maïs au genre du manakin plutôt qu'à tout autre genre.

Il en sera de même d'un autre oiseau donné par Seba sous le nom de

Rubetra, ou Oiseau d'Amérique huppé.

« Il n'est pas un des moindres oiseaux de chant, dit cet auteur : il a la crête jaune aussi, excepté dessous qu'il est brun ; son plumage est, autour du cou et sur le corps, d'un roux-jaune ; la queue et les grosses plumes des ailes sont d'un bleu éclatant, tandis que les petites plumes sont d'un jaune-pâle. »

Un troisième oiseau que nos nomenclateurs ont appelé *manakin* est celui que Seba indique sous le nom de

Picicitli, ou Oiseau du Brésil très-petit et huppé.

« Il a, dit cet auteur, le corps et les ailes d'un pourpre qui est par-ci par-là plus ou moins haut ; la crête est d'un jaune des plus beaux, et forme comme

un petit faisceau de plumes; son bec pointu et sa queue sont rouges ; en un mot, ce petit oiseau est tout-à-fait joli de quelque côté qu'on le voie. »

Fernandez a indiqué par ce même nom un autre oiseau qui est vraiment du Mexique, et duquel il fait mention dans les termes suivans :

Tetzcoquensis etiam avis Picicitli, parvula totaque cinereo corpore, si caput excipias et collum quæ atra sunt, sed candente maculâ oculos (qui magni sunt) ambiente, cujus acumen in pectus usque procedit ; apparent post imbres, educatæque domi brevi moriuntur : carent cantu, bonum præstant alimentum ; sed nesciunt Indi referre ubi producant sobolem.

En comparant ces deux descriptions, il est aisé de voir que l'oiseau donné par Seba, n'a d'autre rapport que le nom avec celui de Fernandez, et que c'est fort mal-à-propos que ce premier auteur a été chercher ce nom pour l'ap-

pliquer à un oiseau du Brésil, fort différent du vrai *picicitli du Mexique.*

Il en est encore de même d'un quatrième oiseau indiqué par Seba sous le nom de

Coquantototl, ou petit Oiseau huppé, de la figure du Moineau.

« Il a, dit cet auteur, le bec jaune, court, recourbé, et se jetant en arrière. On observe au-dessus des yeux une tache jaune; son estomac et son ventre tirent sur un jaune-blafard; ses ailes sont de la même couleur et mélangées de quelques plumes grêles-incarnates, tandis que les maîtresses plumes sont cendrées-grises; le reste du corps est gris : il porte sur le derrière de la tête une petite crête. »

Espèces voisines du Manakin.

LE PLUMAGE BLANC.

CETTE espèce est nouvelle et se trouve à la Guiane, où néanmoins elle est assez rare. M. de Manoncour nous a rapporté l'individu qui est au Cabinet, et dont la planche enluminée représente très-bien la forme et les couleurs. Cet oiseau est remarquable par sa très-longue huppe blanche, composée de plumes d'un pouce de longueur, et qu'il relève à volonté. Il diffère des manakins d'abord par la grandeur, ayant six pouces de longueur, tandis que les plus grands manakins n'ont que quatre pouces et demi; il en diffère encore par la forme et la grandeur de la queue qui est longue et étagée, au lieu que celle des manakins est courte et coupée carrément; son bec est aussi beaucoup plus long à proportion et plus crochu

que celui des manakins, et il n'y a guère que par la disposition des doigts qu'il leur ressemble; si même il n'avoit pas cette disposition dans les doigts, il seroit du genre des fourmilliers : nous pouvons donc le regarder comme formant la nuance entre l'un et l'autre de ces genres, et nous n'avons rien à dire au sujet de ses habitudes naturelles.

L'OISEAU CENDRÉ *de la Guiane.*

Cette espèce est nouvelle, et la planche enluminée représente l'oiseau assez exactement pour que nous puissions nous dispenser d'en faire la description. Nous observerons seulement qu'on ne doit pas le regarder comme un vrai manakin, car il en diffère par sa queue qui est beaucoup plus longue et étagée; il en diffère encore par son bec qui est considérablement plus long : mais comme il ressemble aux manakins par la conformation des doigts et

par la figure du bec, on doit le mettre à la suite de ce genre.

Cet oiseau cendré se trouve à la Guiane, où il est assez rare, et il a été apporté pour le Cabinet du Roi, par M. de Manoncour.

L'ORGANISTE.

L'on a donné, à Saint-Domingue, le nom d'*organiste* à ce petit oiseau, parce qu'il fait entendre successivement tous les tons de l'octave, en montant du grave à l'aigu. Cette espèce de chant, qui suppose dans l'oreille de l'oiseau quelque conformité avec l'organisation de l'oreille humaine, est non-seulement fort singulière, mais très-agréable. M. le chevalier Fabre Deshaies nous a écrit qu'il existe dans la partie du sud, sur les hautes montagnes de Saint-Domingue, un petit oiseau fort rare et fort renommé, que l'on y appelle *musicien*, et dont le

chant peut se noter. Nous présumons que ce musicien de M. Deshaies est le même que notre organiste; cependant nous doutons encore que le chant de cet oiseau imite régulièrement et constamment les sons successifs de l'octave de nos sens musicaux, car nous ne l'avons point eu vivant; il m'a été donné par M. le comte de Noë, qui l'avoit rapporté de la partie espagnole de Saint-Domingue, où il m'a dit qu'il étoit fort rare et très-difficile à appercevoir et à tirer, parce qu'il est défiant et qu'il sait se cacher; il sait même tourner autour d'une branche à mesure que le chasseur change de place, pour n'en être pas apperçu; en sorte que souvent, quoiqu'il y ait plusieurs de ces oiseaux sur un arbre, on ne peut en découvrir un seul, tant ils sont attentifs à se mettre à couvert.

Sa longueur est de quatre pouces; son plumage est bleu sur la tête et le

cou ; noir changeant en gros bleu sur le dos, les ailes et la queue, et jaune-orangé sur le front, le croupion, et tout le dessous du corps. Cette courte description suffit pour le faire reconnoître.

LE MANIKOR.

Nous avons donné à cet oiseau le nom de manikor, par contraction de *manakin orangé*, croyant d'abord que c'étoit une espèce de manakin, mais nous avons reconnu depuis que nous nous étions trompés ; c'est une espèce nouvelle qui a été apportée de la Nouvelle Guinée au Cabinet par M. Sonnerat, et qui diffère des manakins par les deux pennes du milieu de la queue qui sont plus courtes que les pennes latérales, et par le défaut de l'échancrure qui se trouve dans la mandibule supérieure du bec de tous les manakins ; en sorte qu'on doit l'exclure de

RELLE

ros bleu sur
ie, et jaune-
croupion, et
Cette courte
faire recon-

O R.

cet oiseau le
ntruction de
d'abord que
nakin, mais
is que nous
une espèce
de la Nou-
ar M. Son-
anakins par
de la queue
les pennes
de l'échan-
mandibule
les mana-
exclure de

Deseve del. *Mondet Sculp.*

1. LE COQ DE ROCHE. 2. L'ORGANISTE.

Pag. 25.

det Sculp.

ANISTE.

ce genre, d'autant qu'il n'est pas vraisemblable que les manakins, qui tous sont d'Amérique, se trouvent à la Nouvelle Guinée.

Le manikor a tout le dessus du corps noir avec des reflets verdâtres; le dessous du corps d'un blanc-sale; il porte sur la poitrine une tache orangée de figure oblongue qui s'étend jusqu'auprès du ventre; son bec et ses pieds sont noirs; mais M. Sonnerat ne nous a rien appris sur ses habitudes naturelles.

LE COQ DE ROCHE.

Cet oiseau, quoique d'une couleur uniforme, est l'un des plus beaux de l'Amérique méridionale, parce que cette couleur est très-belle, et que son plumage est parfaitement étagé; il se nourrit de fruits, peut-être faute de grains, car il seroit du genre des gallinacés s'il n'en différoit pas par la

forme des doigts qui sont joints par une membrane, le premier et le second jusqu'à la troisième articulation, et le second au troisième jusqu'à la première seulement; il a le bec comprimé par les côtés, vers l'extrémité; la queue très-courte et coupée carrément, ainsi que quelques plumes des couvertures des ailes; quelques-unes des plumes ont une espèce de frange de chaque côté, et la première grande plume de chaque aile est échancrée du tiers de sa longueur de la pointe à la base; mais ce qui le distingue et le caractérise plus particulièrement, c'est la belle huppe qu'il porte sur la tête; elle est longitudinale en forme de demi-cercle. La femelle diffère du mâle en ce que le plumage de celui-ci est d'une belle couleur rouge, au lieu que celui de la femelle est entièrement brun; on apperçoit seulement quelques teintes de roux sur le croupion, la queue et les pennes des ailes. Sa huppe, dou-

ble comme celle du mâle, est moins fournie, moins élevée, moins arrondie et plus avancée sur le bec que celle du mâle. Tous deux sont ordinairement plus gros et plus grands qu'un pigeon ramier; mais il y a apparence que les dimensions varient dans les différens individus, puisque M. Brisson donne à cet oiseau la grosseur d'un gros pigeon romain, et que M. Vosmaër assure qu'il est un peu plus petit que le pigeon commun; différence qui peut aussi venir de la manière de les empailler; mais dans l'état de nature, la femelle, quoiqu'un peu plus petite que le mâle, est certainement bien plus grosse qu'un pigeon commun.

Le mâle ne prend qu'avec l'âge sa belle couleur rouge; dans la première année, il n'est que brun comme la femelle, mais à mesure qu'il grandit, son plumage prend des pointes et des taches de couleur rousse, qui deviennent tout-à-fait rouges lorsqu'il est

adulte, et peut-être même âgé, car il est assez rare d'en trouver qui soient peints par-tout uniformément d'un beau rouge.

Quoique cet oiseau ait dû frapper les yeux de tous ceux qui l'ont rencontré, aucun voyageur n'a fait mention de ses habitudes naturelles. M. de Manoncour est le premier qui l'ait observé. Il habite non-seulement les fentes profondes des rochers, mais même les grandes cavernes obscures, où la lumière du jour ne peut pénétrer : ce qui a fait croire à plusieurs personnes que le coq de roche étoit un oiseau de nuit ; mais c'est une erreur, car il vole et voit très-bien pendant le jour. Cependant il paroît que l'inclination naturelle de ces oiseaux les rappelle plus souvent à leur habitation obscure qu'aux endroits éclairés, puisqu'on les trouve en grand nombre dans les cavernes, où l'on ne peut entrer qu'avec des flambeaux : néanmoins, comme on

en trouve aussi pendant le jour en assez grand nombre aux environs de ces mêmes cavernes, on doit présumer qu'ils ont les yeux comme les chats, qui voient très-bien pendant le jour, et très-bien aussi pendant la nuit. Le mâle et la femelle sont également vifs et très-farouches; on ne peut les tirer qu'en se cachant derrière quelque rocher, où il faut les attendre souvent pendant plusieurs heures avant qu'ils se présentent à la portée du coup, parce que dès qu'ils vous apperçoivent, ils fuient assez loin par un vol rapide, mais court et peu élevé. Ils se nourrissent de petits fruits sauvages, et ils ont l'habitude de gratter la terre, de battre des ailes, et de se secouer comme les poules; mais ils n'ont ni le chant du coq ni la voix de la poule. Leur cri pourroit s'exprimer de la syllabe *ké*, prononcé d'un ton aigu et traînant. C'est dans un trou de rocher qu'ils construisent grossièrement leur nid avec des

petits morceaux de bois sec ; ils ne pondent communément que deux œufs sphériques et blancs, de la grosseur de l'œuf des plus gros pigeons.

Les mâles sortent plus souvent des cavernes que les femelles, qui ne se montrent que rarement, et qui probablement sortent pendant la nuit. On peut les apprivoiser aisément ; et M. de Manoncour en a vu un dans le poste hollandais du fleuve Maroni, qu'on laissait en liberté vivre et courir avec les poules.

On les trouve en assez grande quantité dans la montagne *Luca*, près d'Oyapoc, et dans la montagne *Courouaye*, près de la rivière d'Aprouack : ce sont les seuls endroits de cette partie de l'Amérique où l'on puisse espérer de se procurer quelques-uns de ces oiseaux. On les recherche à cause de leur beau plumage ; et ils sont très-rares et très-chers, parce que les Sauvages et les Nègres, soit par superstition ou par timi-

dité, ne veulent point entrer dans les cavernes obscures qui leur servent de retraite.

LE COQ DE ROCHE DU PÉROU.

Il y a une autre espèce, ou plutôt une variété de coq de roche, dans les provinces du Pérou, qui diffère de celui-ci, en ce qu'il a la queue beaucoup plus longue, et que les plumes ne sont pas coupées carrément; celles des ailes ne sont pas frangées comme dans le précédent; au lieu d'être d'un rouge uniforme par-tout, il a les ailes et la queue noires, et le croupion d'une couleur cendrée : la huppe est aussi différente, moins élevée, et composée de plumes séparées; mais, pour tout le reste des caractères, cet oiseau du Pérou ressemble si fort au coq de roche de la Guiane, qu'on ne doit le regarder que comme une variété de cette même espèce.

On pourroit croire que ces oiseaux

sont les représentans de nos coqs et de nos poules dans le nouveau continent ; mais j'ai été informé qu'il existe dans l'intérieur des terres de la Guiane et au Mexique des poules sauvages qui ressemblent beaucoup plus que les coqs de roche à nos poules ; on peut même les regarder comme très-approchantes du genre de nos poules et de nos coqs d'Europe : elles sont, à la vérité, bien plus petites, n'étant guère que de la grosseur d'un pigeon commun ; elles sont ordinairement brunes et rousses : elles ont la même figure du corps, la même petite crête charnue sur la tête, et la même démarche que nos poules : elles ont aussi la queue semblable, et la portent de même ; le cri des mâles est aussi le même que celui de nos coqs, seulement il est plus foible. Les Sauvages de l'intérieur des terres connoissent parfaitement ces oiseaux ; cependant ils ne les ont pas réduits en domesticité ; et cela n'est pas étonnant, parce qu'ils

n'ont rendu domestique aucun des animaux qui néanmoins auroient pu leur être très-utiles, sur-tout les hoccos, les marails, les agamis, parmi les oiseaux; les tapirs, les pécaris et les pacas, parmi les quadrupèdes. Les anciens Mexicains, qui, comme l'on sait, étoient civilisés, avoient au contraire réduit en domesticité quelques animaux, et particulièrement ces petites poules brunes. Gemelli Carréri rapporte qu'ils les appeloient *chiacchialacca;* et il ajoute qu'elles ressemblent en tout à nos poules domestiques, à l'exception qu'elles ont les plumes brunâtres, et qu'elles sont un peu plus petites.

Espèces connues dans ce genre.

Le Coq de roche, *pipra Rupicola.*
Le Tijé, ou grand Manakin, *pipra Parcola.*
Le Picicitli, *pipra Cristata.*
Le Rubetra, *pipra Rubetra.*
Le Maizi, *pipra Torquata.*

Le Manakin gris, *pipra Grisea.*
Le Plumage-blanc, *pipra Albifrons.*
Le Manakin à tête rouge, *pipra Erythrocephala.*
Le Manakin orangé, *pipra Aureola.*
Le Manakin à calotte blanche, *pipra Leucocapilla.*
Le Manakin à gorge blanche, *pipra Gutturalis.*
Le Manakin varié, *pipra Serena.*
Le Casse-noisette, *pipra Manacus.*
Le Manakin à oreilles blanches; *pipra Leucotis.*
Le Manakin cendré à calotte noire, *pipra Atricapilla.*
Le Manikor, *pipra Papuensis.*
L'Organiste, *pipra Musica.*

LXXVIIe GENRE.

LA GRIVE, *TURDUS.*

Caractère générique : bec échancré, subulé, comprimé à sa base.

LES GRIVES.

La famille des grives a sans doute beaucoup de rapport avec celle des merles, mais pas assez néanmoins pour qu'on doive les confondre toutes deux sous une même dénomination, comme ont fait plusieurs naturalistes ; et en cela le commun des hommes me paroît avoir agi plus sagement en donnant des noms distincts à des choses vraiment distinctes : on a appelé grives

ceux de ces oiseaux dont le plumage étoit grivelé, ou marqué sur la poitrine de petites mouchetures disposées avec une sorte de régularité ; au contraire, on a appelé merles ceux dont le plumage étoit uniforme, ou varié seulement par de grandes parties ; nous adoptons cette distinction de noms d'autant plus volontiers, que la différence du plumage n'est pas la seule qui se trouve entre ces oiseaux, et, réservant les merles pour un autre article, nous nous bornons dans celui-ci à parler uniquement des grives. Nous en distinguons quatre espèces principales vivant dans notre climat, à chacune desquelles nous rapporterons, selon notre usage, ses variétés, et autant qu'il sera possible les espèces étrangères analogues.

La première espèce sera la grive proprement dite; je rapporte à cette espèce, comme variété, la *grive à tête blanche* d'Aldrovande, et la *grive huppée* de Schwenckfeld; et comme espèces étran-

gères analogues, la *grive de la Guiane*, et la *grivette* d'Amérique, dont parle Catesby.

La seconde espèce sera la *draine*, qui est le *turdus viscivorus* des anciens, et à laquelle je rapporte, comme variétés, la *draine blanche*.

La troisième espèce sera la *litorne*. C'est le *turdus pilaris* des anciens; j'y rapporte, comme variétés, la *litorne tachetée* de Klein, la *litorne à tête blanche* de M. Brisson; et comme espèces étrangères analogues, la *litorne de la Caroline* et la *litorne de Canada* de Catesby.

La quatrième espèce sera le *mauvis*, qui est le *turdus iliacus* des anciens, et notre véritable *calandrote* de Bourgogne.

Enfin je placerai à la suite de ces quatre espèces principales quelques grives étrangères qui ne sont point assez connues pour pouvoir les rapporter à l'une plutôt qu'à l'autre, telles que la *grive verte de Barbarie* du doc-

teur Shaw, et le *hoami* de la Chine de M. Brisson, que j'admets parmi les grives, sur la parole de ce naturaliste, quoiqu'il me paroisse différer des grives, non-seulement par son plumage qui n'est point grivelé, mais encore par les proportions du corps.

Des quatre espèces principales appartenantes à notre climat, les deux premières, qui sont la grive et la draine, ont de l'analogie entr'elles : toutes deux paroissent moins assujetties à la nécessité de changer de lieu, puisqu'elles font souvent leur ponte en France, en Allemagne, en Italie, en un mot, dans le pays où elles ont passé l'hiver; toutes deux chantent très-bien, et sont du nombre des oiseaux dont le ramage est composé de différentes phrases ; toutes deux paroissent d'un naturel sauvage et moins social, car elles voyagent seules, selon quelques observateurs. M. Frisch reconnoît encore entre ces deux espèces d'autres

traits de conformité dans les couleurs du plumage et l'ordre de leur distribution, etc.

Les deux autres espèces, je veux dire la litorne et le mauvis, se ressemblent aussi de leur côté, en ce qu'elles vont par bandes nombreuses, qu'elles sont plus passagères, qu'elles ne nichent presque jamais dans notre pays, et que par cette raison elles n'y chantent l'une et l'autre que très-rarement, en sorte que leur chant est inconnu, non-seulement au plus grand nombre des naturalistes, mais encore à la plupart des chasseurs. Elles ont plutôt un gazouillement qu'un chant; et quelquefois, lorsqu'elles se trouvent une vingtaine sur un peuplier, elles babillent toutes à la fois, et font un très-grand bruit et très-peu mélodieux.

En général parmi les grives, les mâles et les femelles sont à-peu-près de même grosseur, et également sujets à changer de couleur d'une saison à l'autre;

toutes ont la première phalange du doigt extérieur unie à celle du doigt du milieu, les bords du bec échancrés; et aucune ne vit de grains, soit qu'ils ne conviennent point à leur appétit, soit qu'elles ayent le bec ou l'estomac trop foible pour les broyer ou les digérer. Les baies sont le fond de leur nourriture, d'où leur est venu la dénomination de *baccivores ;* elles mangent aussi des insectes, des vers ; et c'est pour attrapper ceux qui sortent de terre après les pluies, qu'on les voit courir alors dans les champs et gratter la terre, sur-tout les draines et les litornes ; elles font la même chose l'hiver dans les endroits bien exposés où la terre est dégelée.

Leur chair est un très-bon manger, sur-tout celle de nos première et quatrième espèces, qui sont la grive proprement dite et le mauvis ; mais les anciens Romains en faisoient encore plus de cas que nous, et ils conser-

voient ces oiseaux toute l'année dans des espèces de volières qui méritent d'être connues.

Chaque volière contenoit plusieurs milliers de grives et de merles, sans compter d'autres oiseaux bons à manger, comme ortolans, cailles, etc.; et il y avoit une si grande quantité de ces volières aux environs de Rome, sur-tout au pays des Sabins, que la fiente de grive étoit employée comme engrais pour fertiliser les terres; et, ce qui est à remarquer, on s'en servoit encore pour engraisser les bœufs et les cochons.

Les grives avoient moins de liberté dans ces volières que nos pigeons fuyards n'en ont dans nos colombiers, car on ne les en laissoit jamais sortir, aussi n'y pondoient-elles point; mais, comme elles y trouvoient une nourriture abondante et choisie, elles y engraissoient au grand avantage du propriétaire. Les individus sembloient

prendre leur servitude en gré ; mais l'espèce restoit libre. Ces sortes de *grivières* étoient des pavillons voûtés, garni en dedans d'une quantité de juchoirs, vu que la grive est du nombre des oiseaux qui se perchent, la porte en étoit très-basse, ils avoient peu de fenêtres, et tournées de manière qu'elles ne laissoient voir aux grives prisonnières ni la campagne, ni les bois, ni les oiseaux sauvages voltigeant en liberté, ni rien de tout ce qui auroit pu renouveler leurs regrets et les empêcher d'engraisser. Il ne faut pas que des esclaves voient trop clair ; on ne leur laissoit de jour que pour distinguer les choses destinées à satisfaire leurs principaux besoins. On les nourrissoit de millet et d'une espèce de pâtée faite avec des figues broyées et de la farine, et outre cela de baies de lentisque, de myrte, de lierre, en un mot, de tout ce qui pouvoit rendre leur chair succulente et de bon goût. On les abreu-

voit avec un filet d'eau courante qui traversoit la volière. Vingt jours avant de les prendre pour les manger, on augmentoit leur ordinaire et on le rendoit meilleur; on poussoit l'attention jusqu'à faire passer doucement dans un petit réduit qui communiquoit à la volière, les grives grasses et bonnes à prendre, et on ne les prenoit en effet qu'après avoir bien refermé la communication, afin d'éviter tout ce qui auroit pu inquiéter et faire maigrir celles qui restoient; on tâchoit même de leur faire illusion en tapissant la volière de ramée et de verdure souvent renouvelées, afin qu'elles pussent se croire encore au milieu des bois: en un mot, c'étoient des esclaves bien traités, parce que le propriétaire entendoit ses intérêts. Celles qui étoient nouvellement prises se gardoient quelque temps dans de petites volières séparées avec plusieurs de celles qui avoient déjà l'habitude de la

prison ; et moyennant tous ces soins on venoit à bout de les accoutumer un peu à l'esclavage; mais presque jamais on n'a pu en faire des oiseaux vraiment privés.

On remarque encore aujourd'hui quelques traces de cet usage des anciens, perfectionné par des modernes, dans celui où l'on est en certaines provinces de France d'attacher au haut des arbres fréquentés par les grives des pots où elles puissent trouver un abri commode et sûr sans perdre la liberté, et où elles ne manquent guère de pondre leurs œufs, de les couver et d'élever leurs petits ; tout cela se fait plus sûrement dans ces espèces de nids artificiels que dans ceux qu'elles auroient faits elles-mêmes : ce qui contribue doublement à la multiplication de l'espèce, soit par la conservation de la couvée, soit parce que, perdant moins de temps à arranger leurs nids, elles peuvent faire aisément deux pon-

tes chaque année. Lorsqu'elles ne trouvent point de pots préparés, elles font leurs nids sur les arbres et même dans les buissons, et les font avec beaucoup d'art; elles les revêtissent par-dehors de mousse, de paille, de feuilles sèches, etc. mais le dedans est fait d'une sorte de carton assez ferme, composé avec de la boue mouillée, gâchée et battue, fortifiée avec des brins de paille et de petites racines; c'est sur ce carton que la plupart des grives déposent leurs œufs à crud et sans aucun matelas, au contraire de ce que font les pies et les merles.

Ces nids sont des hémisphères creux, d'environ quatre pouces de diamètre. La couleur des œufs varie selon les diverses espèces, du bleu au vert avec quelques petites taches obscures, plus fréquentes au gros bout que par-tout ailleurs. Chaque espèce a aussi son cri différent, quelquefois même on est venu à bout de leur apprendre à par-

ler, ce qui doit s'entendre de la grive proprement dite ou de la draine, qui paroissent avoir les organes de la voix plus perfectionnés.

On prétend que les grives avalant les graines entières du genièvre, du gui, du lierre, etc. les rendent souvent assez bien conservées pour pouvoir germer et produire lorsqu'elles tombent en terrain convenable; cependant Aldrovande assure avoir fait avaler à ces oiseaux des raisins de vigne sauvage et des baies de gui, sans avoir jamais retrouvé dans leurs excrémens aucune de ces graines qui eût conservé sa forme.

Les grives ont le ventricule plus ou moins musculeux, point de jabot, ni même de dilatation de l'œsophage qui puisse en tenir lieu, et presque point de *cæcum*, mais toutes ont une vésicule du fiel, le bout de la langue divisé en deux ou plusieurs filets; dix-huit pennes à chaque aile et douze à la queue.

Ce sont des oiseaux tristes, mélancoliques, et, comme c'est l'ordinaire, d'autant plus amoureux de leur liberté; on ne les voit guère se jouer, ni même se battre ensemble, encore moins se plier à la domesticité; mais s'ils ont un grand amour pour leur liberté, il s'en faut bien qu'ils aient autant de ressources pour la conserver ni pour se conserver eux-mêmes : l'inégalité d'un vol oblique et tortueux est presque le seul moyen qu'ils aient pour échapper au plomb du chasseur et à la serre de l'oiseau carnassier : s'ils peuvent gagner un arbre touffu, ils s'y tiennent immobiles de peur, et on ne les fait partir que difficilement. On en prend par milliers dans les piéges; mais la grive proprement dite et le mauvis sont les deux espèces qui se prennent le plus aisément au lacet, et presque les seules qui se prennent à la pipée.

Les lacets ne sont autre chose que

deux ou trois crins de cheval tortillés ensemble, et qui font un nœud coulant; on les place autour des genièvres, sous les aliziers, dans le voisinage d'une fontaine ou d'une mare; et quand l'endroit est bien choisi et les lacets bien tendus, dans un espace de cent arpens, on prend plusieurs centaines de grives par jour.

Il résulte des observations faites en différens pays que lorsque les grives paroissent en Europe, vers le commencement de l'automne, elles viennent des climats septentrionaux avec ces volées innombrables d'oiseaux de toute espèce qu'on voit aux approches de l'hiver traverser la mer Baltique, et passer de la Laponie, de la Sibérie, de la Livonie, en Pologne, en Prusse, et de là dans les pays plus méridionaux. L'abondance des grives est telle alors sur la côte méridionale de la Baltique, que, selon le calcul de M. Klein, la seule ville de Dantzick en consomme

chaque année quatre-vingt-dix mille paires : il n'est pas moins certain que lorsque celles qui ont échappé aux dangers de la route repassent après l'hiver, c'est pour retourner dans le nord. Au reste, elles n'arrivent pas toutes à-la-fois ; en Bourgogne, c'est la grive qui paroît la première vers la fin de septembre, ensuite le mauvis, puis la litorne avec la draine ; mais cette dernière espèce est beaucoup moins nombreuse que les trois autres, et elle doit le paroître moins en effet, ne fût-ce que parce qu'elle est plus dispersée.

Il ne faut pas croire non plus que toutes les espèces de grives passent toujours en même quantité, quelquefois elles sont en très-petit nombre, soit que le temps ait été contraire à leur multiplication ou qu'il soit contraire à leur passage ; d'autres fois elles arrivent en grand nombre ; et un observateur très-instruit m'a dit avoir vu des nuées prodigieuses de grives

de toute espèce, mais principalement de mauvis et de litornes, tomber au mois de mars dans la Brie, et couvrir, pour ainsi dire, un espace d'environ sept ou huit lieues : cette passée, qui n'avoit point d'exemple, dura près d'un mois, et on remarqua que le froid avoit été fort long cet hiver.

Les anciens disoient que les grives venoient tous les ans en Italie de delà les mers, vers l'équinoxe d'automne, qu'elles s'en retournoient vers l'équinoxe du printemps (ce qui n'est pas généralement vrai de toutes les espèces, du moins pour notre Bourgogne), et que, soit en allant, soit en venant, elles se rassembloient et se reposoient dans les îles de Pontia, Palmaria et Pandantaria, voisines des côtes d'Italie. Elles se reposent aussi dans l'île de Malte, où elles arrivent en octobre et novembre ; le vent du nord-ouest y en amène quelques volées, celui du sud ou du sud-ouest les fait quelquefois

disparoître ; mais elle n'y vont pas toujours avec des vents déterminés, et leur apparition dépend souvent plus de la température de l'air que de son mouvement : car si dans un temps serein le ciel se charge toup-à-coup avec apparence d'orage, la terre se trouve alors couverte de grives.

Au reste, il paroît que l'île de Malte n'est point le terme de la migration des grives du côté du midi, vu la proximité des côtes de l'Afrique, et qu'il s'en trouve dans l'intérieur de ce continent, d'où elles passent, dit-on, tous les ans en Espagne.

Celles qui restent en Europe se tiennent l'été dans les bois en montagnes; aux approches de l'hiver elles quittent l'intérieur des bois où elles ne trouvent plus de fruits ni d'insectes, et elles s'établissent sur les lisières des forêts ou dans les plaines qui leur sont contiguës : c'est sans doute dans le mouvement de cette migration que l'on

en prend une si grande quantité au commencement de novembre dans la forêt de Compiègne. Il est rare, suivant Belon, que les différentes espèces se trouvent en grand nombre en même temps dans les mêmes endroits.

Toutes, ou presque toutes, ont les bords du bec supérieur échancrés vers la pointe, l'intérieur du bec jaune, sa base accompagnée de quelques poils ou soies noires dirigées en avant, la première phalange du doigt extérieur unie à celle du doigt du milieu, la partie supérieure du corps d'une couleur plus rembrunie, et la partie inférieure d'une couleur plus claire et grivelée; enfin dans toutes, ou presque toutes, la queue est à-peu-près le tiers de la longueur totale de l'oiseau, laquelle varie dans ces différentes espèces entre huit et onze pouces, et n'est elle-même que les deux tiers du vol; les ailes dans leur situation de repos s'étendent au moins jusqu'à la moitié

de la queue, et le poids de l'individu varie d'une espèce à l'autre, de deux onces et demie à quatre onces et demie.

M. Klein prétend être bien informé que la partie septentrionale de l'Inde a aussi ses grives, mais qui diffèrent des nôtres en ce qu'elles ne changent point de climat.

LA GRIVE.

Cette espèce, que je place ici la première, parce qu'elle a donné son nom au genre, n'est que la troisième dans l'ordre de la grandeur : elle est fort commune en certains cantons de la Bourgogne, où les gens de la campagne la connoissent sous les noms de *grivette* et de *mauviette;* elle arrive ordinairement chaque année, à-peu-près au temps des vendanges; elle semble être attirée par la maturité des raisins, et c'est pour cela sans doute qu'on lui a donné le nom de *grive de vigne* ; elle

disparoît aux gelées, et se remontre au mois de mars ou d'avril, pour disparoître encore au mois de mai. Chemin faisant, la troupe perd toujours quelques traîneurs qui ne peuvent suivre, ou qui, plus pressés que les autres par les douces influences du printemps, s'arrêtent dans les forêts qui se trouvent sur leur passage pour y faire leur ponte : c'est par cette raison qu'il reste toujours quelques grives dans nos bois, où elles font leur nid sur les pommiers et les poiriers sauvages, et même sur les genevriers et dans les buissons, comme on l'a observé en Silésie et en Angleterre. Quelquefois elles l'attachent contre le tronc d'un gros arbre à dix ou douze pieds de hauteur, et dans sa construction elles emploient par préférence le bois pourri et vermoulu.

Elles s'apparient ordinairement sur la fin de l'hiver, et forment des unions durables : elles ont coutume de faire

deux pontes par an, et quelquefois une troisième, lorsque les premières ne sont pas venues à bien. La première ponte est de cinq ou six œufs d'un bleu foncé, avec des taches noires plus fréquentes sur le gros bout que par-tout ailleurs; et dans les pontes suivantes, le nombre des œufs va toujours en diminuant. Il est difficile dans cette espèce de distinguer les mâles des femelles, soit par la grosseur qui est égale dans les deux sexes, soit par le plumage dont les couleurs sont variables, comme je l'ai dit. Aldrovande avoit vu et fait dessiner trois de ces grives, prises en des saisons différentes, et qui différoient toutes trois par la couleur du bec, des pieds et des plumes: dans l'une les mouchetures de la poitrine étoient fort peu apparentes. M. Frisch prétend néanmoins que les vieux mâles ont une raie blanche au-dessus des yeux, et M. Linnæus fait de ces sourcils blancs un des caractères de l'espèce: presque

tous les autres naturalistes s'accordent à dire que les jeunes mâles ne se font guère reconnoître qu'en s'essayant de bonne heure à chanter ; car cette espèce de grive chante très-bien, surtout dans le printemps, dont elle annonce le retour, et l'année a plus d'un printemps pour elle, puisqu'elle fait plusieurs pontes : aussi dit-on qu'elle chante les trois quarts de l'année : elle a coutume, pour chanter, de se mettre tout au haut des grands arbres, et elle s'y tient des heures entières : son ramage est composé de plusieurs couplets différens, comme celui de la draine, mais il est encore plus varié et plus agréable, ce qui lui a fait donner en plusieurs pays la dénomination de *grive chanteuse* : au reste, ce chant n'est pas sans intention, et l'on ne peut en douter, puisqu'il ne faut que savoir le contrefaire, même imparfaitement, pour attirer ces oiseaux.

Chaque couvée va séparément sous

la conduite des père et mère; quelquefois plusieurs couvées se rencontrant dans les bois, on pourroit penser, à les voir ainsi rassemblées, qu'elles vont par troupes nombreuses; mais leurs réunions sont fortuites, momentanées, bientôt on les voit se diviser en autant de petits pelotons qu'il y avoit de familles réunies, et même se disperser absolument, lorsque les petits sont assez forts pour aller seuls.

Ces oiseaux se trouvent ou plutôt voyagent en Italie, en France, en Lorraine, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, en Suède, où ils se tiennent dans les bois qui abondent en érables; ils passent de Suède en Pologne quinze jours avant la Saint-Michel, quinze jours après, lorsqu'il fait chaud et que le ciel est serein.

Quoique la grive ait l'œil perçant, et qu'elle sache fort bien se sauver de ses ennemis déclarés et se garantir des dangers manifestes, elle est peu rusée

au fond, et n'est point en garde contre les dangers moins apparens : elle se prend facilement, soit à la pipée, soit au lacet, mais moins cependant que le mauvis. Il y a des cantons en Pologne où on en prend une si grande quantité, qu'on en exporte de petits bateaux chargés. C'est un oiseau des bois, et c'est dans les bois qu'on peut lui tendre des piéges avec succès ; on le trouve très-rarement dans les plaines ; et lors même que ces grives se jettent aux vignes, elles se retirent habituellement dans les taillis voisins le soir et dans le chaud du jour ; en sorte que, pour faire de bonnes chasses, il faut choisir son temps, c'est-à-dire, le matin à la sortie, le soir à la rentrée, et encore l'heure de la journée où la chaleur est la plus forte. Quelquefois elles s'enivrent à manger des raisins mûrs, et c'est alors que tous les piéges sont bons.

Willulghby, qui nous apprend que cette espèce niche en Angleterre, et

qu'elle y passe toute l'année, ajoute que sa chair est d'un goût excellent, mais en général la qualité du gibier dépend beaucoup de sa nourriture : celle de notre grive, en automne, consiste dans les baies, la faîne, les raisins, les figues, la graine de lierre, le genièvre, l'alize et plusieurs autres fruits : on ne sait pas si bien de quoi elle subsiste au printemps ; on la trouve alors le plus communément à terre dans les bois, aux endroits humides et le long des buissons qui bordent les prairies où l'eau s'est répandue : on pourroit croire qu'elle cherche les vers de terre, les limaces, etc. S'il survient au printemps de fortes gelées, les grives, au lieu de quitter le pays, et de passer dans des climats plus doux dont elles savent le chemin, se retirent vers les fontaines, où elles maigrissent et deviennent étiques ; il en périt même un grand nombre, si ces secondes gelées durent trop, d'où l'on pourroit conclure que le froid

n'est point la cause, du moins la seule cause déterminante de leurs migrations, mais que leur route est tracée indépendamment des températures de l'atmosphère, et qu'elles ont chaque année un certain cercle à parcourir dans un certain espace de temps. On dit que les pommes de Grenade sont un poison pour elles. Dans le Bugey on recherche les nids de ces grives, ou plutôt leurs petits dont on fait de fort bons mets.

Je croirois que cette espèce n'étoit point connue des anciens, car Aristote n'en compte que trois toutes différentes de celle-ci, et dont il sera question dans les articles suivans : et l'on ne peut pas dire non plus, ce me semble, que Pline l'ait eu en vue, en parlant de l'espèce nouvelle qui parut en Italie dans le temps de la guerre entre Othon et Vitellius; car cet oiseau étoit presque de la grosseur du pigeon, et par conséquent quatre fois plus gros que la

grive proprement dite qui ne pèse que trois onces.

J'ai observé dans une de ces grives, que j'ai eue quelque temps vivante, que lorsqu'elle étoit en colère, elle faisoit craquer son bec, et mordoit à vide. J'ai aussi remarqué que son bec supérieur étoit mobile, quoique beaucoup moins que l'inférieur. Ajoutez à cela que cette espèce a la queue un peu fourchue, ce que la figure n'indique pas assez clairement.

VARIÉTÉS DE LA GRIVE *proprement dite.*

I. LA GRIVE BLANCHE; elle n'en diffère que par la blancheur de son plumage : on attribue communément cette blancheur à l'influence des climats du nord, quoiqu'elle puisse être produite par des causes particulières sous les climats les plus tempérés, comme nous l'avons vu dans l'histoire du corbeau. Au reste, cette couleur n'est ni pure ni universelle; elle est presque tou-

jours semée à l'endroit du cou et de la poitrine, de ces mouchetures qui sont propres aux grives, mais qui sont ici plus foibles et moins tranchées ; quelquefois elle est obscurcie sur le dos par un mélange de brun plus ou moins foncé, altérée sur la poitrine par une teinte de roux, comme dans celles que Frisch a représentées sans les décrire, *planche* 33. Quelquefois il n'y a dans toute la partie supérieure que le sommet de la tête qui soit blanc, comme dans l'individu que décrit Aldrovande: d'autres fois c'est la partie postérieure du cou qui a une bande transversale blanche en manière de demi-collier; et l'on ne doit pas douter que cette couleur ne se combine de beaucoup d'autres manières en différens individus avec les couleurs propres à l'espèce; mais on doit aussi se souvenir que ces différentes combinaisons, loin de constituer des races diverses, ne constituent pas même des variétés constantes.

II. LA GRIVE HUPPÉE dont parle Schwenkfeld doit être aussi regardee comme variété de cette espèce, non-seulement parce qu'elle en a la grosseur et le plumage, à l'exception de son aigrette blanchâtre, faite comme celle de l'alouette huppée, et de son collier blanc, mais encore parce qu'elle est très-rare; on peut même dire qu'elle est unique jusqu'ici, puisque Schwenckfeld est le seul qui l'ait vue, et qu'il ne l'a vue qu'une seule fois : elle avoit été prise en 1599 dans les forêts du duché de Lignitz. Il est bon de remarquer que les oiseaux acquièrent quelquefois en se desséchant une huppe par une certaine contraction des muscles de la peau qui recouvrent la tête.

Oiseaux étrangers qui ont rapport à la Grive proprement dite.

I.

LA GRIVE DE LA GUIANE.

La figure enluminée dit, de ce petit oiseau, à-peu-près tout ce que nous en savons : on voit qu'il a la queue plus longue et les ailes plus courtes à proportion que la grive, mais ce sont presque les mêmes couleurs ; seulement les mouchetures sont répandues jusque sur les dernières couvertures inférieures de la queue.

Comme la grive proprement dite fréquente les pays du nord, et que d'ailleurs elle aime à changer de lieu, elle a pu très-bien passer dans l'Amérique septentrionale, et de là se répandre dans les parties du midi, où elle aura éprouvé les altérations que doit produire le changement de climat et de nourriture.

II.

LA GRIVETTE D'AMÉRIQUE.

Cette grive se trouve non-seulement au Canada, mais encore dans la Pensylvanie, la Caroline et jusqu'à la Jamaïque, avec cette différence qu'elle ne passe que l'été seulement en Pensylvanie, en Canada et autres pays septentrionaux où les hivers sont trop rudes, au lieu qu'elle passe l'année entière dans les contrées plus méridionales, comme la Jamaïque, et même la Caroline; et que dans cette dernière province elle choisit pour le lieu de sa retraite les bois les plus épais aux environs des marécages, tandis qu'à la Jamaïque, qui est un pays plus chaud, c'est toujours dans les bois qu'elle habite, mais dans les bois qui se trouvent sur les montagnes.

Les individus décrits ou représentés par les divers naturalistes diffèrent

entr'eux par la couleur des plumes, du bec et des pieds, ce qui donne lieu de croire (si tous ces individus appartiennent à la même espèce) que le plumage des grives d'Amérique n'est pas moins variable que celui de nos grives d'Europe, et qu'elles sortent toutes d'une souche commune. Cette conjecture est fortifiée par le grand nombre de rapports qu'a l'oiseau dont il s'agit ici avec nos grives et dans sa forme, et dans son port, et dans son habitude de voyager, et dans celle de se nourrir de baies, et dans la couleur jaune de ses parties intérieures, observées par M. Sloane, et dans les mouchetures de la poitrine; mais il paroît avoir des rapports encore plus particuliers avec la grive proprement dite et le mauvis qu'avec les autres; et ce n'est qu'en comparant les traits de conformité que l'on peut déterminer à laquelle de ces deux espèces elle doit être spécialement rapportée.

Cet oiseau est plus petit qu'aucune

de nos grives, comme sont en général tous les oiseaux d'Amérique, relativement à ceux de l'ancien continent ; il ne chante point, non plus que le mauvis, il a moins de mouchetures que le mauvis qui en a moins qu'aucune de nos quatre espèces : enfin sa chair est, comme celle du mauvis, un très-bon manger. Tels sont les rapports de la grive du Canada avec notre mauvis ; mais elle en a davantage, et à mon avis de beaucoup plus décisifs, avec notre grive proprement dite, à laquelle elle ressemble par les barbes qu'elle a autour du bec, par une espèce de plaque jaunâtre qu'on lui voit sur la poitrine, par sa facilité à devenir sédentaire dans tout pays où elle trouve sa subsistance, par son cri assez semblable au cri d'hiver de la grive, et par conséquent fort peu agréable, comme sont ordinairement les cris de tous les oiseaux de ces contrées sauvages habitées par des Sauvages ; et si l'on ajoute à tous ces rap-

ports l'induction résultante de ce que la grive et non le mauvis se trouve en Suède, d'où elle aura pu facilement passer en Amérique, il semble qu'on sera en droit de conclure que la grive du Canada doit être rapportée à notre grive proprement dite.

Cette grive qui, comme je l'ai dit, est passagère dans le nord de l'Amérique, arrive en Pensylvanie au mois d'avril; elle y reste tout l'été, pendant lequel temps elle fait sa ponte et élève ses petits. Catesby nous apprend qu'on voit peu de ces grives à la Caroline, soit parce qu'il n'y en reste qu'une partie de celles qui y arrivent, ou parce que, comme on l'a vu plus haut, elles se tiennent cachées dans les bois; elles se nourrissent des baies de houx, d'aubépine, etc.

LA ROUSSEROLLE.

On a donné à cet oiseau le nom de rossignol de rivière, parce que le mâle

LE

e ce que
rouve en
cilement
ole qu'on
la grive
e à notre

l'ai dit,
l'Améri-
au mois
pendant
et élève
nd qu'on
Caroline,
'une par-
ou parce
ut, elles
ois; elles
x, d'au-

L E.

nom de
le mâle

Deseve del. *Mondet Sculp.*

1. LE MERLE. 2. LA ROUSSEROLLE.

chante la nuit comme le jour tandis que la femelle couve, et parce qu'il se plaît dans les endroits humides; mais il s'en faut bien que son chant soit aussi agréable que celui de rossignol, quoiqu'il ait plus d'étendue: il l'accompagne ordinairement d'une action très-vive, et d'un trémoussement de tout son corps: il grimpe le long des roseaux et des saules peu élevés, comme font les grimpereaux, et il vit des insectes qu'il y trouve.

L'habitude qu'a la rousserolle de fréquenter les marécages semble l'éloigner de la classe des grives, mais elle s'en rapproche tellement par sa forme extérieure, que M. Klein, qui l'a vue presque vivante, puisqu'on en tua une en sa présence, doute qu'on puisse la rapporter à un autre genre. Il nous apprend que ces oiseaux se tiennent dans les îles de l'embouchure de la Vistule, qu'ils font leur nid à terre sur le penchant des petits tertres cou-

verts de mousse. Enfin il soupçonne qu'ils passent l'hiver dans les bois épais et marécageux : il ajoute qu'ils ont toute la partie supérieure du corps d'un brun-roux, la partie inférieure d'un blanc-sale, avec quelques taches cendrées ; le bec noir, le dedans de la bouche orangé comme les grives, et les pieds plombés.

Un habile observateur m'a assuré qu'il connoissoit en Brie une petite rousserolle, nommée vulgairement *effarvate*, laquelle babille aussi continuellement, et se tient dans les roseaux comme la grande. Cela explique la contrariété des opinions sur la taille de la rousserolle que M. Klein a vue grosse comme une grive, et M. Brisson, seulement comme une alouette. C'est un oiseau qui vole pesamment et en battant des ailes : les plumes qu'il a sur la tête sont plus longues que les autres, et lui font une espèce de huppe assez peu marquée.

LLE

soupçonne
bois épais
qu'ils ont
corps d'un
ieure d'un
aches cen-
dans de la
grives, et

m'a assuré
petite rous-
nent *effar-*
ontinuelle-
seaux com-
que la con-
a taille de
vue grosse
isson, seu-
e. C'est un
et en bat-
u'il a sur la
les autres,
pe assez peu

Deseve del. *Mondet Sculp.*

1. LA DRAINE. 2. LA LITORNE.

. XIV.

2.

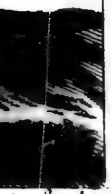

et Sculp.

NE.

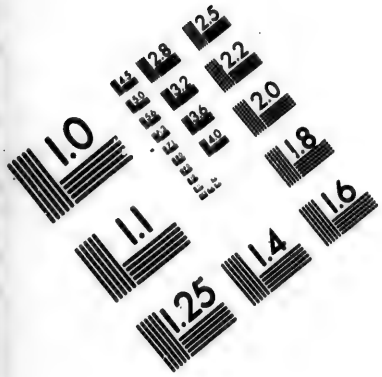

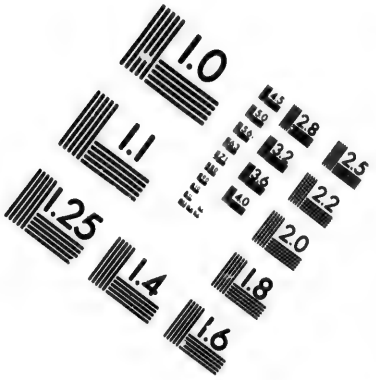

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

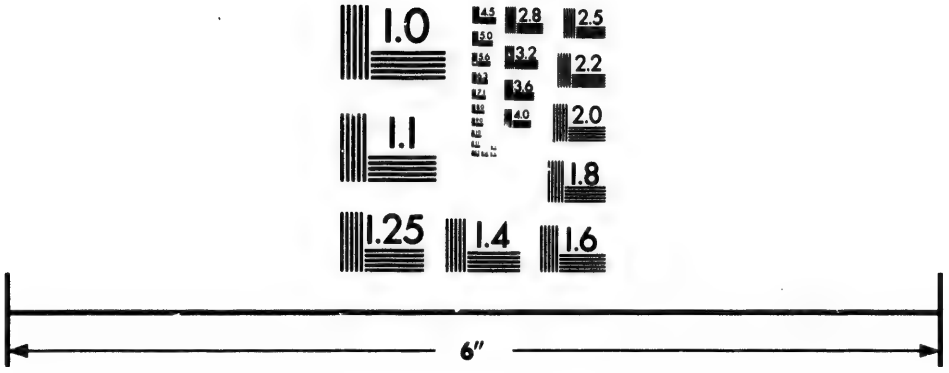

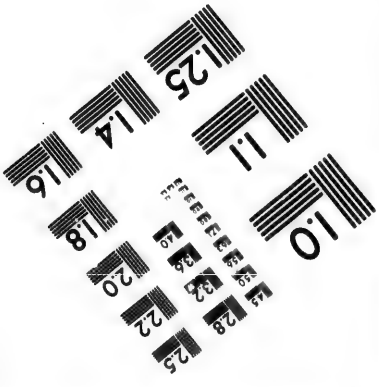

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LA DRAINE.

Cette grive se distingue de toutes les autres par sa grandeur, et cependant il s'en faut bien qu'elle soit aussi grosse que la pie, comme on le fait dire à Aristote, peut-être par une erreur de copiste; car la pie a presque le double de masse, à moins que les grives ne soient plus grosses en Grèce qu'ici, où la draine, qui est certainement la plus grosse de toutes, ne pèse guère que cinq onces.

Les Grecs et les Romains regardoient les grives comme oiseaux de passage, et ils n'avoient point excepté la draine qu'ils connoissoient parfaitement sous le nom de grive *viscivore* ou *mangeuse de gui*.

En Bourgogne, les draines arrivent en troupes au mois d'octobre et de novembre, venant, selon toute apparence, des montagnes de Lorraine; une partie

continue sa route, et s'en va, toujours par bandes, dès le commencement de l'hiver, tandis qu'une autre partie demeure jusqu'au mois de mars et même plus long-temps; car il en reste toujours beaucoup pendant l'été, tant en Bourgogne qu'en plusieurs autres provinces de France et d'Allemagne, de Pologne, etc. Il en reste même une si grande quantité en Italie et en Angleterre, qu'Aldrovande a vu les jeunes de l'année se vendre dans les marchés, et qu'Albin ne regarde point du tout les draines comme oiseaux de passage. Celles qui restent pondent, comme on voit, et couvent avec succès : elles établissent leur nid tantôt sur des arbres de hauteur médiocre, tantôt sur la cime des plus grands arbres, préférant ceux qui sont les plus garnis de mousse; elles le construisent tant en dehors qu'en dedans avec des herbes, des feuilles et de la mousse, mais sur-tout de la mousse blanche,

et ce nid ressemble moins à ceux des autres grives qu'à celui du merle, ne fût-ce qu'en ce qu'il est matelassé en dedans. Elles produisent à chaque ponte quatre ou cinq œufs gris tachetés, et nourrissent leurs petits avec des chenilles, des vermisseaux, des limaces et même des limaçons dont elles cassent la coquille. Pour elles, elles mangent toutes sortes de baies pendant la bonne saison, des cerises, des cornouilles, des raisins, des alizes, des olives, etc. pendant l'hiver, des graines de genièvre, de houx, de lierre et de nerprun, des prunelles, des senelles, de la faîne, et sur-tout du gui. Leur cri d'inquiétude est *tré, tré, tré, tré*, d'où paroît formé leur nom bourguignon *draine*, et même quelques-uns de leurs noms anglais : au printemps les femelles n'ont pas un cri différent, mais les mâles chantent alors fort agréablement, se plaçant à la cime des arbres, et leur ramage est coupé par phrases diffé-

rentes qui ne se succèdent jamais deux fois dans le même ordre : l'hiver on ne les entend plus. Le mâle ne diffère extérieurement de la femelle que parce qu'il a plus de noir dans son plumage.

Ces oiseaux sont tout-à-fait pacifiques : on ne les voit jamais se battre entre eux, et avec cette douceur de mœurs ils n'en sont pas moins attentifs à leur conservation ; ils sont même plus méfians que les merles qui passent pour l'être beaucoup ; car on prend nombre de ceux-ci à la pipée, et l'on n'y prend jamais de draines ; mais comme il est difficile d'éviter tous les piéges, elle se prend quelquefois au lacet, moins cependant que la grive proprement dite et le mauvis.

Belon assure que la chair de la draine, qu'il appelle grande grive, est de meilleur goût que celle des trois autres espèces ; mais cela est contredit par tous les autres naturalistes, et par notre propre expérience. Il est vrai que

nos draines ne vivent pas d'olives, ni nos petites grives de gui, comme celles dont il parle ; et l'on sait jusqu'à quel point la différence de nourriture peut influer sur la qualité et le fumet du gibier.

VARIÉTÉ DE LA DRAINE.

LA seule variété que je trouve dans cette espèce, c'est la draine blanchâtre observée par Aldrovande : elle avoit les pennes de la queue et des ailes d'une couleur foible et presque blanchâtre, et la tête cendrée, ainsi que tout le dessus du corps.

Il faut remarquer dans cette variété l'altération de la couleur des pennes des ailes et de la queue, lesquelles on regarde ordinairement comme moins sujettes au changement, et comme étant, pour ainsi dire, de meilleur teint que toutes les autres plumes.

Je dois ajouter ici qu'il y a toujours des draines qui nichent au Jardin du

Roi sur les arbres effeuillés : elles paroissent très-friandes de la graine de l'if, et en mangent tant que leur fiente en est rouge : elles sont aussi fort avides de la graine de micocoulier.

En Provence on a une sorte d'appeau avec lequel on imite en automne le chant que les draines et les grives font entendre au printemps ; on se cache dans une loge de verdure, d'où l'on peut découvrir par une petite fenêtre une perche que l'on a attachée sur un arbre à portée ; l'appeau attire les grives sur cette perche, où elles accourent, croyant trouver leurs semblables ; elles n'y trouvent que les embuches de l'homme et la mort ; on les tue de la loge à coups de fusil.

LA LITORNE.

Cette grive est la plus grosse après la draine, et ne se prend guère plus qu'elle à la pipée ; mais elle se prend

comme elle au lacet : elle diffère des autres grives par son bec jaunâtre, par ses pieds d'un brun plus foncé, et par la couleur cendrée, quelquefois variée de noir, qui règne sur sa tête, derrière son cou et sur son croupion.

Le mâle et la femelle ont le même cri, et peuvent également servir pour attirer les litornes sauvages dans le temps du passage ; mais la femelle se distingue du mâle par la couleur de son bec, laquelle est beaucoup plus obscure. Ces oiseaux, qui nichent en Pologne et dans la basse Autriche, ne nichent point dans notre pays : ils y arrivent en troupes après les mauvis, vers le commencement de décembre, et crient beaucoup en volant ; ils se tiennent alors dans les friches où croît le genièvre ; et lorsqu'ils reparoissent au printemps, ils préfèrent le séjour des prairies humides, et en général ils fréquentent beaucoup moins les bois que les deux espèces précédentes Quel-

quefois ils font dès le commencement de l'automne une première et courte apparition dans le moment de la maturité des alizes, dont ils sont très-avides, et ils n'en reviennent pas moins au temps accoutumé. Il n'est pas rare de voir les litornes se rassembler au nombre de deux ou trois mille dans un endroit où il y a des alizes mûres, et elles les mangent si avidement qu'elles en jettent la moitié par terre. On les voit aussi fort souvent après les pluies courir dans les sillons pour attraper les vers et les limaces. Dans les fortes gelées, elles vivent de gui, du fruit de l'épine blanche, et d'autres baies.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit, que les litornes ont les mœurs différentes de celles de la grive ou de la draine, et beaucoup plus sociales. Elles vont quelquefois seules, mais le plus souvent elles forment, comme je l'ai remarqué, des bandes

très-nombreuses, et, lorsqu'elles se sont ainsi réunies, elles voyagent et se répandent dans la prairie sans se séparer ; elles se jettent aussi toutes ensemble sur un même arbre à certaines heures du jour, ou lorsqu'on les approche de trop près.

M. Linnœus parle d'une litorne qui, ayant été élevée chez un marchand de vin, se rendit si familière, qu'elle couroit sur la table et alloit boire du vin dans les verres ; elle en but tant, qu'elle devint chauve ; mais ayant été renfermée pendant un an dans une cage, sans boire de vin, elle reprit ses plumes. Cette petite anecdote nous offre deux choses à remarquer, l'effet du vin sur les plumes des oiseaux, et l'exemple d'une litorne apprivoisée ; ce qui est assez rare, les grives, comme je l'ai dit plus haut, ne se privant pas aisément.

Plus le temps est froid, plus les litornes abondent ; il semble même qu'elles en pressentent la cessation,

car les chasseurs et les habitans de la campagne sont dans l'opinion que, tant qu'elles se font entendre, l'hiver n'est pas encore passé. Elles se retirent l'été dans les pays du nord, où elles font leur ponte et où elles trouvent du genièvre en abondance : Frisch attribue à cette nourriture le bon goût qu'il reconnoît dans leur chair. J'avoue qu'il ne faut point disputer des goûts ; mais au moins puis-je dire qu'en Bourgogne cette grive passe pour un manger assez médiocre, et qu'en général le fumet que communique le genièvre est mêlé de quelqu'amertume. D'autres prétendent que la chair de la litorne n'est jamais meilleure ni plus succulente que dans le temps où elle se nourrit de vers et d'insectes.

La litorne a été connue des anciens sous le nom de *turdus pilaris*, non point parce que de tout temps elle s'est prise au lacet, comme le dit M. Salerne, car cette propriété ne l'auroit point

distinguée des autres espèces, qui toutes se prennent de même, mais parce qu'elle a autour du bec des espèces de poils ou de barbes noires qui reviennent en avant, et qui sont plus longues que dans la grive et la draine. Il faut ajouter qu'elle a la serre très-forte, comme l'ont remarqué les auteurs de la Zoologie Britannique. Frisch rapporte que, lorsqu'on met les petits de la draine dans le nid de la litorne, celle-ci les adopte, les nourrit et les élève comme siens; mais je ne conclurois point de cela seul, comme fait M. Frisch, qu'on peut espérer de tirer des mulets du mélange de ces deux espèces; car on ne s'attend pas sans doute à voir éclore une race nouvelle du mélange de la poule et du canard, quoiqu'on ait vu souvent des couvées entières de cannetons menées et élevées par une poule.

VARIÉTÉ DE LA LITORNE.

LA LITORNE PIE OU TACHETÉE : elle est en effet variée de blanc, de noir et de plusieurs autres couleurs distribuées de manière qu'excepté la tête et le cou, qui sont blancs tachetés de noir, et la queue qui est toute noire, les couleurs sombres règnent sur la partie supérieure du corps avec des taches blanches ; et au contraire les couleurs claires, et sur-tout le banc sur la partie inférieure avec des mouchetures noires dont la plupart ont la forme de petits croissans. Cette litorne est de la grosseur de l'espèce ordinaire.

On doit rapporter à cette variété la litorne à tête blanche de M. Brisson ; elle a comme elle la tête blanche, ainsi qu'une partie du cou, mais sans mouchetures noires ; et elle ne diffère de la litorne commune que par cette tête blanche, en sorte qu'on peut la regarder comme la nuance entre la litorne

commune et la litorne pie. Il est même assez naturel de croire que la variation du plumage commence par la tête, le plumage de cette partie étant en effet sujet à varier dans cette espèce d'un individu à l'autre, comme je l'ai indiqué dans l'article précédent.

Oiseaux étrangers qui ont rapport à la Litorne.

I.

LA LITORNE DE CAYENNE.

Je rapporte cette grive à la litorne, parce qu'elle me paroît avoir plus de rapport à cette espèce qu'à toute autre par la couleur du dessus du corps et par celle des pieds ; au reste, elle différe de toutes ces grives en ce qu'elle n'a pas, à beaucoup près, les grivelures de la poitrine et du dessous du corps aussi marquées, en ce que son plumage est varié plus universellement, quoique

d'une autre manière, presque toutes les plumes du dessus et du dessous du corps ayant un bord de couleur plus claire, qui dessine nettement leur contour; en ce que la gorge est de couleur cendrée, sans mouchetures; enfin en ce qu'elle a les bords du bec inférieur échancrés vers le bout, ce qui m'autorise à en faire une espèce différente, jusqu'à ce que l'on connoisse mieux sa nature, ses mœurs et ses habitudes.

II.

LA LITORNE DE CANADA.

C'est ainsi que Catesby appelle la grive qu'il a décrite et fait représenter dans son histoire de la Caroline; et j'adopte cette dénomination d'autant plus volontiers, que la litorne se trouvant en Suède, du moins une partie de l'année, elle a bien pu passer de notre continent dans l'autre, et y produire des races nouvelles.

La litorne de Canada a le tour de l'œil blanc, une marque de cette même couleur entre l'œil et le bec, le dessus du corps rembruni, le dessous orangé dans sa partie antérieure, et varié dans sa partie postérieure de blanc-sale et d'un brun roux, voilé d'une teinte verdâtre; elle a aussi quelques mouchetures sous la gorge, dont le fond est blanc. Pendant l'hiver elle passe par troupes nombreuses du nord de l'Amérique à la Virginie et à la Caroline, et s'en retourne au printemps comme fait notre litorne; mais elle chante mieux. M. Catesby dit qu'elle a la voix perçante comme la grive de guy, qui est notre draine. Ce même auteur nous apprend qu'une de ces litornes de Canada, ayant fait la découverte du premier alaterne qui eût été planté dans la Virginie, prit tant de goût à son fruit, qu'elle resta tout l'été pour en manger. On a assuré à Catesby que ces oiseaux nichoient

dans le Maryland, et y demeuroient toute l'année.

LE MAUVIS.

Il ne faut pas confondre le mauvis avec les mauviettes qu'on sert sur les tables à Paris pendant l'hiver, et qui ne sont autre chose que des alouettes ou d'autres petits oiseaux tout différens du mauvis. Cette petite grive est la plus intéressante de toutes, parce qu'elle est la meilleure à manger, du moins dans notre Bourgogne, et que sa chair est d'un goût très-fin. D'ailleurs elle se prend plus fréquemment au lacet qu'une autre; ainsi c'est une espèce précieuse et par la qualité et par la quantité. Elle paroît ordinairement la seconde, c'est-à-dire, qu'après la grive et avant la litorne; elle arrive en grandes bandes au mois de novembre, et repart avant Noël; elle fait sa ponte dans les bois qui sont aux

environs de Dantzick, elle ne niche presque jamais dans nos cantons, non plus qu'en Lorraine où elle arrive en avril, et qu'elle abandonne sur la fin de ce même mois pour ne reparoître qu'en automne, quoiqu'elle pût trouver dans les vastes forêts de cette province une nourriture abondante et convenable; mais du moins elle y séjourne quelque temps, au lieu qu'elle ne fait que passer en certains endroits de l'Allemagne, selon M. Frisch. Sa nourriture ordinaire ce sont les baies et les vermisseaux, qu'elle sait fort bien trouver en grattant la terre. On la reconnoît à ce qu'elle a les plumes plus lustrées, plus polies que les autres grives, et à ce qu'elle a le bec et les yeux plus noirs que la grive proprement dite, dont elle approche pour la grosseur, et qu'elle a moins de mouchetures sur la poitrine. Elle se distingue encore par la couleur orangée du dessous de l'aile, raison pourquoi

on la nomme en plusieurs langues *grive à ailes rouges.*

Son cri ordinaire est *tan, tan, kan, kan;* et lorsqu'elle a apperçu un renard, son ennemi naturel, elle le conduit fort loin, comme font aussi les merles, en répétant toujours le même cri. La plupart des naturalistes remarquent qu'elle ne chante point; cela me semble trop absolu; il faut dire qu'on ne l'entend guère chanter dans les pays où elle ne se trouve pas dans la saison de l'amour, comme en France, en Angleterre, etc. Cette restriction est d'autant plus nécessaire, qu'un très-bon observateur (M. Hébert) m'a assuré en avoir entendu chanter dans la Brie, au printemps; elles étoient au nombre de douze ou quinze sur un arbre, et gazouilloient à-peu-près comme des linottes. Un autre observateur, habitant la Provence méridionale, m'assure que le mauvis ne fait que siffler, et qu'il siffle toujours; d'où l'on peut

conclure qu'il ne niche pas dans ce pays.

Aristote en a parlé sous le nom de *turdus iliacus*, comme de la petite grive et la moins tachetée. Ce nom de *turdus iliacus* semble indiquer qu'elle passoit en Grèce des côtes d'Asie, où se trouve la ville d'*Ilium*.

L'analogie que j'ai établie entre cette espèce et la litorne se fonde sur ce qu'elles sont l'une et l'autre étrangères à notre climat, où on ne les voit que deux fois l'année, sur ce qu'elles se réunissent en troupes nombreuses à certaines heures pour gazouiller toutes ensemble, et encore sur une certaine conformité dans la grivelure de la poitrine; mais cette analogie n'est point exclusive, et on doit avouer que le mauvis a aussi quelque chose de commun avec la grive proprement dite; sa chair n'est pas moins délicate; il a le dessous de l'aile jaune, mais à la vérité d'une teinte orangée et beaucoup

plus vive ; on le trouve quelquefois seul dans les bois, et il se jette aux vignes, comme la grive avec laquelle M. Lottinger a observé qu'il voyage souvent de compagnie, sur-tout au printemps. Il résulte de tout cela que cette espèce a les moyens de subsister des deux autres, et qu'à bien des égards on peut la regarder comme faisant la nuance entre la grive et la litorne.

Oiseaux étrangers qui ont rapport aux Grives et aux Merles.

I.

LA GRIVE BASSETTE *de Barbarie.*

J'APPELLE ainsi cet oiseau à cause de ses pieds courts : il ressemble aux grives par sa forme totale, par son bec, par les mouchetures de la poitrine, semées régulièrement sur un fond blanc, en un mot, par tous les caractè-

res extérieurs, excepté les pieds et le plumage; ses pieds sont non-seulement plus courts, mais plus forts, en quoi il est directement opposé à l'hoamy, et semble se rapprcher un peu de la draine, qui a les pieds plus courts à proportion que nos trois autres grives. A l'égard du plumage, il est d'une grande beauté; la couleur dominante du dessus du corps, compris la tête et le cou, est un vert clair et brillant; le croupion est teint d'un beau jaune, ainsi que l'extrémité des couvertures de la queue et des ailes, dont les pennes sont d'une couleur moins vive; mais il s'en faut bien que cette énumération de couleurs, fût-elle plus détaillée, pût donner une idée juste de l'effet qu'elles produisent dans l'oiseau même: pour rendre ces sortes d'effets, il faut un pinceau et non pas des paroles. M. Shaw, qui a observé cette grive dans son pays natal, en compare le plumage à celui des plus beaux oiseaux

d'Amérique ; il ajoute qu'elle n'est pas fort commune ; et qu'elle ne paroît qu'en été au temps de la maturité des figues ; ce qui suppose que ces fruits ont quelque influence sur l'ordre de sa marche ; et dans ce seul fait j'apperçois deux nouvelles analogies entre cet oiseau et les grives, qui sont pareillement des oiseaux de passage, et qui aiment beaucoup les figues.

II.

LE TILLY, ou LA GRIVE CENDRÉE d'*Amérique*.

Tout le dessus du corps, de la tête et du cou, est d'un cendré-foncé dans l'oiseau dont il s'agit ici : cette couleur s'étend sur les petites couvertures des ailes, et passant sous le corps, remonte d'une part jusqu'à la gorge exclusivement, et descend d'autre part, mais en se dégradant, jusqu'au bas-ventre qui est de couleur blanche ainsi que

les couvertures du dessous de la queue: la gorge est blanche aussi, mais grivelée de noir; les pennes et les grandes couvertures des ailes sont noirâtres et bordées extérieurement de cendré: les douze pennes de la queue sont étagées et noirâtres comme celles de l'aile, mais les trois latérales de chaque côté sont terminées par une marque blanche d'autant plus grande dans chaque penne que cette penne est plus extérieure. L'iris, le tour des yeux, le bec et les pieds sont rouges; l'espace entre l'œil et le bec est noir, et le palais est teint d'un orangé fort vif.

La longueur totale du tilly est d'environ dix pouces, son vol de près de quatorze, sa queue de quatre, son pied de dix-huit lignes, son bec de douze, et son poids de deux onces et demie: enfin ses ailes dans leur repos ne vont pas jusqu'à la moitié de la queue.

Cette espèce est sujette à des variétés; car l'individu observé par Catesby

avoit le bec et la gorge noirs; cette différence de couleurs ne tiendroit-elle pas à celle du sexe? Catesby se contente de dire que la femelle est d'un tiers plus petite que le mâle; il ajoute que ces oiseaux mangent les baies de l'arbre qui donne la gomme élemi.

Ils se trouvent à la Caroline, et sont très-communs dans les îles d'Andros et d'Ilathera, suivant M. Brisson.

III.

LA PETITE GRIVE *des Philippines.*

On peut rapporter au genre des grives cette nouvelle espèce dont nous sommes redevables à M. Sonnerat: elle a le devant du cou et la gorge grivelés de blanc sur un fond roux; le reste du dessous du corps d'un blanc-sale tirant au jaune, et le dessus du corps d'un brun fondu avec une teinte olivâtre.

La grosseur de cette grive étrangère est au-dessous de celle du mauvis: on

ne peut rien dire de l'étendue de son vol, parce que le nombre des pennes des ailes n'étoit point complet dans le sujet qui a été observé.

IV.

L'HOAMI DE LA CHINE.

M. Brisson est le premier qui ait décrit cet oiseau, ou plutôt la femelle de cet oiseau. Cette femelle est un peu moins grosse que le mauvis; elle lui ressemble, ainsi qu'à la grive proprement dite, et bien plus encore à la grivette de Canada, en ce qu'elle a les pieds plus longs proportionnellement que les autres grives; ils sont jaunâtres de même que le bec; le dessus du corps est d'un brun tirant sur le roux, le dessous d'un roux clair, uniforme; la tête et le cou sont rayés longitudinalement de brun; la queue l'est aussi de la même couleur, mais transversalement.

Voilà à-peu-près ce qu'on dit de l'extérieur de cet oiseau étranger ; mais on ne nous apprend rien de ses mœurs et de ses habitudes. Si c'est en effet une grive, comme on le dit, il faut avouer cependant qu'elle n'a point de grivelures sur la poitrine, non plus que la rousserolle.

V.

LA GRIVELETTE *de Saint-Domingue.*

Cette grive est voisine pour la petitesse de la grivette d'Amérique, et elle est encore plus petite ; elle a la tête ornée d'une espèce de couronne ou de calotte d'un orangé-vif et presque rouge.

L'individu qu'a dessiné M. Edwards diffère du nôtre en ce qu'il n'est point du tout grivelé sous le ventre : il avoit été pris au mois de novembre 1751, sur mer, à huit ou dix lieues de l'île de Saint-Domingue, ce qui donna l'idée à

M. Edwards que c'étoit un de ces oiseaux de passage qui quittent chaque année le continent de l'Amérique septentrionale aux approches de l'hiver, et partent du cap de la Floride pour aller passer cette saison dans des climats plus doux. Cette conjecture a été justifiée par l'observation ; car M. Bartram a mandé ensuite à M. Edwards que ces oiseaux arrivoient de Pensylvanie au mois d'avril, et qu'ils y demeuroient tout l'été ; il ajoute que la femelle bâtit son nid à terre, ou plutôt dans des tas de feuilles sèches, où elle fait une espèce d'excavation en manière de four ; qu'elle le matelasse avec de l'herbe, qu'elle l'établit toujours sur le penchant d'une montagne, à l'exposition du midi, et qu'elle y pond cinq œufs blancs mouchetés de brun. Cette différence dans la couleur des œufs, dans celle du plumage, dans la manière de nicher, à terre et non sur les arbres, quoique les arbres ne

manquent point, semble indiquer une nature fort différente de celle de nos grives d'Europe.

VI.

LE PETIT MERLE HUPPÉ *de la Chine.*

Je place encore cet oiseau entre les grives et les merles, parce qu'il a le port et le fond des couleurs des grives, sans en avoir les grivelures, que l'on regarde généralement comme le caractère distinctif de ce genre. Les plumes du sommet de la tête sont plus longues que les autres; et l'oiseau peut en les relevant s'en former une huppe. Il a une marque couleur de rose derrière l'œil; il en a une plus considérable de même couleur, mais moins vive, sous la queue, et ses pieds sont d'un brun-rougeâtre; en sorte que ce sera, si l'on veut, dans l'espèce des grives, le pendant du merle couleur de rose. Sa grosseur est à-peu-près celle de l'alouette;

et les ailes, qui déployées lui font une envergure d'environ dix pouces, ne s'étendent guère, dans leur repos, qu'à la moitié de la queue. Cette queue est composée de douze pennes étagées. Le brun plus ou moins foncé est la couleur dominante du dessus du corps, compris les ailes, la huppe et la tête, mais les quatre pennes latérales de chaque côté de la queue sont terminées de blanc; le dessous du corps est de cette dernière couleur, avec quelques teintes de brun au-dessus de la poitrine : je ne dois point omettre deux traits noirâtres qui partant des coins du bec, et se prolongeant en arrière sur un fond blanc, font à cet oiseau une espèce de moustache dont l'effet est marqué.

LE MOQUEUR FRANÇAIS.

PARMI les oiseaux d'Amérique appelés *moqueurs*, c'est celui-ci qui res-

semble le plus à nos grives par les grivelures ou mouchetures de la poitrine; mais il en diffère d'une manière assez marquée par les proportions relatives de la queue et des ailes, celles-ci dans leur état de repos finissant presque où la queue commence. La queue a plus de quatre pouces de longueur, c'est-à-dire, plus du tiers de la longueur totale de l'oiseau, qui n'est que de onze pouces. Sa grosseur est moyenne entre celle de la draine et de la litorne. Il a les yeux jaunes, le bec noirâtre, les pieds bruns, et tout le dessus du corps du même roux que le poil du renard, cependant avec quelque mélange de brun: ces deux couleurs règnent aussi sur les pennes des ailes, mais séparément; savoir, le roux sur les barbes extérieures, et le brun sur les intérieures. Les grandes et les moyennes couvertures des ailes sont terminées de blanc, ce qui forme deux traits de cette couleur qui traversent obliquement les ailes.

Le dessous du corps est blanc-sale, tacheté de brun-obscur; mais les taches sont plus clair-semées que dans le plumage de nos grives; la queue est étagée, un peu tombante et entièrement rousse. Le ramage du moqueur français a quelque variété, mais il n'est pas comparable à celui du moqueur proprement dit.

Il se nourrit ordinairement du fruit d'une sorte de cerisier noir fort différent de nos cerisiers d'Europe, puisque ses fruits sont disposés en grappes. Il reste toute l'année à la Caroline et à la Virginie, et par conséquent il n'est pas, au moins pour ces contrées, un oiseau de passage; nouveau trait de dissemblance avec nos grives.

LE MOQUEUR.

Nous trouvons, dans cet oiseau singulier, une exception frappante à une observation générale faite sur les oiseaux du Nouveau-Monde. Presque

tous les voyageurs s'accordent à dire qu'autant les couleurs de leur plumage sont vives, riches, éclatantes, autant le son de leur voix est aigre, rauque, monotone, en un mot désagréable. Celui-ci est au contraire, si l'on en croit Fernandez, Nieremberg et les Américains, le chantre le plus excellent parmi tous les volatiles de l'univers, sans même en excepter le rossignol: car il charme, comme lui, par les accens flatteurs de son ramage, et de plus il amuse par le talent inné qu'il a de contrefaire le chant ou plutôt le cri des autres oiseaux; et c'est de là sans doute que lui est venu le nom de *moqueur*: cependant bien loin de rendre ridicules ces chants étrangers qu'il répète, il paroît ne les imiter que pour les embellir: on croiroit qu'en s'appropriant ainsi tous les sons qui frappent ses oreilles, il ne cherche qu'à enrichir et perfectionner son propre chant, et qu'à exercer de toutes les manières possibles son infatigable

gosier. Aussi les Sauvages lui ont-ils donné le nom de *cencontlatolli*, qui veut dire quatre cents langues, et les savans celui de *polyglotte*, qui signifie à-peu-près la même chose. Non-seulement le moqueur chante bien et avec goût, mais il chante avec action, avec ame, ou plutôt son chant n'est que l'expression de ses affections intérieures; il s'anime à sa propre voix, et l'accompagne par des mouvemens cadencés, toujours assortis à l'inépuisable variété de ses phrases naturelles et acquises. Son prélude ordinaire est de s'élever d'abord peu à peu les ailes étendues, retomber ensuite la tête en bas, au même point d'où il étoit parti; et ce n'est qu'après avoir continué quelque temps ce bizarre exercice que commence l'accord de ses mouvemens divers, ou si l'on veut de sa danse, avec les différens caractères de son chant. Exécute-t-il avec sa voix des roulemens vifs et légers, son vol décrit en même temps

dans l'air une multitude de cercles qui se croisent ; on le voit suivre en serpentant les tours et retours d'une ligne tortueuse sur laquelle il monte, descend et remonte sans cesse. Son gosier forme-t-il une cadence brillante et bien battue, il l'accompagne d'un battement d'ailes également vif et précipité. Se livre-t-il à la volubilité des arpéges et des batteries, il les exécute une seconde fois par les bonds multipliés d'un vol inégal et sautillant. Donne-t-il essor à sa voix dans ces tenues si expressives où les sons, d'abord pleins et éclatans, se dégradent ensuite par nuances, et semblent enfin s'éteindre tout-à-fait et se perdre dans un silence qui a son charme comme la plus belle mélodie; on le voit en même temps planer moelleusement au-dessus de son arbre, ralentir encore par degrés les ondulations imperceptibles de ses ailes, et rester enfin immobile, et comme suspendu au milieu des airs.

Il s'en faut bien que le plumage de ce rossignol d'Amérique réponde à la beauté de son chant ; les couleurs en sont très-communes, et n'ont ni éclat ni variété. Le dessus du corps est gris-brun plus ou moins foncé ; le dessus des ailes et de la queue est encore plus brun, seulement ce brun est égayé, 1° sur les ailes, par une marque blanche, qui les traverse obliquement vers le milieu de leur longueur, et quelquefois par de petites mouchetures blanches qui se trouvent à la partie antérieure ; 2° sur la queue par une bordure de même couleur blanche ; enfin sur la tête par un cercle encore de même couleur qui lui forme une espèce de couronne, et qui, se prolongeant sur les yeux, lui dessine comme deux sourcils assez marqués. Le dessous du corps est blanc depuis la gorge jusqu'au bout de la queue : on apperçoit dans le sujet représenté par M. Edwards quelques grivelures, les unes sur les côtés du cou, et les autres

sur le blanc des grandes couvertures des ailes.

Le moqueur approche du mauvis pour la grosseur; il a la queue un peu étagée, les pieds noirâtres, le bec de la même couleur, accompagné de longues barbes qui naissent au-dessus des angles de son ouverture; enfin il a les ailes plus courtes que nos grives, mais cependant moins courtes que le moqueur français.

Il se trouve à la Caroline, à la Jamaïque, à la Nouvelle Espagne, etc. En général il se plaît dans les pays chauds et subsiste dans les tempérés : à la Jamaïque il est fort commun dans les savanes des contrées où il y a beaucoup de bois : il se perche sur les plus hautes branches, et c'est de-là qu'il fait entendre sa voix. Il niche souvent sur les ébéniers. Ses œufs sont tachetés de brun. Il vit de cerises, de baies d'aubépine et de cornouiller, et même d'insectes; sa chair passe pour un fort bon manger.

Il n'est pas facile de l'élever en cage, cependant on en vient à bout lorsqu'on sait s'y prendre, et l'on jouit une partie de l'année de l'agrément de son ramage; mais il faut pour cela se conformer à ses goûts, à son instinct, à ses besoins : il faut, à force de bons traitemens, lui faire oublier son esclavage ou plutôt la liberté. Au demeurant, c'est un oiseau assez familier qui semble aimer l'homme, s'approche des habitations, et vient se percher jusque sur les cheminées.

Celui qu'a ouvert M. Sloane avoit le ventricule peu musculeux, le foie blanchâtre, et les intestins roulés et repliés en un grand nombre de circonvolutions.

LE MERLE.

Le mâle adulte dans cette espèce est encore plus noir que le corbeau; il est d'un noir plus décidé, plus pur, moins

altéré par des reflets; excepté le bec, le tour des yeux, le talon et la plante du pied qu'il a plus ou moins jaunes, il est noir par-tout et dans tous les aspects; aussi les Anglais l'appellent-ils l'oiseau noir par excellence. La femelle au contraire n'a point de noir décidé dans tout son plumage, mais différentes nuances de brun mêlées de roux et de gris; son bec ne jaunit que rarement, elle ne chante pas non plus comme le mâle, et tout cela a donné lieu de la prendre pour un oiseau d'une autre espèce.

Les merles ne s'éloignent pas seulement des grives par la couleur du plumage, et par la différente livrée du mâle et de la femelle, mais encore par leur cri que tout le monde connoît, et par quelques-unes de leurs habitudes: ils ne voyagent, ni ne vont en troupes comme les grives, et néanmoins, quoique plus sauvages entre eux, ils le sont moins à l'égard de l'homme; car nous

les apprivoisons plus aisément que les grives, et ils ne se tiennent pas si loin des lieux habités. Au reste, ils passent communément pour être très-fins, parce qu'ayant la vue perçante ils découvrent les chasseurs de fort loin, et se laissent approcher difficilement; mais, en les étudiant de plus près, on reconnoît qu'ils sont plus inquiets que rusés, plus peureux que défians, puisqu'ils se laissent prendre aux gluaux, aux lacets et à toutes sortes de piéges, pourvu que la main qui les a tendus sache se rendre invisible.

Lorsqu'ils sont renfermés avec d'autres oiseaux plus foibles, leur inquiétude naturelle se change en pétulance; ils poursuivent, ils tourmentent continuellement leurs compagnons d'esclavage; et par cette raison on ne doit pas les admettre dans les volières où l'on veut rassembler et conserver plusieurs espèces de petits oiseaux.

On peut, si l'on veut, en élever à

part à cause de leur chant, non pas de leur chant naturel qui n'est guère supportable qu'en pleine campagne, mais à cause de la facilité qu'ils ont de le perfectionner, de retenir les airs qu'on leur apprend, d'imiter différens bruits, différens sons d'instrumens, et même contrefaire la voix humaine.

Comme les merles entrent de bonne heure en amour, et presqu'aussitôt que les grives, ils commencent aussi à chanter de bonne heure; et comme ils ne font pas pour une seule ponte, ils continuent de chanter bien avant dans la belle saison : ils chantent donc lorsque la plupart des autres chantres des bois se taisent et éprouvent la maladie périodique de la mue, ce qui a pu faire croire à plusieurs que le merle n'étoit point sujet à cette maladie; mais cela n'est ni vrai, ni même vraisemblable : pour peu qu'on fréquente les bois, on voit ces oiseaux en mue sur la fin de l'été, on en trouve même quelquefois

qui ont la tête entièrement chauve : aussi Olina et les auteurs de la *Zoologie Britannique* disent-ils que le merle se tait comme les autres oiseaux dans le temps de la mue, et les zoologues ajoutent qu'il recommence quelquefois à chanter au commencement de l'hiver; mais le plus souvent dans cette saison il n'a qu'un cri enroué et désagréable.

Les anciens prétendoient que pendant cette même saison son plumage changeoit de couleur et prenoit du roux, et Olina, l'un des modernes qui a le mieux connu les oiseaux dont il a parlé, dit que cela arrive en automne; soit que ce changement de couleur soit un effet de la mue, soit que les femelles et les jeunes merles qui sont en effet plus roux que noirs, soient en plus grand nombre, et se montrent alors plus fréquemment que les mâles adultes.

Ces oiseaux font leur première ponte sur la fin de l'hiver, elle est de cinq

ou six œufs d'un vert bleuâtre avec des taches couleur de rouille fréquentes et peu distinctes. Il est rare que cette première ponte réussisse, à cause de l'intempérie de la saison; mais la seconde va mieux, et n'est que de quatre ou cinq œufs. Le nid des merles est construit à-peu-près comme celui des grives, excepté qu'il est matelassé en-dedans : ils le font ordinairement dans les buissons, ou sur des arbres de hauteur médiocre; il semble même qu'ils soient portés naturellement à le placer près de terre, et que ce n'est que par l'expérience des inconvéniens qu'ils apprennent à le mettre plus haut. On m'en a rapporté un, une seule fois, qui avoit été pris dans le tronc d'un pommier creux.

De la mousse, qui ne manque jamais sur le tronc des arbres; du limon, qu'ils trouvent au pied ou dans les environs, sont les matériaux dont ils font le corps du nid; des brins d'herbe et de

petites racines sont la matière d'un tissu plus mollet dont ils le revêtent intérieurement, et ils travaillent avec une telle assiduité, qu'il ne leur faut que huit jours pour finir l'ouvrage. Le nid achevé, la femelle se met à pondre, et ensuite à couver ses œufs ; elle les couve seule, et le mâle ne prend part à cette opération, qu'en pourvoyant à la subsistance de la couveuse. L'auteur du *Traité du Rossignol* assure avoir vu un jeune merle de l'année, mais déjà fort, se charger volontiers de nourrir des petits de son espèce nouvellement dénichés; mais cet auteur ne dit point de quel sexe étoit ce jeune merle.

J'ai observé que les petits éprouvoient plus d'une mue dans la première année, et qu'à chaque mue le plumage des mâles devient plus noir, et le bec plus jaune, à commencer par la base. A l'égard des femelles, elles conservent, comme j'ai dit, les couleurs du premier âge, comme elles en conser-

vent aussi la plupart des attributs : elles ont cependant le dedans de la bouche et du gosier du même jaune que les mâles ; et l'on peut aussi remarquer dans les uns et les autres un mouvement assez fréquent de la queue de haut en bas, qu'ils accompagnent d'un léger trémoussement d'ailes, et d'un petit cri bref et coupé.

Ces oiseaux ne changent point de contrée pendant l'hiver, mais ils choisissent dans la contrée qu'ils habitent l'asyle qui leur convient le mieux pendant cette saison rigoureuse ; ce sont ordinairement les bois les plus épais, sur-tout ceux où il y a des fontaines chaudes et qui sont peuplés d'arbres toujours verts, tels que piceas, sapins, lauriers, myrtes, cyprès, genevriers, sur lesquels ils trouvent plus de ressources, soit pour se mettre à l'abri des frimas, soit pour vivre ; aussi viennent-ils quelquefois les chercher jusque dans nos jardins, et l'on pourroit

soupçonner que les pays où on ne voit point de merles en hiver, sont ceux où il ne se trouve point de ces sortes d'arbres, ni de fontaines chaudes.

Les merles sauvages se nourrissent outre cela de toute sorte de baies, de fruits et d'insectes; et comme il n'est point de pays si dépourvu qui ne présente quelqu'une de ces nourritures, et que d'ailleurs le merle est un oiseau qui s'accommode à tous les climats, il n'est non plus guère de pays où cet oiseau ne se trouve, au nord et au midi, dans le vieux et dans le nouveau continent, mais plus ou moins différent de lui-même, selon qu'il a reçu plus ou moins fortement l'empreinte du climat où il s'est fixé.

Ceux que l'on tient en cage mangent aussi de la viande cuite ou hachée, du pain, etc. mais on prétend que les pepins de pommes de grenades sont un poison pour eux comme pour les grives; quoi qu'il en soit, ils aiment beau-

coup à se baigner, et il ne faut pas leur épargner l'eau dans les volières. Leur chair est un fort bon manger, et ne le cède point à celle de la draine ou de la litorne; il paroît même qu'elle est préférée à celle de la grive et du mauvis dans les pays où ils se nourrissent d'olives qui la rendent succulente, et de baies de myrte qui la parfument. Les oiseaux de proie en sont aussi avides que les hommes, et leur font une guerre presque aussi destructive; sans cela, ils se multiplieroient à l'excès. Olina fixe la durée de leur vie à sept ou huit ans.

J'ai disséqué une femelle qui avoit été prise sur ses œufs vers le 15 de mai, et qui pesoit deux onces deux gros : elle avoit la grappe de l'ovaire garnie d'un grand nombre d'œufs de grosseurs inégales; les plus gros avoient près de deux lignes de diamètre, et étoient de couleur orangée; les plus petits étoient d'une couleur plus claire,

d'une substance moins opaque, et n'avoient guère qu'un tiers de ligne de diamètre. Elle avoit le bec absolument jaune, ainsi que la langue et tout le dedans de la bouche, le tube intestinal long de dix-sept à dix-huit pouces, le gésier très-musculeux, précédé d'une poche formée par la dilatation de l'œsophage, la vésicule du fiel oblongue, et point de *cæcum*.

Variétés du merle.

Les merles blancs et tachetés de blanc. Quoique le merle ordinaire soit l'oiseau noir par excellence, et plus noir que le corbeau, cependant on ne peut nier que son plumage ne prenne quelquefois du blanc, et que même il ne change en entier du noir au blanc, comme il arrive dans l'espèce du corbeau et dans celles des corneilles, des choucas et de presque tous les autres oiseaux, tantôt par l'influence du climat, tantôt par d'autres causes plus

particulières et moins connues. En effet, la couleur blanche semble être dans la plupart des animaux, comme dans les fleurs d'un grand nombre de plantes, la couleur dans laquelle dégénèrent toutes les autres, y compris le noir, et cela brusquement et sans passer par les nuances intermédiaires : rien cependant de si opposé en apparence que le noir et le blanc; celui-là résulte de la privation ou de l'absorption totale des rayons colorés, et le blanc, au contraire, de leur réunion la plus complète : mais, en physique, on trouve à chaque pas que les extrêmes se rapprochent, et que les choses qui, dans l'ordre de nos idées et même de nos sensations, paroissent les plus contraires, ont dans l'ordre de la nature des analogies secrètes qui se déclarent souvent par des effets inattendus.

Entre tous les merles blancs ou tachetés de blanc qui ont été décrits, les seuls qui me paroissent devoir se rap-

porter à l'espèce du merle ordinaire, sont 1°. le merle blanc, qui avoit été envoyé de Rome à Aldrovande, et 2°. celui à tête blanche du même auteur, lesquels, ayant tous deux le bec et les pieds jaunes comme le merle ordinaire, sont censés appartenir à cette espèce. Il n'en est pas de même de quelques autres, en plus grand nombre et plus généralement connus, dont je ferai mention dans l'article suivant.

LE MERLE A PLASTRON BLANC.

J'ai changé la dénomination du merle à collier, que plusieurs avoient jugé à propos d'appliquer à cet oiseau, et je lui ai substitué celle de merle à plastron blanc, comme ayant plus de justesse, et même comme étant nécessaire pour distinguer cette race de celle du véritable merle à collier dont je parlerai plus bas.

Dans l'espèce dont il s'agit ici, le mâle a en effet au-dessus de la poitrine

une sorte de plastron blanc très-remarquable : je dis le mâle, car le plastron de la femelle est d'un blanc plus terne, plus mêlé de roux ; et comme d'ailleurs le plumage de cette femelle est d'un brun roux, son plastron tranche beaucoup moins sur ce fond presque de même couleur, et cesse quelquefois tout-à-fait d'être apparent ; c'est sans doute ce qui a donné lieu à quelques nomenclateurs de faire de cette femelle une espèce particulière, sous le nom de *merle de montagne ;* espèce purement nominale, qui a les mêmes mœurs que le merle à plastron blanc, et qui en diffère moins, soit en grosseur, soit en couleur, que les femelles ne diffèrent de leurs mâles dans la plupart des espèces.

Ce merle a beaucoup de rapports avec le merle ordinaire ; il a comme lui le fond du plumage noir, les coins et l'intérieur du bec jaune, et à-peu-près la même taille, le même port ;

mais il s'en distingue par son plastron, par le blanc dont son plumage est émaillé, principalement sur la poitrine, le ventre et les ailes; par son bec plus court et moins jaune; par la forme des pennes moyennes des ailes, qui sont carrées par le bout avec une petite pointe saillante au milieu, formée par l'extrémité de la côte; enfin il en diffère par son cri, ainsi que par ses habitudes et par ses mœurs. C'est un véritable oiseau de passage, mais qui parcourt chaque année la circonférence d'un cercle, dont tous les points ne sont pas encore bien connus. On sait seulement qu'en général il suit les chaînes des montagnes, sans néanmoins tenir de route bien certaine. On n'en voit guère paroître aux environs de Montbard, que dans les premiers jours d'octobre; ils arrivent alors par petits pelotons de douze ou quinze, et jamais en grand nombre; il semble que ce soit quelques familles

égarées qui ont quitté le gros de la troupe ; ils restent rarement plus de deux ou trois semaines, et la moindre gelée suffit alors pour les faire disparoître : cependant je ne dois point dissimuler que M. Klein nous apprend qu'on lui a apporté de ces oiseaux vivans pendant l'hiver. Ils repassent vers le mois d'avril ou de mai, du moins en Bourgogne, en Brie, et même dans la Silésie et la Frise, selon Gesner.

Il est très-rare que ces merles habitent les plaines dans la partie tempérée de l'Europe ; néanmoins M. Salerne assure qu'on a trouvé de leurs nids en Sologne et dans la forêt d'Orléans ; que ces nids étoient faits comme ceux du merle ordinaire, qu'ils contenoient cinq œufs de même grosseur, de même couleur, et (ce qui s'éloigne des habitudes du merle) que ces oiseaux nichent contre terre, au pied des buissons, d'où leur vient apparemment le noms de *merles terriers* ou *buisson-*

niers. Ce qui paroît sûr, c'est qu'ils sont très-communs en certains temps de l'année sur les hautes montagnes de la Suède, de l'Ecosse, de l'Auvergne, de la Savoie, de la Suisse, de la Grèce, etc. Il y a même apparence qu'ils sont répandus en Asie, en Afrique, et jusqu'aux Açores; car c'est à cette espèce voyageuse, sociale, ayant du blanc dans son plumage, et se tenant sur les montagnes, que s'applique naturellement ce que dit Tavernier des volées de merles qui passent de temps en temps sur les frontières de la Médie et de l'Arménie, et délivrent le pays des sauterelles; comme aussi ce que dit M. Adanson de ces merles noirs tachetés de blanc qu'il a vus sur les sommets des montagnes de l'île Fayal, se tenant par compagnie sur les arbouziers, dont ils mangeoient le fruit en jasant continuellement.

Ceux qui voyagent en Europe se nourrissent aussi de baies. M. Wil-

lulghby a trouvé dans leur estomac des débris d'insectes et des baies semblables à celles du groseiller; mais ils aiment de préférence celles de lierre, et les raisins : c'est dans le temps de la vendange qu'ils sont ordinairement le plus gras, et que leur chair devient à la fois savoureuse et succulente.

Quelques chasseurs prétendent que ces merles attirent les grives, et que, lorsqu'on peut en avoir de vivans, on fait de très-bonnes chasses de grives au lacet; on a aussi remarqué qu'ils se laissent plus aisément approcher que nos merles communs, quoiqu'ils soient plus difficiles à prendre dans les piéges.

J'ai trouvé, en les disséquant, la vésicule du fiel oblongue, fort petite et par conséquent fort différente de ce que dit Willulghby; mais l'on sait combien la forme et la situation des parties molles sont sujettes à varier dans l'intérieur des animaux; le ventricule étoit musculeux, sa membrane

interne ridée à l'ordinaire, et sans adhérence : dans cette membrane je vis des débris de grains de genièvre, et rien autre chose; le canal intestinal, mesuré entre ses deux orifices extrêmes, avoit environ vingt pouces; le ventricule ou gésier se trouvoit placé entre le quart et le cinquième de sa longueur; enfin j'apperçus quelques vestiges de *cœcum*, dont l'un paroissoit double.

VARIÉTÉS DU MERLE *à plastron blanc.*

I. LES MERLES BLANCS OU TACHETÉS DE BLANC. J'ai dit que la plupart de ces variétés devoient se rapporter à l'espèce du plastron blanc; et, en effet, Aristote, qui connoissoit les merles blancs, en fait une espèce distincte du merle ordinaire, quoiqu'ayant la même grosseur et le même cri; mais il savoit bien qu'ils n'avoient pas les mêmes habitudes, et qu'ils se plaisoient dans les pays montueux. Belon ne reconnoît

non plus d'autres différences entre les deux espèces que celle du plumage, et celle de l'instinct qui attache le merle blanc aux montagnes. On le trouve en effet, non-seulement sur celles d'Arcadie, de Savoie et d'Auvergne, mais encore sur celles de Silésie, sur les Alpes, l'Apennin, etc. Or cette disparité d'instinct, par laquelle le merle blanc s'éloigne de la nature du merle ordinaire, est un trait de conformité par lequel il se rapproche de celle du merle à plastron blanc. D'ailleurs il est oiseau de passage comme lui, et passe dans le même temps; enfin n'est-il pas évident que la nature du merle à plastron blanc a plus de tendance au blanc, et n'est-il pas naturel de croire que la couleur blanche qui existe dans son plumage peut s'étendre avec plus de facilité sur les plumes voisines, que le plumage du merle ordinaire ne peut changer en entier du noir au blanc? Ces raisons m'ont paru suffisantes pour

m'autoriser à regarder la plupart nos merles blancs, ou tachetés de blanc, comme des variétés dans l'espèce du merle à plastron blanc. Le merle blanc que j'ai observé avoit les pennes des ailes et de la queue plus blanches que tout le reste et le dessus du corps, excepté le sommet de la tête, d'un gris plus clair que le dessous du corps. Le bec étoit brun avec un peu de jaune sur les bords; il y avoit aussi du jaune sous la gorge et sur la poitrine, et les pieds étoient d'un gris brun foncé. On l'avoit pris aux environs de Montbard dans les premiers jours de novembre, avant qu'il eût encore gelé, c'est-à-dire, au temps juste du passage des merles à plastron blanc, puisque peu de jours auparavant on m'en avoit apporté deux de cette dernière espèce.

Parmi les merles tachetés de blanc, cette dernière couleur se combine diversement avec le noir; quelquefois elle se répand exclusivement sur les

pennes de la queue et des ailes, que cependant l'on dit être moins sujettes aux variations de couleur, tandis que toutes les autres plumes, que l'on regarde comme étant d'une couleur moins fixe, conservent leur noir dans toute sa pureté ; d'autres fois, elle forme un véritable collier qui tourne tout autour du cou de l'oiseau, et qui est moins large que le plastron blanc du merle précédent. Cette variété n'a point échappé à Belon, qui dit avoir vu en Grèce, en Savoie, et dans la vallée de Maurienne, une grande quantité de merles au collier, ainsi nommés parce qu'ils ont une ligne blanche qui leur tourne autour du cou. M. Lottinger, qui a eu occasion d'étudier ces oiseaux dans les montagnes de la Lorraine où ils font quelquefois leur ponte, m'assure qu'ils y nichent de très-bonne heure, qu'ils construisent et posent leur nid à-peu-près comme la grive, que l'éducation de leurs petits se trouve

achevée dès la fin de juin, qu'ils font un voyage tous les ans, mais que leur départ n'est rien moins qu'à jour nommé; il commence sur la fin de juillet et dure tout le mois d'août, pendant lequel temps on ne voit pas un seul de ces oiseaux dans la plaine, quel qu'en soit le nombre, ce qui prouve bien qu'ils suivent la montagne. On ignore le lieu où ils se retirent. M. Lottinger ajoute que cet oiseau, qui étoit autrefois fort connu dans les Vosges, y est devenu assez rare.

II. Le grand merle de montagne. Il est tacheté de blanc, mais n'a point de plastron, et il est plus gros que la draine. Il passe en Lorraine tout à la fin de l'automne, et il est alors singulièrement chargé de graisse. Les oiseleurs n'en prennent que très-rarement; il fait la guerre aux limaçons, et sait casser adroitement leur coquille sur un rocher pour se nourrir de leur chair; à défaut de limaçons il se rabat

sur la graine de lierre : cet oiseau est un fort bon gibier, mais il dégénère des merles quant à la voix, qu'il a fort aigre et fort triste.

LE MERLE COULEUR DE ROSE.

Tous les ornithologistes qui ont fait mention de ce merle n'en ont parlé que comme d'un oiseau rare, étranger, peu connu, que l'on ne voyoit qu'à son passage, et dont on ignoroit la véritable patrie. M. Linnæus est le seul qui nous apprenne qu'il habite la Laponie, la Suisse; mais il ne nous dit rien de ce qu'il fait, de ses amours, de son nid, de sa ponte, de sa nourriture, de ses voyages, etc. Aldrovande, qui a parlé le premier des merles couleur de rose, dit seulement qu'ils paroissent quelquefois dans les campagnes des environs de Bologne, où ils sont connus des oiseleurs sous le nom d'*étourneaux de mer;* qu'ils se posent sur les tas de

fumier, qu'ils prennent beaucoup de graisse, et que leur chair est un bon manger : on en a vu deux en Angleterre que M. Edwards suppose y avoir été portés par quelque coup de vent : nous en avons observé plusieurs en Bourgogne, lesquels avoient été pris dans le temps du passage, et il est probable qu'ils poussent leurs excursions jusqu'en Espagne, s'il est vrai, comme le dit M. Klein, qu'ils ayent un nom dans la langue espagnole.

Le plumage du mâle est distingué ; il a la tête, le cou, les pennes des ailes et de la queue noirs avec des reflets brillans qui jouent entre le vert et le pourpre : la poitrine, le ventre, le dos, le croupion et les petites couvertures des ailes sont d'une couleur de rose de deux teintes, l'une plus claire et l'autre plus foncée, avec quelques taches noires répandues çà et là sur cette espèce de scapulaire qui descend par-dessus jusqu'à la queue, et par-

dessous jusqu'au bas-ventre exclusivement : outre cela, la tête a pour ornement une espèce de huppe qui se jette en arrière comme celle du jaseur, et qui doit faire un bel effet lorsque l'oiseau la relève.

Le bas-ventre, les couvertures inférieures de la queue et les jambes sont d'une couleur rembrunie ; le tarse et les doigts d'un orangé terne ; le bec mi-partie de noir et de couleur de chair ; mais la distribution de ces couleurs semble n'être point fixe en cette partie, car dans les individus que nous avons observés et dans ceux d'Aldrovande la base du bec étoit noirâtre, et tout le reste couleur de chair ; au lieu que, dans les individus observés par M. Edwards, c'étoit la pointe du bec qui étoit noire, et ce noir se changeoit par nuances en un orangé terne qui étoit la couleur de la base du bec et celle des pieds. Le dessous de la queue paroît comme marbré, effet produit

par la couleur de ses couvertures intérieures qui sont noirâtres et terminées de blanc.

La femelle a la tête noire comme le mâle, mais non pas le cou, ni les pennes de la queue et des ailes qui sont d'une teinte moins foncée, les couleurs du scapulaire sont aussi moins vives.

Cet oiseau est plus petit que notre merle ordinaire; il a le bec, les ailes, les pieds et les doigts plus longs à proportion; il a beaucoup plus de rapport de grandeur, de conformation et même d'instinct, avec le merle à plastron blanc, car il est voyageur comme lui; cependant il faut avouer que l'un des merles couleur de rose qui a été tué en Angleterre alloit de compagnie avec des merles à bec jaune. Sa longueur, prise de la pointe du bec jusqu'au bout de la queue, est de sept pouces trois quarts, et jusqu'au bout des ongles, de sept pouces et demi; il en a treize à quatorze de vol, et ses ailes,

dans leur repos, atteignent presque l'extrémité de la queue.

LE MERLE BLEU.

On retrouve dans ce merle le même fond de couleur que dans le merle de roche, c'est-à-dire, le cendré-bleu (mais sans aucun mélange d'orangé); la même taille, à-peu-près les mêmes proportions, le goût des mêmes nourritures, le même ramage, la même habitude de se tenir sur les sommets des montagnes, et de poser son nid sur les rochers les plus escarpés; en sorte qu'on seroit tenté de le regarder comme une race appartenant à la même espèce que le merle de roche; aussi plusieurs ornithologistes les ont pris l'un pour l'autre. Les couleurs de son plumage varient un peu dans les descriptions, et sont probablement sujettes à des variations réelles d'un individu à l'autre, selon l'âge, le sexe,

le climat, etc. Le mâle que M. Ewards a représenté, *planche XVIII*, n'étoit pas d'un bleu uniforme par-tout; la teinte de la partie supérieure du corps étoit plus foncée que la teinte de la partie inférieure : il avoit les pennes de la queue noirâtres, celles des ailes brunes, ainsi que leurs grandes couvertures, et celles-ci terminées de blanc; les yeux entourés d'un cercle jaune, le dedans de la bouche orangé, le bec et les pieds d'un brun presque noir. Il paroît qu'il y a plus d'uniformité dans le plumage de la femelle.

Belon, qui a vu de ces oiseaux à Raguse en Dalmatie, nous dit qu'il y en a aussi dans les îles de Négrepont, de Candie, de Zante, de Corfoue, etc. et qu'on les recherche beaucoup à cause de leur chant; mais il ajoute qu'il ne s'en trouve point naturellement en France, ni en Italie; cependant le bras de mer qui sépare la Dalmatie de l'Italie n'est point une barrière in-

surmontable, sur-tout pour ces oiseaux qui, suivant Belon lui-même, volent beaucoup mieux que le merle ordinaire, et qui, au pis-aller, pourroient faire le tour et pénétrer en Italie en passant par l'état de Venise. D'ailleurs c'est un fait que ces merles se trouvent en Italie; celui que M. Brisson a décrit, et celui que nous avons fait représenter, n° 250, ont été tous deux envoyés de ce pays. M. Edwards avoit appris par la voix publique qu'ils y nichoient sur les rochers inaccessibles ou dans les vieilles tours abandonnées, et de plus il en a vu quelques-uns qui avoient été tués aux environs de Gibraltar; d'où il conclut, avec assez de fondement, qu'ils sont répandus dans tout le midi de l'Europe : mais cela doit s'entendre seulement des montagnes, car il est rare qu'on rencontre de ces oiseaux dans la plaine ; leur ponte est ordinairement de quatre ou cinq œufs, et leur chair, sur-tout celle

des jeunes, passe pour un fort bon manger.

LE MERLE SOLITAIRE.

Voici encore un merle habitant des montagnes, et renommé pour sa belle voix : on sait que le roi François Ier prenoit un singulier plaisir à l'entendre, et qu'aujourd'hui même un mâle apprivoisé de cette espèce se vend fort cher à Genève et à Milan, et beaucoup plus cher encore à Smyrne et à Constantinople. Le ramage naturel du merle solitaire est en effet très-doux, très-flûté, mais un peu triste, comme doit être le chant de tout oiseau vivant en solitude : celui-ci se tient toujours seul, excepté dans la saison de l'amour. A cette époque non-seulement le mâle et la femelle se recherchent, mais souvent ils quittent de compagnie les sommets agrestes et déserts où jusque-là ils avoient fort bien vécu séparément,

pour venir dans les lieux habités et se rapprocher de l'homme. Ils sentent le besoin de la société dans le moment où la plupart des animaux qui ont cautume d'y vivre se passeroient de tout l'univers : on diroit qu'ils veulent avoir des témoins de leur bonheur, afin d'en jouir de toutes les manières possibles. A la vérité ils savent se garantir des inconvéniens de la foule, et se faire une solitude au milieu de la société, en s'élevant à une hauteur où les importunités ne peuvent atteindre que difficilement. Ils ont coutume de poser leur nid, fait de brins d'herbe et de plumes, tout au haut d'une cheminée isolée, ou sur le comble d'un vieux château, ou sur la cime d'un grand arbre, et presque toujours à portée d'un clocher ou d'une tour élevée ; c'est sur le coq de ce clocher ou sur la girouette de cette tour que le mâle se tient des heures et des journées entières, sans cesse occupé de sa compagne tandis qu'elle

couve, et s'efforçant de charmer les ennuis de sa situation par son chant continuel; un chant, tout pathétique qu'il est, ne suffit pas à l'expression du sentiment dont il est plein; un oiseau solitaire sent plus, et plus profondément qu'un autre; on voit quelquefois celui-ci s'élever en chantant, battre des ailes, étaler les plumes de sa queue, relever celles de sa tête et décrire en piaffant plusieurs cercles dont sa femelle chérie est le centre unique.

Si quelque bruit extraordinaire ou la présence de quelqu'objet nouveau donne de l'inquiétude à la couveuse, elle se réfugie dans son fort, c'est-à-dire, sur le clocher ou sur la tour habité par son mâle, et bientôt elle revient à sa couvée, qu'elle ne renonce jamais.

Dès que les petits sont éclos, le mâle cesse de chanter, mais il ne cesse pas d'aimer; au contraire, il ne se tait que pour donner à celle qu'il aime une nou-

velle preuve de son amour, et partager avec elle le soin de porter la becquée à leurs petits ; car dans les animaux l'ardeur de l'amour n'annonce pas seulement une plus grande fidélité au vœu de la nature pour la génération des êtres, mais encore un zèle plus vif et plus soutenu pour leur conservation.

Ces oiseaux pondent ordinairement cinq ou six œufs ; ils nourrissent leurs petits d'insectes, et ils s'en nourrissent eux-mêmes, ainsi que des raisins et d'autres fruits. On les voit arriver au mois d'avril dans les pays où ils ont coutume de passer l'été ; ils s'en vont à la fin d'août, et reviennent constamment chaque année au même endroit où ils ont en premier lieu fixé leur domicile. Il est rare qu'on en voye deux paires établies dans le même canton.

Les jeunes, pris dans le nid, sont capables d'instruction : la souplesse de leur gosier se prête à tout, soit aux airs, soit aux paroles ; car ils appren-

nent aussi à parler, et ils se mettent à chanter au milieu de la nuit, sitôt qu'ils voyent la lumière d'une chandelle. Ils peuvent vivre en cage jusqu'à huit ou dix ans lorsqu'ils sont bien gouvernés. On en trouve sur les montagnes de France et d'Italie, dans presque toutes les îles de l'Archipel, surtout dans celles de Zira et de Nia, où l'on dit qu'ils nichent parmi des tas de pierres, et dans l'île de Corse, où ils ne sont point regardés comme oiseaux de passage. Cependant en Bourgogne il est inoui que ceux que nous voyons arriver au printemps et nicher sur les cheminées ou sur le comble des églises, y passent l'hiver; mais il est possible de concilier tout cela: le merle solitaire peut très-bien ne point quitter l'île de Corse, et néanmoins passer d'un canton à l'autre et changer de domicile suivant les saisons, à-peu-près comme il fait en France.

Les habitudes singulières de cet oi-

seau et la beauté de sa voix ont inspiré au peuple une sorte de vénération pour lui ; je connois des pays où il passe pour un oiseau de bon augure, où l'on souffriroit impatiemment qu'il fût troublé dans sa ponte, et où sa mort seroit presque regardée comme un malheur public.

Le merle solitaire est un peu moins gros que le merle ordinaire, mais il a le bec plus fort et plus crochu par le bout, et les pieds plus courts à proportion. Son plumage est d'un brun plus ou moins foncé et moucheté de blanc par-tout, excepté sur le croupion et sur les pennes des ailes et de la queue ; outre cela le cou, la gorge, la poitrine et les couvertures des ailes ont dans le mâle une teinte de bleu et des reflets pourpres qui manquent absolument dans le plumage de la femelle : celle-ci est d'un brun plus uniforme, et ses mouchetures sont jaunâtres. L'un et l'autre ont l'iris d'un jaune-orangé,

l'ouverture des narines assez grande, les bords du bec échancrés près de la pointe, comme dans presque tous les merles et toutes les grives; l'intérieur de la bouche jaune, la langue divisée par le bout en trois filets, dont celui du milieu est plus long; douze pennes à la queue, dix-neuf à chaque aile, dont la première est très-courte; enfin la première phalange du doigt extérieur unie à celle du doigt du milieu. La longueur totale de ces oiseaux est de huit à neuf pouces, leur vol de douze à treize, leur queue de trois, leur pied de treize lignes, et leur bec de quinze: les ailes repliées s'étendent au-delà du milieu de la queue.

Oiseaux étrangers qui ont rapport au Merle solitaire.

I.

LE MERLE SOLITAIRE *de Manille.*

CETTE espèce paroît faire la nuance entre notre merle solitaire et notre merle de roche; elle a les couleurs de celui-ci, et distribuées en partie dans le même ordre, mais elle n'a pas les ailes si longues, quoiqu'elles s'étendent dans leur repos jusqu'aux deux tiers de la queue. Son plumage est d'un bleu d'ardoise, uniforme sur la tête, la face postérieure du cou et le dos; presqu'entièrement bleu sur le croupion; moucheté de jaune sur la gorge, la face antérieure du cou et le haut de la poitrine; plus foncé sur les couvertures des ailes avec des mouchetures semblables, mais beaucoup plus clair-semées, et quelques taches blanches encore moins nombreuses: le reste du dessous

du corps est orangé, moucheté de bleu et blanc, les grandes pennes des ailes et de la queue sont noirâtres, et les dernières bordées de roux; enfin le bec est brun, et les pieds presque noirs.

Ce solitaire approche de la grosseur de notre merle de roche : sa longueur totale est d'environ huit pouces, son vol de douze ou treize, sa queue de trois, et son bec d'un seul pouce.

La femelle n'a point de bleu ni d'orangé dans son plumage, mais deux ou trois nuances de brun qui forment entr'elles des mouchetures assez régulières sur la tête, le dos et tout le dessous du corps. Ces deux oiseaux faisoient partie de l'envoi de M. Sonnerat.

II.

LE MERLE SOLITAIRE *des Philippines.*

On retrouve dans cet oiseau la figure, le port et le bec des solitaires, et quelque chose du plumage de celui

de Manille ; mais il est un peu plus petit : chaque plume du dessous du corps est d'un roux plus ou moins clair bordé de brun ; celles du dessus du corps sont brunes et ont un double bord, le plus intérieur noirâtre et le plus extérieur blanc-sale ; les petites couvertures des ailes ont une teinte cendrée, et celles du croupion et de la queue sont absolument cendrées ; la tête est d'un olive tirant au jaune, le tour des yeux blanchâtre, les pennes de la queue et des ailes brunes bordées de gris, le bec et les pieds bruns.

La longueur totale de ce solitaire est d'environ sept pouces et demi ; il a plus de douze pouces de vol, et ses ailes repliées vont jusqu'aux trois quarts de la queue, qui est composée de douze pennes, et n'a que deux pouces deux tiers de long.

Cet oiseau, qui a été envoyé par M. Poivre, a tant de rapports avec le solitaire de Manille, que je serois peu

surpris qu'il fût reconnu dans la suite pour n'être qu'une simple variété d'âge dans cette espèce, d'autant qu'il vient des mêmes contrées, qu'il est plus petit, et que ses couleurs sont, pour ainsi dire, moyennes entre celles du mâle et celles de la femelle.

Oiseaux étrangers qui ont rapport aux Merles d'Europe.

LE JAUNOIR *du Cap de Bonne-Espérance.*

Ce merle d'Afrique a l'uniforme de nos merles d'Europe, du noir et du jaune, et de là son nom de *jaunoir;* mais le noir de son plumage est plus brillant, et il a des reflets qui lui donnent à certains jours un œil verdâtre: on ne voit du jaune, ou plutôt du roux, que sur les grandes pennes des ailes, dont les trois premières sont terminées de brun et les suivantes de ce noir brillant dont j'ai parlé; ce même noir brillant et à reflets se retrouve sur

deux pennes intermédiaires de la queue et sur ce qui paroît au-dehors des pennes moyennes des ailes; tout ce qui est caché de ces pennes moyennes et toutes les pennes latérales de la queue en entier sont d'un noir pur; le bec est de ce même noir, mais les pieds sont bruns.

Le jaunoir est un peu plus gros que notre merle ordinaire; sa longueur est de onze pouces, son vol de quinze et demi, sa queue de quatre, son bec, qui est gros et fort, de quinze lignes, et son pied de quatorze : ses ailes, dans leur repos, ne vont qu'à la moitié de la queue.

LE MERLE HUPPÉ *de la Chine.*

Quoique cet oiseau soit un peu plus gros que le merle, il a le bec et les pieds plus courts et la queue beaucoup plus courte; presque tout son plumage est noirâtre avec une teinte obscure de bleu, mais sans aucun reflet; on

voit au milieu des ailes une tache blanche appartenante aux grandes pennes de ces mêmes ailes, et un peu de blanc à l'extrémité des pennes latérales de la queue; le bec et les pieds sont jaunes, et l'iris d'un bel orangé. Ce merle a sur le front une petite touffe de plumes longuettes qu'il hérisse quand il veut; mais, malgré cette marque distinctive et la différence remarquée dans ses proportions, je ne sais si l'on ne pourroit pas le regarder comme une variété de climat dans l'espèce de notre merle à bec jaune; il a comme lui une grande facilité pour apprendre à siffler des airs et articuler des paroles. On le transporte difficilement en vie de la Chine en Europe. Sa longueur est de huit pouces et demi; ses ailes dans leur repos s'étendent à la moitié de la queue qui n'a que deux pouces et demi de long, et qui est composée de douze pennes à-peu-près égales.

LE PODOBÉ DU SÉNÉGAL.

Nous sommes redevables à M. Adamson de cette espèce étrangère et nouvelle qui a le bec brun, les ailes et les pieds couleur rousse, les ailes courtes, la queue longue, étagée, marquée de blanc à l'extrémité de ses pennes latérales et de ses couvertures inférieures. Dans tout le reste le podobé est noir comme nos merles et leur ressemble pour la grosseur, comme pour la forme du bec qui cependant n'est point jaune.

LE MERLE DE LA CHINE.

Ce merle est plus grand que le nôtre; il a les pieds beaucoup plus forts, la queue plus longue et d'une autre forme, puisqu'elle est étagée : l'accident le plus remarquable de son plumage, c'est comme une paire de lunettes qui paroît posée sur la base de son bec, et qui s'étend de part et d'autre

sur ses yeux : les côtés de ces lunettes sont de figure à-peu-près ovale et de couleur noire, en sorte qu'ils tranchent sur le plumage gris de la tête et du cou. Cette même couleur grise, mêlée d'une teinte verdâtre, règne sur tout le dessus du corps, compris les ailes et les pennes intermédiaires de la queue ; les pennes latérales sont beaucoup plus rembrunies ; une partie de la poitrine et le ventre sont d'un blanc sale un peu jaune, jusqu'aux couvertures inférieures de la queue, qui sont rousses. Les ailes dans leur repos ne s'étendent pas fort au-delà de l'origine de la queue.

LE VERT-DORÉ, ou MERLE *à longue queue du Sénégal.*

La queue de ce merle est en effet très-longue, puisque la longueur de l'oiseau entier, qui est d'environ sept pouces, mesurée de la pointe du bec à l'extrémité du corps, ne fait pas les

deux tiers de la longueur de cette queue : l'étendue de son vol ne répond pas, à beaucoup près, à cette dimension excessive ; elle est même bien moindre à proportion, puisqu'elle surpasse à peine celle du merle, qui est un oiseau plus petit : le vert-doré a aussi le bec plus court proportionnellement, mais il a les pieds plus longs. La couleur générale de cet oiseau est ce beau vert éclatant que l'on voit briller sur le plumage des canards, et elle ne varie que par différentes teintes, par différens reflets qu'elle prend en différens endroits : sur la tête, c'est une teinte noirâtre à travers laquelle perce la couleur d'or ; sur le croupion et les deux longues pennes intermédiaires de la queue, ce sont des reflets pourpres ; sur le ventre et les jambes, c'est un vert changeant en une couleur de cuivre de rosette ; dans presque tout le reste, c'est un beau vert-doré, comme l'indique le nom que j'ai donné

à cet oiseau, en attendant que l'on sache celui sous lequel il est connu dans son pays.

Il y a au Cabinet du roi un oiseau tout-à-fait ressemblant à celui-ci, excepté qu'il n'a pas la queue si longue à beaucoup près. Il est probable que c'est un vert-doré qui aura été pris au temps de la mue, temps où cet oiseau peut perdre sa longue queue, comme la veuve perd la sienne.

LE FER-A-CHEVAL, ou MERLE *à collier d'Amérique.*

Une marque noire en forme de fer-à-cheval qui descend sur la poitrine de cet oiseau, et une bande de même couleur sortant de chaque côté de dessous son œil pour se jeter en arrière, sont tout ce qu'il y a de noir dans son plumage; et la première de ces taches, par sa forme déterminée, m'a paru ce qu'il y avoit de plus propre à caractériser cette espèce, c'est-à-dire, à la

distinguer des autres merles à collier. Ce fer-à-cheval se dessine sur un fond jaune, qui est la couleur de la gorge et de tout le dessous du corps, et qui reparoît encore entre le bec et les yeux; le brun règne sur la tête et derrière le cou, et le gris-clair sur les côtés; outre cela, le sommet de la tête est marqué d'une raie blanchâtre; tout le dessus du corps est gris de perdrix; les pennes des ailes et de la queue sont brunes avec quelques taches roussâtres, les pieds sont bruns et fort longs, et le bec, qui est presque noir, a la forme de celui de nos merles: cet oiseau a encore cela de commun avec eux, qu'il chante très-bien au printemps, quoique son chant ait peu d'étendue. Il ne se nourrit presque que de menues graines qu'il trouve sur la terre, en quoi il ressemble aux alouettes; mais il est beaucoup plus gros, plus gros même que notre merle, et il n'a point l'ongle postérieur alongé

comme les alouettes. Il se perche sur la cime des arbrisseaux, et l'on a remarqué qu'il avoit dans la queue un mouvement fort brusque de bas en haut. A vrai dire, ce n'est ni une alouette ni un merle; mais de tous les oiseaux d'Europe celui avec qui il semble avoir plus de rapports, c'est notre merle ordinaire. Il se trouve non-seulement dans la Virginie et dans la Caroline, mais dans presque tout le continent de l'Amérique.

Le sujet qu'a observé Catesby pesoit trois onces et un quart; il avoit dix pouces de la pointe du bec au bout des ongles, le bec long de quinze lignes, et les pieds de dix-huit; ses ailes dans leur repos s'étendoient à la moitié de la queue.

LE MERLE VERT D'ANGOLA.

Le dessus du corps, de la tête, du cou, de la queue et des ailes, est dans

cet oiseau d'un vert olivâtre ; mais on apperçoit sur les ailes des taches rembrunies, et le croupion est bleu ; on voit aussi sur le dos, comme devant le cou, quelque mélange de bleu avec le vert ; le bleu se retrouve pur sur la partie supérieure de la gorge ; le violet règne sur la poitrine, le ventre, les jambes et les plumes qui recouvrent l'oreille ; enfin les couvertures inférieures de la queue sont d'un jaune olivâtre ; le bec et les pieds d'un noir décidé.

Cet oiseau est de la même grosseur que celui auquel M. Brisson a donné le même nom ; et il lui ressemble aussi par les proportions du corps, mais le plumage de ce dernier est différent ; c'est par-tout un beau vert canard, avec une tache de violet d'acier poli sur la partie antérieure de l'aile.

La grosseur de ces oiseaux est à-peu-près celle de notre merle, leur longueur d'environ neuf pouces, leur vol

de douze un quart, et leur bec de onze à douze lignes; leurs ailes dans leur repos vont à la moitié de la queue, qui est composée de douze pennes égales.

Il est probable que ces deux oiseaux appartiennent à la même espèce; mais j'ignore quel est celui des deux qui représente la tige primitive, et quel est celui qui doit n'être regardé que comme une branche collatérale, ou si l'on veut comme une simple variété.

LE MERLE VIOLET *du royaume de Juida.*

Le plumage de cet oiseau est peint des mêmes couleurs que celui du précédent; c'est toujours du violet, du vert et du bleu, mais distribués différemment: le violet pur règne sur la tête, le cou et tout le dessous du corps; le bleu sur la queue et ses couvertures supérieures, le vert enfin sur les ailes; mais celles-ci ont une bande bleue près de leur bord intérieur.

Ce merle est encore de la même taille

que notre merle vert d'Angola; il paroît avoir le même port, et, comme il vient aussi des mêmes climats, je serois fort tenté de le rapporter à la même espèce s'il n'avoit les ailes plus longues, ce qui suppose d'autres allures et d'autres habitudes; mais, comme le plus ou moins de longueur des ailes dans les oiseaux desséchés dépend en grande partie de la manière dont ils ont été préparés, on ne peut guère établir là-dessus une différence spécifique, et il est sage de rester dans le doute en attendant des observations plus décisives.

LE PLASTRON-NOIR *de Ceylan.*

Je donne un nom particulier à cet oiseau, parce que ceux qui l'ont vu ne sont pas d'accord sur l'espèce à laquelle il appartient : M. Brisson en a fait un merle, et M. Edwards une pie ou une pie-grièche; pour moi j'en fais un plastron-noir, en attendant que ses mœurs et ses habitudes, mieux connues, me

mettent en état de le rapporter à ses véritables analogues européens. Il est plus petit que le merle, et il a le bec plus fort à proportion : sa longueur totale est d'environ sept pouces et demi, son vol de onze, sa queue de trois et demi, son bec de douze à treize lignes, et son pied de quatorze; ses ailes, dans leur repos, vont au-delà du milieu de la queue, qui est un peu étagée.

Le plastron noir par lequel cet oiseau est caractérisé fait d'autant plus d'effet, qu'il est contigu par en haut et par en bas à une couleur plus claire; car la gorge et tout le dessous du corps sont d'un jaune assez vif. Des deux extrémités du bord supérieur de ce plastron partent comme deux cordons de même couleur, qui, d'abord s'élevant de chaque côté vers la tête, servent de cadre à la belle plaque jaune orangée de la gorge, et qui, se courbant ensuite pour passer au-dessous des yeux, vont se terminer et en quelque manière s'im-

planter à la base du bec. Deux sourcils jaunes, qui prennent naissance tout proche des narines, embrassent l'œil par-dessus, et, se trouvant en opposition avec les espèces de cordons noirs qui l'embrassent par-dessous, donnent encore du caractère à la physionomie. Toute la partie supérieure de cet oiseau est olivâtre ; mais cette couleur semble ternie par un mélange de cendré sur le sommet de la tête, et elle est au contraire plus éclatante sur le croupion et sur le bord extérieur des pennes de l'aile : les plus grandes de ces pennes sont terminées de brun : les deux intermédiaires de la queue sont d'un vert olive, comme tout le dessus du corps ; et les dix latérales sont noires, terminées de jaune.

La femelle n'a ni la plaque noire de la poitrine, ni les cordons de même couleur qui semblent lui servir d'attache : elle a la gorge grise, la poitrine et le ventre d'un jaune verdâtre, tout

le dessus du corps de la même couleur, mais plus foncée. En général, cette femelle ne diffère pas beaucoup de l'oiseau représenté dans les *planches enluminées*, n°. 358, sous le nom de *merle à ventre orangé du Sénégal.*

M. Brisson a donné le plastron-noir, dont il s'agit dans cet article, comme venant du Cap de Bonne-Espérance ; et il en venoit certainement, puisqu'il en avoit été rapporté par M. l'abbé de la Caille : mais, s'il en faut croire M. Edwards, il venoit encore de plus loin, et son véritable climat est l'île de Ceylan. M. Edwards a été à portée de prendre des informations exactes à ce sujet de M. Jean-Gédéon Loten, qui avoit été gouverneur de Ceylan, et qui à son retour des Indes fit présent à la société royale de plusieurs oiseaux de ce pays, parmi lesquels étoit un plastron-noir. M. Edwards ajoute une réflexion très-juste, que j'ai déjà prévenue dans les volumes précédens, et

qu'il ne sera pas inutile de répéter ici, c'est que le Cap de Bonne-Espérance étant un point de partage où les vaisseaux abordent de toutes parts, on doit y trouver des marchandises, par conséquent des oiseaux de tous les pays, et que très-souvent on se trompe en supposant que tous ceux qui viennent de cette côte en sont originaires. Cela explique assez bien pourquoi il y a dans les cabinets un si grand nombre d'oiseaux et d'autres animaux soi-disant du Cap de Bonne-Espérance.

L'ORANVERT, ou MERLE *à ventre orangé du Sénégal.*

J'ai appliqué à cette nouvelle espèce le nom d'*oranvert*, parce qu'il rappelle l'idée des deux principales couleurs de l'oiseau : un beau vert foncé, enrichi par des reflets qui se jouent entre différentes nuances de jaune, règne sur tout le dessus du corps, compris la queue, les ailes, la tête, et même la

gorge; mais il est moins foncé sur la queue que par-tout ailleurs: le reste du dessous du corps, depuis la gorge, est d'un orangé brillant : outre cela, on apperçoit sur les ailes repliées un trait blanc, qui appartient au bord extérieur de quelques-unes des grandes pennes. Le bec est brun aux pieds. Cet oiseau est plus petit que le merle; sa longueur est d'environ huit pouces, son vol de onze et demi, sa queue de deux tiers, et son bec de onze à douze lignes.

VARIÉTÉ DE L'ORANVERT.

L'ORANBLEU. J'ai dit que l'oranvert avoit beaucoup de rapports avec la femelle du plastron-noir, mais il n'en a pas moins avec un autre oiseau représenté dans les planches enluminées, sous le nom de *merle du Cap de Bonne-Espérance*, et que j'appelle *oranbleu*, parce qu'il a tout le dessous du corps orangé, depuis la gorge jusqu'au bas-

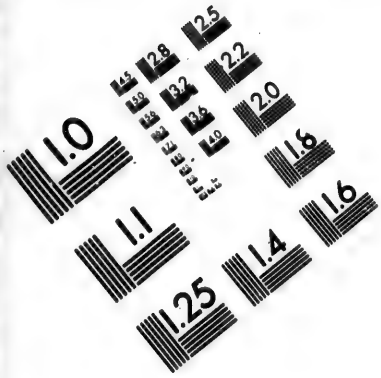

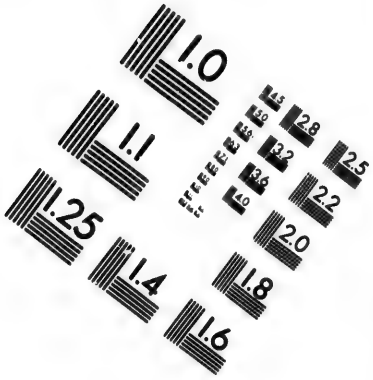

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

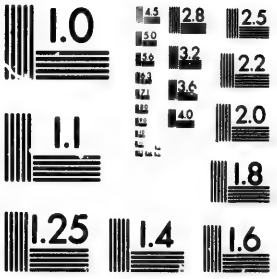

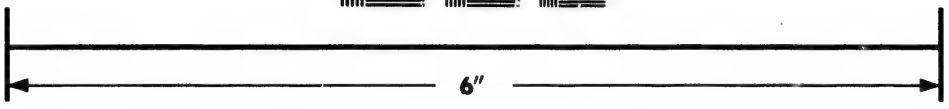

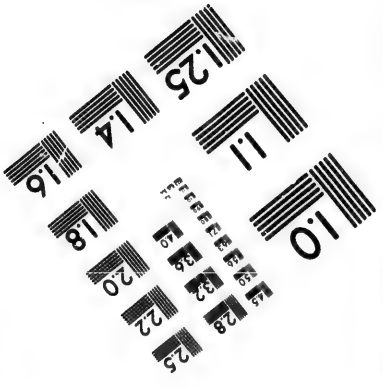

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ventre inclusivement, et que le bleu domine sur la partie supérieure depuis la base du bec jusqu'au bout de la queue; ce bleu est de deux teintes, et la plus foncée borde chaque plume, d'où résulte une variété douce, régulière et de bon effet. Le bec et les pieds sont noirs ainsi que les pennes des ailes, mais plusieurs des moyennes sont bordées de gris-blanc; enfin, les pennes de la queue sont de toutes les plumes du corps celles dont la couleur paroît le plus uniforme.

LE MERLE BRUN *du Cap de Bonne-Esp.*

C'EST une espèce nouvelle dont nous sommes redevables à M. Sonnerat; elle est à-peu-près de la grosseur du merle; sa longueur totale est de 10 pouces, et ses ailes s'étendent un peu au-delà du milieu de la queue. Presque tout son plumage est d'un brun changeant, et jette des reflets d'un vert sombre; le ventre et le croupion sont blancs.

LE BANIAHBOU DE BENGALE.

Le plumage brun par-tout, mais plus foncé sur la partie supérieure du corps, plus clair sur la partie inférieure, comme aussi sur le bord des couvertures et des pennes des ailes; le bec et les pieds jaunes, la queue étagée, longue d'environ trois pouces, et dépassant les ailes repliées d'environ la moitié de sa longueur, voilà les principaux traits qui caractérisent cet oiseau étranger, dont la grosseur surpasse un peu celle de la grive.

M. Linnæus nous apprend, d'après les naturalistes suédois qui ont voyagé en Asie, que ce même oiseau se retrouve à la Chine; mais il paroît y avoir subi l'influence du climat, car les baniahbous de ce pays sont gris par-dessus, de couleur de rouille par-dessous, et ils ont un trait blanc de chaque côté de la tête. La dénomination d'oiseaux chanteurs que leur applique

M. Linnæus, sans doute sur de bons mémoires, suppose que ces merles étrangers ont le ramage agréable.

L'OUROVANG, ou MERLE CENDRÉ *de Madagascar.*

La dénomination de merle cendré, donne en général une idée fort juste de la couleur qui règne dans le plumage de cet oiseau : mais il ne faut pas croire que cette couleur soit par-tout du même ton; elle est très-foncée et presque noirâtre, avec une légère teinte de vert sur les plumes longues et étroites qui couvrent la tête; elle est moins foncée, mais sans mélange d'aucune autre teinte sur les pennes de la queue et des ailes, et sur les grandes couvertures de celles-ci; elle a un œil olive sur la partie supérieure du corps, les petites couvertures des ailes, le cou, la gorge et la poitrine; enfin elle est plus claire sous le corps, et prend à

l'endroit du bas-ventre une légère teinte de jaune.

Ce merle est à-peu-près de la grosseur de notre mauvis; mais il a la queue un peu plus longue, les ailes un peu plus courtes, et les pieds beaucoup plus courts. Il a le bec jaune comme nos merles, marqué vers le bout d'une raie brune, et accompagné de quelques barbes autour de sa base, la queue composée de douze pennes égales et les pieds d'un brun-clair.

LE MERLE DES COLOMBIERS.

On l'appelle aux Philippines l'*étourneau des Colombiers*, parce qu'il est familier par instinct, qu'il semble rechercher l'homme ou plutôt ses propres commodités dans les habitations de l'homme, et qu'il vient nicher jusque dans les colombiers; mais il a plus de rapports avec notre merle ordinaire qu'avec notre étourneau, soit par la forme du bec et des pieds, soit par les

proportions des ailes qui ne vont qu'à la moitié de la queue, etc. Sa grosseur est à-peu-près celle du mauvis, et la couleur de son plumage est une, mais il s'en faut bien qu'elle soit uniforme et monotone ; c'est un vert changeant qui présente sans cesse des nuances différentes, et qui se multiplie par les reflets. Cette espèce est nouvelle, et nous en sommes redevables à M. Sonnerat : on trouve aussi dans sa collection des individus venant du Cap de Bonne-espérance, lesquels appartiennent visiblement à la même espèce, mais qui en diffèrent en ce qu'ils ont le croupion blanc, tant dessus que dessous, et qu'ils sont plus petits : est-ce une variété de climat, ou seulement une variété d'âge ?

LE MERLE OLIVE *du Cap de Bonne-Esp.*

Le dessus du corps de cet oiseau, compris tout ce qui paroît des pennes de la queue et des ailes lorsqu'elles

sont en repos, est d'un brun-olivâtre; la gorge est d'un brun-fauve, moucheté de brun décidé; le cou et la poitrine sont de la même couleur que la gorge, mais sans mouchetures; tout le reste du dessous dn corps est d'un beau fauve; enfin le bec est brun ainsi que les pieds et le côté intérieur des pennes des ailes, et des pennes latérales de la queue.

Ce merle est de la grosseur du mauvis; il a près de treize pouces de vol, et huit un quart de longueur totale; le bec a dix lignes, le pied quatorze; la queue, qui est composée de douze pennes égales, a trois pouces, et les ailes repliées ne vont qu'à la moitié de sa longueur.

LE MERLE A GORGE NOIRE *de Saint-Domingue.*

L'ESPÈCE de pièce noire qui recouvre la gorge de cet oiseau, s'étend d'une part jusque sous l'œil et même sur le

petit espace qui est entre l'œil et le bec, et de l'autre elle descend sur le cou et jusque sur la poitrine; de plus, elle est bordée d'une large bande d'un roux plus ou moins rembruni, qui se prolonge sur les yeux et sur la partie antérieure du sommet de la tête : le reste de la tête, la face postérieure du cou, le dos et les petites couvertures des ailes sont d'un gris-brun varié légèrement de quelques teintes plus brunes : les grandes couvertures des ailes sont, ainsi que les pennes, d'un brun-noirâtre, bordé de gris-clair, et séparées des petites couvertures par une ligne jaune-olivâtre, appartenante à ces petites couvertures. Ce même jaune-olivâtre règne sur le croupion et tout le dessous du corps; mais sous le corps il est varié par quelques taches noires assez grandes et clair-semées dans tout l'espace compris entre la pièce noire de la gorge et les jambes. La queue est du même gris que le des-

sus du corps, mais dans son milieu seulement, les pennes latérales étant bordées extérieurement de noirâtre; le bec et les pieds sont noirs.

Cet oiseau, qui n'avoit pas encore été décrit, est à-peu-près de la grosseur du mauvis; sa longueur totale est d'environ sept pouces et demi, le bec d'un pouce, la queue de trois, et les ailes, qui sont fort courtes, ne vont guère qu'au quart de la longueur de la queue.

LE MERLE DE CANADA.

Celui de tous nos merles dont semble approcher le plus l'oiseau dont il s'agit ici, c'est le merle de montagne, qui n'est qu'une variété du plastron-blanc. Le merle de Canada est moins gros, mais ses ailes sont proportionnées de même relativement à la queue, ne s'étendant pas dans leur repos au-delà du milieu de sa longueur; et les couleurs du plumage, qui ne sont pas fort

différentes, sont à-peu-près distribuées de la même manière : c'est toujours un fond rembruni, varié d'une couleur plus claire par-tout, excepté sur les pennes de la queue et des ailes qui sont d'un brun-noirâtre et uniforme : les couvertures des ailes ont des reflets d'un vert-foncé, mais brillant ; toutes les autres plumes sont noirâtres et terminées de roux, ce qui, les détachant les unes des autres, produit une variété régulière, et fait que l'on peut compter le nombre des plumes par le nombre des marques rousses.

LE MERLE OLIVE DES INDES.

Toute la partie supérieure de cet oiseau, compris les pennes de la queue et ce qui paroît des pennes de l'aile, est d'un vert d'olive foncé ; toute la partie inférieure est du même fond de couleur, mais d'une teinte plus claire et tirant sur le jaune : les barbes inté-

rieures des pennes de l'aile sont brunes, bordées en partie de jaunâtre ; le bec et les pieds sont presque noirs. Cet oiseau est moins gros que le mauvis : sa longueur totale est de huit pouces, son vol de douze et demi, sa queue de trois et demi, son bec de treize lignes, son pied de neuf, et ses ailes dans leur repos vont à la moitié de la queue.

LE MERLE CENDRÉ DES INDES.

La couleur cendrée du dessus du corps est plus foncée que celle du dessous : les grandes couvertures et les pennes des ailes sont bordées de gris-blanc en dehors, mais les pennes moyennes ont ce bord plus large, et de plus elles ont un autre bord de même couleur en dedans, depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur : des douze pennes de la queue les deux du milieu sont du même cendré que le dessus du corps, les deux suivantes sont en partie de la même couleur,

mais leur côté intérieur est noir; les huit autres sont entièrement noires comme le bec, les pieds et les ongles; le bec est accompagné de quelques barbes noirâtres près des angles de son ouverture. Cet oiseau est plus petit que le mauvis; il a sept pouces trois quarts de longueur totale, douze deux tiers de vol, la queue de trois pouces, le bec de onze lignes, et le pied de dix.

LE MERLE BRUN DU SÉNÉGAL.

Rien de plus uniforme et de plus commun que le plumage de cet oiseau, mais aussi rien de plus facile à décrire: du gris-brun sur la partie supérieure et sur l'antérieure, du blanc-sale sur la partie inférieure, du brun sur les pennes des ailes et de la queue comme sur le bec et les pieds, voilà son signalement fait en trois coups de crayon. Il n'égale pas le mauvis en grosseur, mais il a la queue plus longue et le bec plus court: sa longueur totale, suivant

M. Brisson, est de huit pouces; son vol de onze et demi, sa queue de trois et demi, son bec de neuf lignes et son pied de onze : ajoutez à cela que les ailes, dans leur repos, ne vont qu'à la moitié de la queue, qui est composée de douze pennes égales.

LE TANAOMBÉ, ou MERLE *de Madagascar.*

Je conserve à cet oiseau le nom qu'il a dans sa patrie, et il seroit à souhaiter que les voyageurs nous apportassent ainsi les vrais noms des oiseaux étrangers; ce seroit le seul moyen de nous mettre en état d'employer avec succès toutes les observations faites sur chaque espèce, et de les appliquer sans erreur à leur véritable objet.

Le tanaombé est un peu moins gros que le mauvis; son plumage en général est très-rembruni sur la tête, le cou et tout le dessus du corps; mais les couvertures de la queue et des ailes ont

une teinte de vert : la queue est vert-doré, bordée de blanc, ainsi que les ailes, qui ont outre cela du violet changeant en vert à l'extrémité des grandes pennes, une couleur d'acier poli sur les pennes moyennes et les grandes couvertures, et une marque oblongue d'un beau jaune doré sur ces mêmes pennes moyennes : la poitrine est d'un brun-roux, le reste du dessous du corps blanc ; le bec et les pieds sont noirs, et le tarse est fort court ; la queue est un peu fourchue ; les ailes, dans leur repos, ne vont qu'à la moitié de sa longueur ; néanmoins ce merle a le vol plus étendu à proportion que le mauvis (1). Il est à remarquer que dans un individu que j'ai eu occasion de voir, le bec étoit plus crochu vers la pointe qu'il ne paroît dans la figure enlumi-

(1) Voici ses dimensions précises d'après M. Brisson : longueur totale 7 pouces $\frac{1}{2}$, vol 12 $\frac{1}{2}$, queue $\frac{2}{3}$, bec 11 lignes, pied 9.

née, et qu'à cet égard le tanaombé semble se rapprocher du merle solitaire.

LE MERLE DE MINDANAO.

La couleur d'acier poli qui se trouve sur une partie des ailes du tanaombé est répandue, dans le merle de cet article, sur la tête, la gorge, le cou, la poitrine et tout le dessus du corps jusqu'au bout de la queue : les ailes ont une bande blanche près du bord extérieur, et le reste du dessous du corps est blanc.

La longueur totale de l'oiseau n'est que de sept pouces, et ses ailes ne vont pas jusqu'à la moitié de la queue qui est un peu étagée. C'est une espèce nouvelle apportée par M. Sonnerat.

M. Daubenton, le jeune, a observé un autre individu de la même espèce, qui avoit les extrémités des longues pennes des ailes et de la queue d'un vert foncé et changeant, et plusieurs taches de violet changeant sur le corps,

mais principalement derrière la tête. C'est peut-être une femelle ou même un jeune mâle.

LE MERLE VERT *de l'Isle de France.*

Le plumage de cet oiseau est de la plus grande uniformité; c'est par-tout à l'extérieur un vert bleuâtre rembruni, mais son bec et ses pieds sont cendrés. Il est au-dessous du mauvis pour la grosseur; sa longueur totale est d'environ sept pouces, son vol de dix et demi, son bec de dix lignes, et ses ailes, dans leur repos, vont au tiers de sa queue qui n'a que deux pouces et demi; les plumes qui recouvrent la tête et le cou sont longues et étroites. C'est une espèce nouvelle.

LE CASQUE-NOIR, ou MERLE *à tête noire du Cap de Bonne-Espérance.*

Quoiqu'au premier coup d'œil le casque-noir ressemble par le plumage à l'espèce suivante, qui est le *brunet*,

et sur-tout au *merle à cul-jaune du Sénégal*, que je regarde comme une variété de cette même espèce, cependant si l'on veut prendre la peine de comparer ces oiseaux en détail, on trouvera des différences assez marquées dans les couleurs, et de plus considérables encore dans les proportions des membres. Le casque-noir est moins gros que le mauvis ; sa longueur totale est de neuf pouces, son vol de neuf et demi, sa queue de trois et deux tiers, son bec de treize lignes, et son pied de quatorze ; d'où il suit qu'il a le vol moins étendu, et au contraire le bec, la queue et les pieds proportionnellement plus longs que le brunet ; il a aussi la queue autrement faite, et composée de douze pennes étagées, chaque aile en a dix-neuf, dont les plus longues sont la cinquième et la sixième.

A l'égard du plumage, il ressemble par la couleur brune de la partie supérieure du corps, mais il diffère par

la couleur du casque, qui est un noir brillant, par la couleur rousse du croupion et des couvertures supérieures de la queue, par la couleur roussâtre de la gorge et de tout le dessous du corps jusques et compris les couvertures inférieures de la queue, par la petite rayure brune des flancs, par la petite tache blanche qui paroît sur les ailes, et qui appartient aux grandes pennes, par la couleur noirâtre des pennes de la queue, et enfin par la marque blanche qui termine les latérales, et qui est d'autant plus grande que la penne est plus extérieure.

LE BRUNET *du Cap de Bonne-Espérance.*

La couleur dominante du plumage de cet oiseau est le brun foncé; elle règne sur la tête, le cou, tout le dessus du corps, la queue et les ailes; elle s'éclaircit un peu sur la poitrine et les côtés, elle prend un œil jaunâtre sur le ventre et les jambes, et elle dispa-

roît enfin sur les couvertures inférieures de la queue pour faire place à un beau jaune. Cette tache jaune fait d'autant plus d'effet, qu'elle tranche avec la couleur des pennes de la queue, lesquelles sont d'un brun encore plus foncé par-dessous que par-dessus. Le bec et les pieds sont tout-à-fait noirs.

Ce merle n'est pas plus gros qu'une alouette; il a dix pouces et demi de vol; ses ailes ne vont guère qu'au tiers de la queue qui a près de trois pouces de long, et qui est composée de douze pennes égales.

LE MERLE BRUN *de la Jamaïque.*

Le brun foncé règne en effet sur la tête, le dessus du corps, les ailes et la queue de cet oiseau; un brun plus clair sur le devant de la poitrine et du cou, un blanc sale sur le ventre et le reste du dessous du corps : ce qu'il y a de plus remarquable dans ce merle, c'est sa gorge blanche, son bec et ses pieds

orangés. Il a les ouvertures des narines fort grandes. Sa longueur totale est d'environ six pouces quatre lignes, son vol de neuf pouces quelques lignes, sa queue de deux pouces huit ou neuf lignes, son pied de deux pouces un quart, son bec de onze lignes, le tout réduction faite de la mesure anglaise à la nôtre. On peut juger par ses dimensions qu'il est moins gros que notre mauvis. Il se tient ordinairement dans les bois en montagne, et passe pour un bon gibier. Tout ce que M. Sloane nous apprend de l'intérieur de cet oiseau, c'est que sa graisse est d'un jaune orangé.

LE MERLE A CRAVATE *de Cayenne.*

La cravate de ce merle est fort ample et d'un beau noir bordé de blanc; elle s'étend depuis la base du bec inférieur, et même depuis l'espace compris entre le bec supérieur et l'œil, jusque sur la partie moyenne de la poitrine où la bordure blanche, qui s'élar-

git en cet endroit, est rayée transversalement de noir; elle couvre les côtés de la tête jusqu'aux yeux et elle embrasse les trois quarts de la circonférence du cou. Les petites et les grandes couvertures des ailes sont du même noir que la cravate, mais les petites sont terminées de blanc, ce qui produit des mouchetures de cette couleur; et les deux rangs des grandes couvertures sont terminées par une bordure fauve. Le reste du plumage est cannelle, mais le bec et les pieds sont noirs.

Ce merle est plus petit que notre mauvis, et il a la pointe du bec crochue comme les solitaires: sa longueur totale est d'environ sept pouces, sa queue de deux et demi, son bec de onze lignes, et ses ailes, qui sont courtes, dépassent fort peu l'origine de la queue.

LE MERLE HUPPÉ *du Cap de Bonne-Esp.*

La huppe de cet oiseau n'est point une huppe permanente, mais ce sont

des plumes longues et étroites, qui dans les momens de parfaite tranquillité se couchent naturellement sur le sommet de la tête, et que l'oiseau hérisse quand il veut. La couleur de cette huppe, du reste de la tête et de la gorge, est un beau noir avec des reflets violets; le devant du cou et de la poitrine ont les mêmes reflets sur un fond brun. Cette dernière couleur brune domine sur tout le dessus du corps, et s'étend sur le cou, sur les couvertures des ailes, sur une partie des pennes de la queue, et même sous le corps où elle forme une espèce de large ceinture qui passe au-dessus du ventre; mais dans tous ces endroits elle est égayée par une couleur blanchâtre qui borde et dessine le contour de chaque plume à-peu-près comme dans le merle à plastron blanc. Celui de cet article a les couvertures inférieures de la queue rouges, les supérieures blanches; le bas-ventre de cette couleur, enfin le bec et les pieds

noirs : les angles de l'ouverture du bec sont accompagnés de longues barbes noires dirigées en avant : ce merle n'est guère plus gros que l'alouette huppée. Il a onze à douze pouces de vol ; ses ailes, dans leur situation de repos, ne s'étendent pas jusqu'à la moitié de la queue ; leurs pennes les plus longues sont la quatrième et la cinquième, et la première est la plus courte de toutes.

LE MERLE D'AMBOINE.

Je laisse cet oiseau parmi les merles où M. Brisson l'a placé, sans être bien sûr qu'il appartienne à ce genre plutôt qu'à un autre. Seba, qui le premier nous l'a fait connoître, nous dit qu'on le met au rang des rossignols, à cause de la beauté de son chant ; non-seulement il chante ses amours au printemps, mais il relève alors sa longue et belle queue, et la ramène sur son dos d'une manière remarquable. Il a tout le dessus du corps d'un brun rougeâtre, com-

pris la queue et les ailes, excepté que celles-ci sont marquées d'une tache jaune ; tout le dessous du corps est de cette dernière couleur, mais le dessous des pennes de la queue est doré : ces pennes sont au nombre de douze, et régulièrement étagées.

LE MERLE *de l'Isle de Bourbon.*

La grosseur de ce petit oiseau est à-peu-près celle de l'alouette huppée ; il a sept pouces trois quarts de longueur totale, et onze un tiers de vol ; son bec a dix à onze lignes, son pied autant, et ses ailes, dans leur repos, ne vont pas jusqu'à la moitié de la queue qui a trois pouces et demi, et fait par conséquent elle seule presque la moitié de la longueur totale de l'oiseau.

Le sommet de la tête est recouvert d'une espèce de calotte noire, tout le reste du dessus du corps, les petites couvertures des ailes, le cou en entier et la poitrine, sont d'un cendré-oli-

vâtre; le reste du dessous du corps est d'un olivâtre tirant au jaune, à l'exception du milieu du ventre qui est blanchâtre; les grandes couvertures des ailes sont brunes avec quelque mélange de roux; les pennes des ailes miparties de ces deux mêmes couleurs, de manière que le brun est en dedans et par-dessous, et le roux en dehors; il faut cependant excepter les trois pennes du milieu qui sont entièrement brunes: celles de la queue sont brunes aussi, et traversées vers leur extrémité par deux bandes de deux bruns différens et fort peu apparens, étant sur un fond brun: le bec et les pieds sont jaunâtres.

LE MERLE DOMINIQUAIN *des Philipp.*

La longueur des ailes est un des attributs les plus remarquables de cette nouvelle espèce: elles s'étendent, dans leur repos, presque jusqu'au bout de la queue. Leur couleur, ainsi que celle

du dessus du corps, est un fond brun sur lequel on voit quelques taches irrégulières d'acier poli ou plutôt de violet changeant : ce fond brun prend un œil violet à l'origine de la queue, et un œil verdâtre à son extrémité ; il s'éclaircit du côté du cou, et devient blanchâtre sur la tête et sur toute la partie inférieure du corps. Le bec et les pieds sont d'un brun-clair.

Cet oiseau n'a guère que six pouces de longueur : c'est une nouvelle espèce dont on est redevable à M. Sonnerat

LE MERLE VERT *de la Caroline.*

CATESBY, qui a observé cet oiseau dans son pays natal, nous apprend qu'il n'est guère plus gros qu'une alouette, qu'il en a à-peu-près la figure, qu'il est fort sauvage, qu'il se cache très-bien, qu'il fréquente les bords des grandes rivières à deux ou trois cents milles de la mer, qu'il vole les pieds étendus en arrière (comme font ceux de tous oi-

seaux qui ont la queue très-courte), et qu'il a un ramage éclatant. Il y a apparence qu'il se nourrit de la graine de solanum à fleur couleur de pourpre.

Ce merle a tout le dessus du corps d'un vert obscur, l'œil presque entouré de blanc, la mâchoire inférieure bordée finement de la même couleur, la queue brune, le dessous du corps jaune, excepté le bas-ventre qui est blanchâtre, le bec et les pieds noirs; les pennes des ailes ne dépassent pas de beaucoup l'origine de la queue.

La longueur totale de l'oiseau est d'environ sept pouces un quart, sa queue de trois, son pied de douze lignes, son bec de dix.

LE TERAT-BOULAN, ou LE MERLE *des Indes.*

Ce qui caractérise cette espèce, c'est un bec, un pied et des doigts plus courts à proportion que dans les autres merles, et une queue étagée, mais

autrement que de coutume; les six pennes du milieu sont d'égale longueur, et ce sont proprement les trois pennes latérales de chaque côté qui sont étagées. Ce merle a le dessus du corps, du cou, de la queue, noir, le croupion cendré et les trois pennes latérales de chaque côté terminées de blanc. Cette même couleur blanche règne sur tout le dessous du corps et de la queue, sur le devant du cou, sur la gorge, et s'étend de part et d'autre jusqu'au-dessus des yeux; mais il y a de chaque côté un petit trait noir qui part de la base du bec, semble passer par-dessous l'œil, et reparoît au-delà: les grandes pennes de l'aile sont noirâtres, bordées de blanc du côté intérieur jusqu'à la moitié de leur longueur; les pennes moyennes, ainsi que leurs grandes couvertures, sont aussi bordées de blanc, mais sur le côté extérieur dans toute sa longueur.

Cet oiseau est un peu plus gros que

l'alouette; il a dix pouces et demi de vol, et ses ailes, étant dans leur repos, s'étendent un peu au-delà du milieu de la queue : sa longueur, mesurée de la pointe du bec jusqu'au bout de la queue, est de six pouces et demi, et jusqu'au bout des ongles de cinq et demi ; la queue en a deux et demi, le bec, huit lignes et demie, le pied neuf, et le doigt du milieu sept.

LE SAUI JALA, ou LE MERLE DORÉ *de Madagascar.*

Cette espèce, qui appartient à l'ancien continent, ne s'écarte pas absolument de l'uniforme de nos merles; elle a le bec, les pieds et les ongles noirâtres, une sorte de collier d'un beau velours noir qui passe sous la gorge, et ne s'étend qu'un peu au-delà des yeux; les pennes de la queue et des ailes, et les plumes du reste du corps toujours noires, mais bordées de citron, comme elles sont bordées de gris dans le merle

à plastron blanc, en sorte que le contour de chaque plume se dessine agréablement sur les plumes voisines qu'elle recouvre.

Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de l'alouette ; il a neuf pouces et demi de vol, et la queue plus courte que nos merles, relativement à la longueur totale de l'oiseau, qui est de cinq pouces trois quarts, et relativement à la longueur de ses ailes qui s'étendent presque aux deux tiers de la queue lorsqu'elles sont dans leur repos. Le bec a dix lignes, la queue seize, le pied onze, et le doigt du milieu dix.

LE MERLE DE SURINAM.

Nous retrouvons dans ce merle d'Amérique le même fond de couleur qui règne dans le plumage de notre merle ordinaire ; il est presque par-tout d'un noir brillant, mais ce noir est égayé par d'autres couleurs ; sur le sommet

de la tête, par une plaque d'un fauve jaunâtre ; sur la poitrine, par deux marques de cette même couleur, mais d'une teinte plus claire ; sur le croupion, par une tache de cette même teinte ; sur les ailes, par une ligne blanche qui les borde depuis leur origine jusqu'au pli du poignet ou de la troisième articulation : et enfin sous les ailes, par le blanc qui règne sur toutes leurs couvertures inférieures ; en sorte qu'en volant, cet oiseau montre autant de blanc que de noir : ajoutez à cela que les pieds sont bruns, que le bec n'est que noirâtre, ainsi que les pennes de l'aile, et que toutes ces pennes, excepté les deux premières et la dernière, sont d'un fauve jaunâtre à leur origine, mais du côté intérieur seulement.

Le merle de Surinam n'est pas plus gros qu'une alouette ; sa longueur totale est de six pouces et demi, son vol de neuf et demi, sa queue de trois à-peu-

près, son bec de huit lignes, et son pied de sept à huit; enfin ses ailes, dans leur repos, vont au-delà du milieu de la queue.

LE PALMISTE.

L'HABITUDE qu'a cet oiseau de se tenir et de nicher sur les palmiers, où sans doute il trouve la nourriture qui lui convient, lui a fait donner le nom de palmiste. Sa grosseur égale celle de l'alouette; sa longueur est de six pouces et demi, son vol de dix un tiers, sa queue de deux et demi, et son bec de dix lignes.

Ce qui se fait remarquer d'abord dans son plumage, c'est une espèce de large calotte noire qui lui descend de part et d'autre plus bas que les oreilles, et qui de chaque côté a trois marques blanches, l'une près du front, une autre au-dessus de l'œil, et la troisième au-dessous: le cou est cendré

par-derrière dans tout ce qui n'est pas recouvert par cette calotte noire ; il est blanc par-devant, ainsi que la gorge ; la poitrine est cendrée et le reste du dessous du corps gris-blanc. Le dessus du corps, compris les petites couvertures des ailes et les douze pennes de la queue, est d'un beau vert olive ; ce qui paroît des pennes des ailes est à-peu-près de la même couleur, et le reste est brun ; ces pennes, dans leur repos, s'étendent un peu au-delà du milieu de la queue ; le bec et les pieds sont cendrés.

L'oiseau dont M. Brisson a fait une autre espèce de palmiste ne diffère absolument du précédent que parce que sa calotte, au lieu d'être noire en entier, a une bande de cendré sur le sommet de la tête, et qu'il a un peu moins de blanc sous le corps ; mais comme à cela près il a exactement les mêmes couleurs que dans tout le reste, il lui ressemble si parfaitement, que la descrip-

tion de l'un peut convenir à l'autre sans y changer un mot, et qu'il vit dans le même pays. Je ne puis m'empêcher de regarder ces deux individus comme appartenans à la même espèce, et je suis tenté de regarder le premier comme le mâle; et le second comme la femelle.

LE MERLE VIOLET A VENTRE BLANC *de Juida.*

La dénomination de ce merle est une description presque complète de son plumage; il faut ajouter seulement qu'il a les grandes pennes des ailes noirâtres, le bec de même couleur et les pieds cendrés. A l'égard de ses dimensions, il est un peu moins gros qu'une alouette : sa longueur est d'environ six pouces et demi; son vol de dix et demi; sa queue de seize lignes; son bec de huit, son pied de neuf; les ailes, dans leur repos, vont aux trois quarts de la queue.

LE MERLE ROUX *de Cayenne.*

Il a la partie antérieure et les côtés de la tête, la gorge, tout le devant du cou et le ventre, roux; le sommet de la tête et tout le dessus du corps, compris les couvertures supérieures de la queue et les pennes des ailes, bruns; les couvertures supérieures des ailes noires, bordées d'un jaune-vif, qui tranche avec la couleur du fond, et termine chaque rang de ces couvertures par une ligne ondoyante; les couvertures inférieures de la queue sont blanches; la queue, le bec et les pieds cendrés.

Cet oiseau est plus petit que l'alouette; il n'a que six pouces et demi de longueur totale : je n'ai pu mesurer son vol, mais il ne doit pas être fort étendu, car les ailes, dans leur repos, ne vont pas au-delà des couvertures de la queue. Le bec et le pied ont chacun onze ou douze lignes.

LE PETIT MERLE BRUN
à gorge rousse de Cayenne.

Avoir nommé ce petit oiseau, c'est presque l'avoir décrit : j'adopte pour tout commentaire, que la couleur rousse de la gorge s'étend sur le cou et sur la poitrine, que le bec est d'un cendré-noir, et les pieds d'un jaune-verdâtre. Ce merle est à-peu-près de la grosseur du chardonneret ; sa longueur totale n'est guère que de cinq pouces, le bec de sept ou huit lignes, le pied de huit ou neuf, et les ailes repliées vont au moins à la moitié de la longueur de la queue, laquelle n'est en tout que de dix-huit lignes.

LE MERLE OLIVE *de Saint-Domingue.*

Ce petit oiseau a le dessus du corps olivâtre, et le dessous d'un gris mêlé confusément de cette même couleur d'olive ; les barbes intérieures des pennes de la queue, des pennes des ailes et des

grandes couvertures de celles-ci, sont brunes, bordées de blanc ou de blanchâtre; le bec et les pieds sont gris-bruns.

Cet oiseau n'est guère plus gros qu'une fauvette; sa longueur totale est de six pouces, son vol de huit trois quarts, sa queue de deux, son bec de neuf lignes, son pied de même longueur; ses ailes, dans leur repos, vont plus loin que la moitié de la queue, et celle-ci est composée de douze pennes égales.

On doit regarder le *merle olive de Cayenne* comme une variété de celui-ci, dont il ne diffère qu'en ce que le dessus du corps est d'un vert plus brun, et le dessous d'un gris plus clair : les pieds sont aussi plus noirâtres.

LE MERLE OLIVATRE *de Barbarie.*

M. le chevalier Bruce a vu en Barbarie un merle plus gros que la draine, qui avoit tout le dessus du corps d'un

jaune olivâtre, les petites couvertures des ailes de la même couleur, avec une teinte de brun, les grandes couvertures et les pennes noires, les pennes de la queue noirâtres, terminées de jaune, et toutes de longueur égale; le dessous du corps d'un blanc-sale, le bec brun-rougeâtre, les pieds courts et plombés; les ailes, dans leur état de repos, n'alloient qu'à la moitié de la queue. Ce merle a beaucoup de rapport avec la grive bassette de Barbarie dont il a été question ci-devant, mais il n'a point comme elle de grivelures sur la poitrine; et d'ailleurs on peut s'assurer, en comparant les descriptions, qu'il en diffère assez pour que l'on doive regarder ces deux oiseaux comme appartenans à deux espèces distinctes.

LE MOLOXITA, ou LA RELIGIEUSE *d'Abyssinie.*

NON-SEULEMENT cet oiseau a la figure et la grosseur du merle, mais il est comme lui un habitant des bois, et vit de baies et de fruits; son instinct, ou peut-être son expérience, le porte à se tenir sur les arbres qui sont au bord des précipices; en sorte qu'il est difficile à tirer, et souvent plus difficile encore à trouver lorsqu'on l'a tué. Il est remarquable par un grand coqueluchon noir qui embrasse la tête et la gorge, et qui descend sur la poitrine en forme de pièce pointue : c'est sans doute à cause de ce coqueluchon qu'on lui a donné le nom de *religieuse*. Il a tout le dessus du corps d'un jaune plus ou moins brun, les couvertures des ailes et les pennes de la queue brunes, bordées de jaune; les pennes des ailes d'un noirâtre plus ou moins foncé, bordé de gris-clair ou de blanc; tout le

dessous du corps et les jambes d'un jaune-clair, les pieds cendrés et le bec rougeâtre.

LE MERLE NOIR ET BLANC *d'Abyssinie.*

Le noir règne sur toute la partie supérieure, depuis et compris le bec, jusqu'au bout de la queue, à l'exception néanmoins des ailes sur lesquelles on apperçoit une bande transversale blanche qui tranche sur ce fond noir : le blanc règne sur la partie inférieure, et les pieds sont noirâtres. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du mauvis, mais d'une forme un peu plus arrondie; il a la queue ronde et carrée par le bout, et les ailes si courtes, qu'elles ne s'étendent guère au-delà de l'origine de la queue; il chante à-peu-près comme le coucou, ou plutôt comme ces horloges de bois qui imitent le chant du coucou.

Il se tient dans les bois les plus épais,

où il seroit souvent difficile de le découvrir s'il n'étoit décelé par son chant, ce qui peut faire douter qu'en se cachant si soigneusement dans les feuillages il ait intention de se dérober au chasseur; car avec une pareille intention il se garderoit bien d'élever la voix : l'instinct, qui est toujours conséquent, lui eût appris que souvent ce n'est point assez de se cacher dans l'obscurité pour vivre heureux, mais qu'il faut encore savoir garder le silence.

Cet oiseau vit de fruits et de baies, comme nos merles et nos grives.

LE MERLE BRUN *d'Abyssinie.*

Les anciens ont parlé d'un olivier d'Ethiopie qui ne porte jamais de fruit : le merle de cet article se nourrit en partie de la fleur de cette espèce d'olivier; et, s'il s'en tenoit là, on pourroit dire qu'il est du très-petit nombre qui ne vit pas aux dépens d'autrui; mais il aime aussi les raisins, et dans

la saison il en mange beaucoup. Ce merle est à-peu-près de la grosseur du mauvis; il a tout le dessus de la tête et du corps brun; les couvertures des ailes de même couleur; les pennes des ailes et de la queue d'un brun-foncé, bordé d'un brun plus clair: la gorge d'un brun-clair, tout le dessous du corps d'un jaune-fauve, et les pieds noirs.

LE VERDIN *de la Cochinchine.*

Le nom de cet oiseau indique assez la couleur principale et dominante de son plumage, qui est le vert; ce vert est mêlé d'une teinte de bleu plus ou moins forte sur la queue, sur le bord extérieur des grandes pennes des ailes et sur les petites couvertures qui avoisinent le dos; la gorge est d'un noir de velours, à l'exception de deux petites taches bleues qui se trouvent de part et d'autre à la base du bec inférieur: le noir de la gorge s'étend derrière les

coins de la bouche, et remonte sur le bec supérieur où il occupe l'espace qui est entre sa base et l'œil, et par en-bas il est environné d'une espèce de hausse-col jaune qui tombe sur la poitrine; le ventre est vert, le bec noir, et les pieds noirâtres. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du chardonneret; je n'ai pu mesurer sa longueur totale, parce que les pennes de la queue n'avoient pas pris tout leur accroissement lorsque l'oiseau a été tué, et qu'on les voit encore engagées dans le tuyau; aussi ne dépassent-elles point l'extrémité des ailes repliées.

Le bec a environ dix lignes, et paroît formé sur le modèle de celui des merles; ses bords sont échancrés près de la pointe. Ce petit merle vient certainement de la Cochinchine, car il s'est trouvé dans la même classe que l'animal porte-muse envoyé en droiture de ce pays.

L'AZURIN.

Cet oiseau n'est certainement pas un merle; il n'en a ni le port, ni la physionomie, ni les proportions; cependant, comme il en a quelque chose dans la forme du bec, des pieds, etc. on lui a donné le nom de *merle de la Guiane*, en attendant que des voyageurs zélés pour le progrès de l'Histoire Naturelle nous instruisent de son vrai nom, et sur-tout de ses mœurs. A en juger par le peu qu'on en sait, c'est-à-dire par l'extérieur, je le placerois entre les geais et les merles.

Trois larges bandes d'un beau noir velouté, séparées par deux bandes plus étroites d'un jaune-orangé, occupent en entier le dessus et les côtés de la tête et du cou; la gorge est d'un jaune pur, la poitrine est décorée d'une grande plaque bleue; tout le reste du dessous du corps, compris les couvertures in-

férieures de la queue, est rayé transversalement de ces deux dernières couleurs, et le bleu règne seul sur les pennes de la queue, qui sont étagées. Le dessus du corps depuis la naissance du cou, et les couvertures des ailes les plus voisines, sont d'un brun-rougeâtre; les couvertures les plus éloignées sont noires, ainsi que les pennes des ailes; mais quelques-unes des premières ont de plus une tache blanche, d'où résulte une bande de cette couleur dentelée profondément, et qui court presque parallèlement au bord de l'aile repliée. Le bec et les pieds sont bruns.

Cet oiseau est un peu plus gros qu'un merle; sa longueur totale est de huit pouces et demi, sa queue de deux et demi, son bec de douze lignes, et ses pieds de dix-huit. Les ailes, dans leur repos, vont presque à la moitié de la queue.

LES FOURMILIERS.

Dans les terres basses, humides et mal peuplées du continent de l'Amérique méridionale, les reptiles et les insectes semblent dominer, par le nombre, sur toutes les autres espèces vivantes. Il y a dans la Guiane et au Brésil des fourmis en si grand nombre, que, pour en avoir une idée, il faut se figurer des aires de quelques toises de largeur, sur plusieurs pieds de hauteur; et ces monceaux immenses, accumulés par les fourmis, sont aussi remplis, aussi peuplés que nos petites fourmilières, dont les plus grandes n'ont que deux ou trois pieds de diamètre : en sorte qu'une seule de ces fourmilières d'Amérique peut équivaloir à deux ou trois cents de nos fourmilières d'Europe; et non-seulement ces magasins, ces nids formés par ces insectes en Amérique, excèdent prodigieusement ceux

de l'Europe par la grandeur, mais ils les excèdent encore de beaucoup par le nombre. Il y a cent fois plus de fourmilières dans les terres désertes de la Guiane, que dans aucune contrée de notre continent; et, comme il est dans l'ordre de la nature que les unes de ses productions servent à la subsistance des autres, on trouve, dans ce même climat, des quadrupèdes et des oiseaux qui semblent être faits exprès pour se nourrir de fourmis. Nous avons donné l'histoire du tamanoir, du tamandua, et des autres fourmiliers quadrupèdes; nous allons donner ici celle des oiseaux fourmiliers, qui ne nous étoient pas connus avant que M. de Manoncour les eût apportés pour le cabinet du roi.

En général, les fourmiliers se tiennent en troupes et se nourrissent de petits insectes, principalement de fourmis, lesquelles, pour la plupart, sont assez semblables à celles d'Europe. On rencontre presque toujours ces oiseaux

à terre, c'est-à-dire sur les grandes fourmilières, qui, communément, dans l'intérieur de la Guiane, ont plus de vingt pieds de diamètre; ces insectes, par leur multitude presqu'infinie, sont très-nuisibles aux progrès de la culture, et même à la conservation des denrées dans cette partie de l'Amérique méridionale.

L'on distingue plusieurs espèces dans ces oiseaux mangeurs de fourmis; et, quoique différentes entr'elles, on les trouve assez souvent réunies dans le même lieu : on voit ensemble ceux des grandes et ceux des petites espèces, et aussi ceux qui ont la queue un peu longue et ceux qui l'ont très-courte. Au reste, il est rare, si l'on en excepte les espèces principales, qui se réduisent à un petit nombre; il est rare, dis-je, de trouver dans aucune des autres deux individus qui se ressemblent parfaitement; et l'on peut présumer que ces variétés si multipliées provien-

nent de la facilité que les petites espèces ont de se mêler et de produire ensemble; de sorte qu'on ne doit les regarder, pour la plupart, que comme de simples variétés, et non pas comme des espèces distinctes et séparées.

Tous ces oiseaux ont les ailes et la queue fort courtes, ce qui les rend peu propres pour le vol; elles ne leur servent que pour courir et sauter légèrement sur quelques branches peu élevées : on ne les voit jamais voler en plein air; ce n'est pas faute d'agilité, car ils sont très-vifs et presque toujours en mouvement; mais c'est faute des organes ou plutôt des instrumens nécessaires à l'exécution du vol, leurs ailes, leur queue étant trop courtes pour pouvoir les soutenir et les diriger dans un vol élevé et continu.

La voix des fourmiliers est aussi très-singulière; ils font entendre un cri qui varie dans les différentes espèces, mais qui, dans plusieurs, a quel-

que chose de fort extraordinaire, comme on le verra dans la description de chaque espèce particulière.

Les environs des lieux habités ne leur conviennent pas; les insectes dont ils font leur principale nourriture, détruits ou éloignés par les soins de l'homme, s'y trouvent avec moins d'abondance; aussi ces oiseaux se tiennent-ils dans les bois épais et éloignés; et jamais dans les savanes ni dans les autres lieux découverts, et encore moins dans ceux qui sont voisins des habitations. Ils construisent, avec des herbes sèches assez grossièrement entrelacées, des nids hémisphériques, de deux, trois et quatre pouces de diamètre, selon leur propre grandeur; ils attachent ces nids ou les suspendent, par les deux côtés, sur des arbrisseaux à deux ou trois pieds au-dessus de terre : les femelles y déposent trois à quatre œufs presque ronds.

La chair de la plupart de ces oiseaux

traordinaire ,
la description
lière.
x habités ne
insectes dont
nourriture ,
les soins de
avec moins
eaux se tien-
s et éloignés;
s ni dans les
, et encore
t voisins des
nt, avec des
ièrement en-
isphériques ,
e pouces de
re grandeur;
s suspendent,
s arbrisseaux
u - dessus de
osent trois à
s.
e ces oiseaux

Deseve. del. *Racine Sculp.*

1. LE ROI DES FOURMILLIERS.

2. LE GRAND BÉFROY.

Ravine Sculp.

LIERS .

OY .

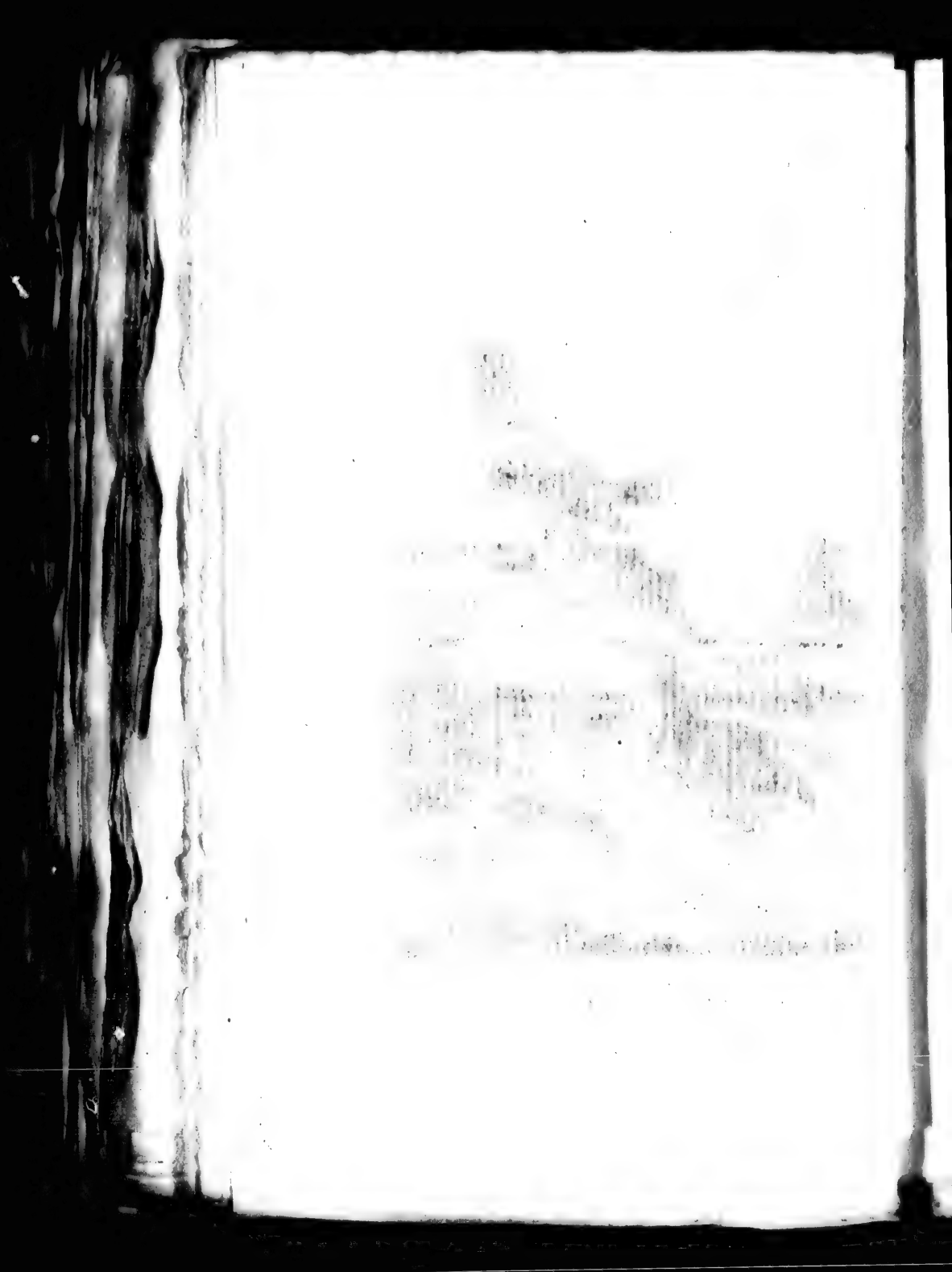

n'est pas bonne à manger, elle a un goût huileux et désagréable, et le mélange digéré des fourmis et des autres insectes qu'ils avalent, exhale une odeur infecte lorsqu'on les ouvre.

LE ROI DES FOURMILIERS.

Celui-ci est le plus grand et le plus rare de tous les oiseaux de ce genre ; on ne les voit jamais en troupes et très-rarement par paires ; et comme il est presque toujours seul parmi les autres qui sont en nombre, et qu'il est plus grand qu'eux, on lui a donné le nom de *roi des fourmiliers* : nous avons d'autant plus de raison d'en faire une espèce particulière et différente de toutes les autres, que cette affectation avec laquelle il semble fuir tous les autres oiseaux, et même ceux de son espèce, est assez extraordinaire. Et si un observateur aussi exact que M. de Manoncour ne nous avoit pas fait con-

noître les mœurs de cet oiseau, il ne seroit guère possible de le reconnoître à la simple inspection pour un fourmilier, car il a le bec d'une grosseur et d'une forme différente de celle du bec de tous les autres fourmiliers; mais comme il a plusieurs habitudes communes avec ces mêmes oiseaux, nous sommes fondés à présumer qu'il est du même genre. Ce roi des fourmiliers se tient presque toujours à terre, et il est beaucoup moins vif que les autres, qui l'environnent en sautillant : il fréquente les mêmes lieux et se nourrit de même d'insectes, et sur-tout de fourmis; sa femelle est, comme dans toutes les autres espèces de ce genre, plus grosse que le mâle.

Cet oiseau, mesuré du bout du bec à l'extrémité de la queue, a sept pouces et demi de longueur; son bec est brun, un peu crochu, long de quatorze lignes, et épais de cinq lignes à sa base, qui est garnie de petites moustaches : les ailes

pliées aboutissent à l'extrémité de la queue, qui n'a que quatorze lignes de longueur; les pieds sont bruns et longs de deux pouces.

Le dessous du corps est varié de roux-brun, de noirâtre et de blanc, et c'est la première de ces couleurs qui domine jusqu'au ventre où elle devient moins foncée, et le blanchâtre est la couleur dominante: deux bandes blanches descendent des coins du bec et accompagnent la plaque de couleur sombre de la gorge et du cou; l'on remarque sur la poitrine une tache blanche à-peu-près triangulaire : le roux-brun est la couleur du dessus du corps; il est nuancé de noirâtre et de blanc, excepté le croupion et la queue, où il est sans mélange. Au reste, les dimensions en grandeur et les teintes des couleurs sont sujettes à varier dans les différens individus; car il y en a de plus ou moins colorés, comme aussi de moins grands et de plus grands; quoi-

qu'adultes, et nous en avons présenté ici le terme moyen.

LE GRAND BÉFROI.

Ce n'est que par comparaison avec un autre plus petit que nous donnons à cet oiseau l'épithète de grand, car sa longueur totale n'est que de six pouces et demi; sa queue, longue de seize lignes, dépasse de six lignes les ailes pliées; le bec, long de onze lignes, est noir en dessus et blanc en dessous, large à sa base de trois lignes et demie; les pieds ont dix-huit lignes de longueur, et sont ainsi que le doigt d'une couleur plombée claire.

Dans cette espèce, les femelles sont beaucoup plus grosses que les mâles, et plus à proportion que dans la première espèce; c'est un rapport que tous les fourmiliers ont avec les oiseaux de proie, dont les femelles sont plus grosses que les mâles.

Ce qui distingue plus particulièrement cet oiseau, auquel nous avons donné le nom de *beffroi*, c'est le son singulier qu'il fait entendre le matin et le soir; il est semblable à celui d'une cloche qui sonne l'alarme. Sa voix est si forte qu'on peut l'entendre à une grande distance, et l'on a peine à s'imaginer qu'elle soit produite par un oiseau de si petite taille. Ces sons, aussi précipités que ceux d'une cloche sur laquelle on frappe rapidement, se font entendre pendant une heure environ; il semble que ce soit une espèce de rappel comme celui des perdrix, quoique ce bruit singulier se fasse entendre en toutes saisons et tous les jours, les matins au lever du soleil, et les soirs avant son coucher; mais on doit observer que, comme la saison des amours n'est pas fixée dans ces climats, les perdrix, ainsi que nos fourmiliers, se rappellent dans tous les temps de l'année.

Au reste, le roi des fourmiliers et

le béfroi sont les seuls oiseaux de ce genre dont la chair ne soit pas mauvaise à manger.

LE PETIT BÉFROI.

VARIÉTÉ.

Il y a dans cette espèce une différence sensible pour la grandeur, et c'est par cette raison que nous l'appellerons le *petit béfroi*.

Sa longueur est de cinq pouces et demi; le dessus du corps est d'une couleur olivâtre, qui devient moins foncée sur le croupion; la queue, dont les pennes sont brunes, ainsi que celles des ailes, dépasse celles-ci de dix lignes; le dessous de la gorge est blanc, ensuite les plumes deviennent grises et tachetées de brun-roussâtre jusqu'au ventre, qui est de cette dernière couleur.

Par cette description, il est facile d'appercevoir les rapports frappans des couleurs de cet oiseau avec celles

du grand béfroi, et du reste la conformation est la même.

LE PALIKOUR, ou FOURMILIER *proprement dit.*

Il a près de six pouces de longueur; le corps moins gros et le bec plus alongé que le petit béfroi; les yeux, dont l'iris est rougeâtre, sont entourés d'une peau d'un bleu-céleste; les pieds et la partie inférieure du bec sont de la même couleur.

La gorge, le devant du cou et le haut de la poitrine, sont couverts d'une plaque noire en forme d'une cravate, avec une bordure noire et blanche, qui s'étend derrière le cou, et y forme un demi-collier; le reste du dessous du corps est cendré.

Les oiseaux de cette espèce sont très-vifs, mais ils ne volent pas plus que les autres en plein air: ils grimpent sur les arbrisseaux à la manière

des pies, et en étendant les plumes de leur queue.

Ils font entendre une espèce de fredonnement, coupé par un petit cri bref et aigu.

Les œufs sont bruns, gros à-peu-près comme des œufs de moineau; le gros bout est semé de taches d'une couleur brune-foncée : le nid est plus épais et mieux tissu que celui des autres fourmiliers, et a de plus une couche de mousse qui le revêt à l'extérieur.

LE COLMA.

Le colma peut encore être regardé comme une variété ou comme une espèce très-voisine du palikour ou fourmilier proprement dit; tout son plumage est brun sur le corps, gris-brun en dessous et cendré sur le ventre; il a seulement au bas de la tête, derrière le cou, une espèce de demi-collier roux, et la gorge blanche, piquetée de

gris-brun ; c'est de ce dernier caractère que nous lui avons donné le nom de *colma* : quelques individus n'ont pas ce demi-collier roux.

LE TÉTÉMA.

Le tétéma est un oiseau de Cayenne, qui nous paroît avoir beaucoup de rapport avec le colma, non-seulement par sa grandeur, qui est la même, et sa forme, qui est assez semblable, mais encore par la disposition des couleurs, qui sont à-peu-près les mêmes sur presque tout le dessus du corps. La plus grande différence dans les couleurs de ces oiseaux se trouve sur la gorge, la poitrine et le ventre, qui sont d'un brun-noirâtre; au lieu que, dans le colma, le commencement du cou et la gorge sont d'un blanc varié de petites taches brunes, et la poitrine et le ventre sont d'un gris-cendré, ce qui pourroit faire présumer que ces différences

ne viennent que du sexe; je serois donc porté à regarder le tétéma comme le mâle, et le colma comme la femelle, parce que celui-ci a généralement les couleurs plus claires.

LE FOURMILIER HUPPÉ.

La longueur moyenne de cette espèce de fourmilier est de près de six pouces: le dessus de la tête est orné de longues plumes noires, que l'oiseau redresse à sa volonté en forme de huppe: il a l'iris des yeux noire, le dessous de la gorge couvert de plumes noires et blanches; la poitrine et le dessous du cou noirs; tout le reste du corps est gris-cendré.

La queue a deux pouces quatre lignes de long; elle est composée de douze plumes étagées, bordées et terminées de blanc; elle passe d'un pouce les ailes pliées, dont les couvertures supérieures noires sont terminées de

blanc : ces mêmes couvertures supérieures des ailes sont, dans quelques individus, de la couleur générale du corps, c'est-à-dire, gris-cendré.

La femelle a aussi une huppe ou plutôt les mêmes longues plumes sur la tête ; mais elles sont rousses, et son plumage ne diffère de celui du mâle que par une légère teinte de roussâtre sur le gris.

Ces fourmiliers ont le cri semblable à celui d'un petit poulet ; ils pondent trois œufs, et plusieurs fois l'année.

LE FOURMILIER *à oreilles blanches.*

Il est long de quatre pouces neuf lignes ; le dessus de la tête est brun, et les bas côtés du devant de la tête et la gorge noirs : depuis l'angle postérieur de l'œil jusqu'au bas de la tête descend une petite bande, d'un beau blanc luisant, dont les plumes sont plus larges et plus longues que celles de la tête.

Le reste du plumage n'a rien de remarquable : la couleur du dessus du corps est un mélange peu agréable d'olive et de roussâtre. La partie supérieure du dessous du corps est rousse, et le reste gris.

La queue est longue de quinze lignes ; les ailes pliées aboutissent à son extrémité ; les pieds sont bruns ; au reste, les habitudes naturelles de cet oiseau sont les mêmes que celles des précédens.

LE CARILLONNEUR.

La longueur totale de cet oiseau est de quatre pouces et demi, et sa queue dépasse les ailes pliées de neuf lignes : nous renvoyons, pour les couleurs, à la planche enluminée, qui le représente assez fidellement.

Outre les habitudes communes à tous les fourmiliers, le carillonneur en a qui lui sont particulières ; car,

quoiqu'il se nourrisse de fourmis, et qu'il habite, comme les autres fourmiliers, les terreins où ces insectes sont les plus abondans, cependant il ne se mêle pas avec les autres espèces, et il fait bande à part : on trouve ordinairement ces oiseaux en petites compagnies de quatre ou six; le cri qu'ils font entendre en sautillant est très-singulier : ils forment parfaitement entr'eux un carillon pareil à celui de trois cloches d'un ton différent; leur voix est très-forte, si on la compare à leur petite taille : il semble qu'ils chantent en partie, quoiqu'il y ait à présumer que chacun d'eux fait successivement les trois tons; cependant on n'en est pas assuré, parce que, jusqu'à ce jour, l'on n'a pas pris le soin d'élever ces oiseaux en domesticité. Leur voix n'est pas, à beaucoup près, aussi forte que celle du béfroi, qui ressemble vraiment au son d'une assez grosse cloche; on n'entend distincte-

ment que de cinquante pas la voix de ces carillonneurs, au lieu que l'on entend celle du béfroi de plus d'une demi-lieue. Ces oiseaux continuent leur singulier carillon pendant deux heures entières, sans la moindre interruption.

Au reste, cette espèce est assez rare, et ne se trouve que dans les forêts tranquilles de l'intérieur de la Guiane.

LE BAMBLA.

Nous l'avons ainsi nommé, parce qu'il a une bande blanche transversale sur chaque aile : la planche enluminée donne une idée exacte de la taille et des couleurs de ce petit oiseau qui est très-rare, et dont les habitudes naturelles ne nous sont pas connues ; mais, par sa ressemblance avec les autres fourmiliers, il nous paroît être du même genre, en faisant néanmoins une espèce particulière.

L'ARADA.

Ce n'est pas précisément un fourmilier; mais nous avons cru devoir le placer à la suite de ces oiseaux, parce qu'il a tous les caractères extérieurs communs avec eux; il en diffère néanmoins par les habitudes naturelles, car il est solitaire : il se perche sur les arbres, et ne descend à terre que pour y prendre les fourmis et autres insectes dont il fait aussi sa nourriture; il en diffère encore par un grand caractère : tous les fourmiliers ne forment que des cris ou des sons sans modulation, au lieu que l'arada a le ramage le plus brillant : il répète souvent les sept notes de l'octave par lesquelles il prélude; il siffle ensuite différens airs, modulés sur un grand nombre de tons et d'accens différens, toujours mélodieux, plus graves que ceux du rossignol, et plus ressemblans aux sons

d'une flûte douce : l'on peut même assurer que le chant de l'arada est en quelque façon supérieur à celui du rossignol ; il est plus touchant, plus tendre et plus flûté : d'ailleurs l'arada chante presque dans toutes les saisons, et il a, de plus que son chant, une espèce de sifflet par lequel il imite parfaitement celui d'un homme qui en appelle un autre. Les voyageurs y sont souvent trompés : si l'on suit le sifflet de cet oiseau, c'est un sûr moyen de s'égarer ; car à mesure qu'on s'approche, il s'éloigne peu-à-peu en sifflant de temps en temps.

L'arada fuit les environs des lieux habités ; il vit seul dans l'épaisseur des bois éloignés des habitations, et l'on est agréablement surpris de rencontrer, dans ces vastes forêts, un oiseau dont le chant mélodieux semble diminuer la solitude de ces déserts : mais on ne le rencontre pas aussi souvent qu'on le desireroit ; l'espèce n'en paroît

pas nombreuse, et l'on fait souvent beaucoup de chemin sans en entendre un seul.

Je dois avouer, à l'occasion de cet oiseau dont le chant est si agréable, que je n'étois pas informé de ce fait lorsque j'ai dit dans mon Discours sur la nature des oiseaux, qu'en général dans le Nouveau-Monde, et sur-tout dans les terres désertes de ce continent, presque tous les oiseaux n'avoient que des cris désagréables; celui-ci, comme l'on voit, fait une grande exception à cette espèce de règle, qui néanmoins est très-vraie pour le plus grand nombre. D'ailleurs on doit considérer que, proportion gardée, il y a peut-être dix fois plus d'oiseaux dans ces climats chauds que dans les nôtres, et qu'il n'est pas surprenant que dans un aussi grand nombre il s'en trouve quelques-uns dont le chant est agréable : sur près de trois cents espèces que nos observateurs connoissent en Amérique,

on n'en peut guère citer que cinq ou six ; savoir, l'arada, le tangara-cardinal ou scarlat, celui que l'on appelle l'*organiste de Saint-Domingue,* le cassique jaune, le merle des savanes de la Guiane, et le roitelet de Cayenne ; presque tous les autres n'ayant au lieu de chant qu'un cri désagréable ; en France au contraire, sur cent ou cent vingt espèces d'oiseaux, nous pourrions compter aisément vingt ou vingt-cinq espèces chantantes avec agrément pour notre oreille.

Les couleurs du plumage de l'arada ne répondent pas à la beauté de son chant, elles sont ternes et sombres.

Au reste, la longueur totale de l'arada n'est que de quatre pouces, et la queue, rayée transversalement de roux-brun et de noirâtre, dépasse les ailes de sept lignes.

On peut rapporter à l'arada un oiseau que M. Mauduit nous a fait voir, et qui ne peut être d'aucun autre genre

que de celui des fourmiliers ; néanmoins il diffère de toutes les espèces de fourmiliers, et se rapproche davantage de celle de l'arada, dont il se pourroit même qu'il ne fût qu'une variété; car il ressemble à l'arada par la longueur et la forme du bec, par celle de la queue, par la longueur des pieds, et par quelques plumes blanches mêlées dans les plumes brunes sur les côtés du cou ; il a aussi la même grandeur à très-peu près et la même forme de corps; mais il en diffère en ce qu'il a l'extrémité du bec plus crochue, la gorge blanche avec un demi-collier noir au-dessous, et que son plumage est d'une couleur uniforme et non rayé de lignes brunes, comme celui de l'arada dont la gorge et le dessous du cou sont rouges. Ces différences sont assez grandes pour qu'on puisse regarder cet oiseau de M. Mauduit comme une race trés-distincte dans celle de l'arada, ou peut-être comme une espèce voisine,

car il se trouve de même à Cayenne ; mais comme nous ne connoissons rien de ses habitudes naturelles ; et que nous ne sommes pas informés s'il a le chant de l'arada, nous ne pouvons décider, quant à présent, de l'identité ou de la diversité de l'espèce de ces deux oiseaux.

LES FOURMILIERS-ROSSIGNOLS.

Ces oiseaux, par leur conformation extérieure, forment un genre moyen entre les fourmiliers et les rossignols ; ils ont le bec et les pieds des fourmiliers, et, par leur longue queue, ils se rapprochent des rossignols. Ils vivent en troupes dans les grands bois de la Guiane ; courent à terre et sautent sur les branches peu élevées, sans voler en plein air : ils se nourrissent de fourmis et d'autres petits insectes ; ils sont très-agiles, et font entendre en sautillant une espèce de fredonnement suivi d'un petit cri aigu, qu'ils répètent

plusieurs fois de suite lorsqu'ils se rappellent.

Nous n'en connoissons que de deux espèces.

LE CORAYA.

Nous l'avons ainsi nommé, parce qu'il a la queue rayée tranversalement de noirâtre. La longueur de cet oiseau est de cinq pouces et demi, mesuré depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue; la gorge et le devant du cou sont blancs; la poitrine est moins blanche, et prend une teinte de cendré; il y a un peu de roussâtre sous le ventre et sur les jambes; la tête est noire, et le dessus du corps d'un brun-roux; la queue, étagée, est longue de deux pouces, elle dépasse les ailes de dix-huit lignes au moins; l'ongle postérieur est, comme dans les fourmiliers, le plus long et le plus fort de tous.

L'ALAPI.

CETTE seconde espèce de fourmiliers-rossignols est un peu plus grande que la première. Cet oiseau a près de six pouces de longueur; la gorge, le devant du cou et la poitrine, sont noirs; le reste du dessous du corps est cendré; une couleur brune-olivâtre couvre le dessus de la tête, du cou et du dos; le reste du dessus du corps est d'un cendré plus foncé que celui du ventre; l'on remarque une tache blanche sur le milieu du dos; la queue, noirâtre et un peu étagée, dépasse d'un pouce et demi les ailes, dont les pennes sont brunes en dessus et noirâtres en dessous; et les couvertures supérieures sont d'un brun très-foncé, piqueté de blanc, ce qui a fait donner à cet oiseau le nom d'*alapi*.

La femelle n'a pas la tache blanche sur le dos; sa gorge est blanche, et le

reste du dessous du corps roussâtre avec des plumes grises-cendrées sur les côtés du bas-ventre et sur celles qui forment les couvertures inférieures de la queue ; les points des couvertures des ailes sont aussi roussâtres, et la couleur du dessus du corps est moins foncée que dans le mâle.

Au reste, ces teintes de couleurs et les couleurs elles-mêmes, sont sujettes à varier dans les différens individus de cette espèce, comme nous l'avons observé dans celle des fourmiliers.

Espèces connues dans ce genre.

La draine, *turdus Viscivorus.*
La Litorne, *turdus Pilaris.*
La Grive de Tripoli, *turdus Tripolitanus.*
La Grive bassette de Barbarie, *turdus Barbaricus.*

Le Mauvis, *turdus Iliacus.*
La Grivette d'Amérique, *turdus Minor.*
La Grive de la Guiane, *turdus Guianensis.*
La Grive proprement dite, *turdus Musicus.*

Le Merle olive du Cap de Bonne-Espérance, *turdus Olivaceus.*

Le Merle olive des Indes, *turdus Indicus.*
Le Merle cendré des Indes, *turdus Cinereus.*

La Litorne de Canada, *turdus Migratorius.*
Le Merle aux joues noires, *turdus Trichas.*
Le Baniahbou de Bengale, *turdus Canorus.*
Le Moqueur français, *turdus Rufus.*
Le grand Moqueur, *turdus Polyglottus.*
Le Moqueur, *turdus Orpheus.*
La petite Grive des Philippines, *turdus Philippensis.*

Le Tilly, *turdus Plumbeus.*
Le Merle à sourcils blancs, *turdus Sibiricus.*

Le Merle à cou roux, *turdus Ruficollis.*
La Litorne de Cayenne, *turdus Cayennensis.*

Le merle vert d'Angola, *turdus niteras.*
Le Merle à longue queue du Sénégal, *turdus Æneus.*

Le Merle de Juida, *turdus Auratus.*
Le Merle violet à ventre blanc de Juida, *turdus Leucogaster.*

Le Merle rose, *turdus Roseus.*
Le Merle huppé du Cap de Bonne-Espérance, *turdus Cafer.*
Le Merle d'Amboine, *turdus Amboinensis.*

Le Merle de Bourbon, *turdus Borbonicus.*
Le Tera-Boulan, *turdus Orientalis.*
Le Saui-Jala, *turdus Nigerrimus.*
Le Merle olive de St.-Domingue, *turdus Hispaniolensis.*

Le Merle brunet du Cap de Bonne-Espérance, *turdus Capensis.*

Le Casque noir, *turdus Atricapillus.*
Le Merle vert de l'Isle de France, *turdus Mauritianus.*

Le Merle de Mindanao, *turdus Mindanaensis.*

Le Tanaombé, *turdus Madagascariensis.*
Le Merle brun du Sénégal, *turdus Senegalensis.*

Le Palmiste, *turdus Palmarum.*
Le Moloxita, *turdus Monacha.*
Le Merle noir et blanc d'Abyssinie, *turdus Æthiopicus.*

Le Merle brun d'Abyssinie, *turdus Abyssinicus.*

Le Verdin, *turdus Cochinchinensis.*
Le Fourmilier à cravate de Cayenne, *turdus Cinnamomeus.*

Le Fourmilier à front roux de Cayenne, *turdus rufifrons.*

L'Arada, *turdus Cantans.*
Le Coraya, *turdus Coraya.*
L'Alapi, *turdus Alapi.*

Le Fourmilier huppé, *turdus Cirrhatus.*
Le Carillonneur, *turdus Tintinnabulatus.*
Le Bambla, *turdus Bambla.*
Le Fourmilier à oreilles blanches, *turdus Auritus.*

Le Colma, *turdus Colma.*
Le grand Béfroi, *turdus Tinniens.*
Le petit Béfroi, *turdus Lineatus.*
Le Palikour, *turdus Formicivorus.*
L'Azurin, *turdus Cyanurus.*
Le roi des Fourmiliers, *turdus Rex.*
L'Hoamy, *turdus Sinensis.*
Le Merle de la Chine, *turdus Perspicillatus.*

Le Boubil de la Chine, *turdus Bubil.*
Le Merle à gorge noire de Saint-Domingue, *turdus Ater.*

Le Merle de St.-Domingue, *turdus Dominicus.*

Le Merle commun, *turdus Merula.*
Le Merle brun de la Jamaïque, *turdus Aurantius.*

Le plastron blanc, *turdus Torquatus.*
Le Merle solitaire des Philippines, *turdus Eremita.*

Le Solitaire de Manille, *turdus Manillensis.*

Le Merle solitaire, *turdus Solitarius.*
Le Merle bleu, *turdus Cyanus.*

La Rousserolle, *turdus Arundinaceus.*
Le Jaunoir, *turdus Moris.*
Le Merle brun du Cap de Bonne-Espérance, *turdus Bicolor.*
Le Podobé du Sénégal, *turdus Erythropterus.*
L'Oranvert, *turdus Chrysogaster.*
L'Ourovang, *turdus Urovang.*
Le Merle de Surinam, *turdus Surinamus.*
Le Merle des colombiers, *turdus Colombinus.*
Le Dominiquain des Philippines, *turdus Dominicanus.*
Le Plastron-noir de Ceylan, *turdus Zeilonus.*

LXXVIIIe GENRE.

LE COTINGA, *AMPELIS.*

Caractère générique : bec échancré, subulé, applati à sa base.

LE JASEUR.

L'ATTRIBUT caractéristique qui distingue cet oiseau de tout autre, ce sont de petites appendices rouges qui terminent plusieurs des pennes moyennes de ses ailes ; ces appendices ne sont autre chose qu'un prolongement de la côte au-delà des barbes, lequel prolongement s'applatit en s'élargissant en forme de petite palette, et prend une couleur rouge : on compte quel-

LLE

R E.

ELIS.

ncré, su-
.

.

ui distin-
, ce sont
qui ter-
noyennes
ne sont
ent de la
quel pro-
argissant
et prend
ote quel-

Desève del. *Racine Sculp.*

1. LE JASEUR. 2. LE COTINGA CORDON BLEU.

quefois jusqu'à huit pennes de chaque côté, lesquelles ont de ces appendices: quelques-uns ont dit que les mâles en avoient sept, et les femelles cinq; d'autres, que les femelles n'en avoient point du tout: pour moi, j'ai observé des individus qui en avoient sept à l'une des ailes et cinq à l'autre, quelques-uns qui n'en avoient que trois, et d'autres qui n'en avoient pas une seule, et qui avoient encore d'autres différences de plumage; enfin j'ai remarqué que ces appendices se partagent quelquefois longitudinalement en deux branches à-peu-près égales, au lieu de former de petites palettes d'une seule pièce comme à l'ordinaire.

Ce n'est pas chose aisée de déterminer le climat propre de cet oiseau; on se tromperoit fort, si, d'après les noms de geai de Bohême, de jaseur de Bohême, d'oiseau de Bohême, que Gesner, M. Brisson, et plusieurs autres lui ont donnés, on se persuadoit que la Bo-

hême fût son pays natal, ou même son principal domicile : il ne fait qu'y passer comme dans beaucoup d'autres contrées ; en Autriche, on croit que c'est un oiseau de Bohême et de Stirie, parce qu'on le voit en effet venir de ces côtés-là, mais en Bohême on seroit tout aussi fondé à le regarder comme un oiseau de la Saxe ; et en Saxe comme un oiseau du Danemarck ou des autres pays que baigne la mer Baltique. Les commerçans anglais assurèrent au docteur Lister, il y a près de cent ans, que les jaseurs étoient fort communs dans la Prusse ; Rzaczynski nous apprend qu'ils passent dans la grande et petite Pologne, et dans la Lithuanie : on a mandé de Dresde à M. de Reaumur, qu'ils nichoient dans les environs de Pétersbourg : M. Linnæus a avancé, apparemment sur de bons mémoires, qu'ils passent l'été, et par conséquent font leur ponte dans les pays qui sont au-delà de la Suède ;

mais ses correspondans ne lui ont appris aucun détail sur cette ponte et ses circonstances : enfin M. de Stralemberg a dit à Frisch qu'il en avoit trouvé en Tartarie dans des trous de rochers ; c'est sans doute dans ces trous qu'ils font leurs nids. Au reste, quels que soit le domicile de choix des jaseurs, je veux dire celui où, rencontrant une température convenable, une nourriture abondante et facile, et toutes les commodités relatives à leur façon de vivre, ils jouissent de l'existence, et se sentent pressés de la transmettre à une nouvelle génération, toujours est-il vrai qu'ils ne sont rien moins que sédentaires, et qu'ils font des excursions dans toute l'Europe : ils se montrent quelquefois au nord de l'Angleterre, en France, en Italie, et sans doute en Espagne ; mais sur ce dernier article nous en sommes réduits aux simples conjectures, car il faut avouer que l'Histoire naturelle de ce

beau royaume, si riche, si voisin de nous, habité par une nation si renommée à tant d'autres égards, ne nous est guère plus connue que celle de la Californie et du Japon.

Les migrations des jaseurs sont assez régulières dans chaque pays, quant à la saison; mais s'ils voyagent tous les ans, comme Aldrovande l'avoit ouï dire, il s'en faut bien qu'ils tiennent constamment la même route. Le jeune prince Adam d'Aversperge, chambellan de leurs majestés impériales, l'un des seigneurs de Bohême qui a les plus belles chasses, et qui en fait le plus noble usage, puisqu'il les fait contribuer au progrès de l'Histoire naturelle, nous apprend, dans un mémoire adressé à M. de Buffon, que cet oiseau passe tous les trois ou quatre ans des montagnes de Bohême et de Stirie dans l'Autriche au commencement de l'automne, qu'il s'en retourne sur la fin de cette saison, et que, même en Bohême,

on n'en voit pas un seul pendant l'hiver : cependant on dit qu'en Silésie, c'est en hiver qu'il se trouve de ces oiseaux sur les montagnes; ceux qui se sont égarés en France et en Angleterre y ont paru dans le fort de l'hiver, et toujours en petit nombre, ce qui donneroit lieu de croire que ce n'étoit en effet que des égarés qui avoient été séparés du gros de la troupe par quelque accident, et qui étoient ou trop fatigués pour rejoindre leurs camarades, ou trop jeunes pour retrouver le chemin. On pourroit encore inférer de ces faits que la France et l'Angleterre, de même que la Suisse, ne sont jamais sur la route que suivent les colonnes principales; mais on n'en peut pas dire autant de l'Italie, car on a vu plusieurs fois ces oiseaux y arriver en très-grand nombre, notamment en l'année 1551, au mois de décembre; il n'étoit pas rare d'y en voir des volées de cent et plus, et on en prenoit sou-

vent jusqu'à quarante à-la-fois. La même chose avoit eu lieu au mois de février 1530, dans le temps que Charles-Quint se faisoit couronner à Bologne; car dans les pays où ces oiseaux ne se montrent que de loin en loin, leurs apparitions font époque dans l'histoire politique, et d'autant plus, que lorsqu'elles sont très-nombreuses, elles passent, on ne sait trop pourquoi, dans l'esprit des peuples pour annoncer la peste, la guerre, ou d'autres malheurs; cependant il faut excepter de ces malheurs, au moins les tremblemens de terre, car, dans l'apparition de 1551, on remarqua que les jaseurs qui se répandirent dans le Modénois, le Plaisantin et dans presque toutes les parties de l'Italie, évitèrent constamment d'entrer dans le Ferrarois, comme s'ils eussent pressenti le tremblement de terre qui s'y fit peu de temps après, et qui mit en fuite les oiseaux même du pays.

On ne sait pas précisément quelle est la cause qui les détermine à quitter ainsi leur résidence ordinaire pour voyager au loin ; ce ne sont pas les grands froids, puisqu'ils se mettent en marche dès le commencement de l'automne, comme nous l'avons vu, et que d'ailleurs ils ne voyagent que tous les trois ou quatre ans, ou même que tous les six ou sept ans, et quelquefois en si grand nombre, que le soleil en est obscurci : seroit-ce une excessive multiplication qui produiroit ces migrations prodigieuses, ces sortes de débordemens, comme il arrive dans l'espèce des sauterelles, dans celle de ces rats du nord, appelés *lemings*, et comme il est arrivé même à l'espèce humaine dans les temps où elle étoit moins civilisée, par conséquent plus forte, plus indépendante de l'équilibre qui s'établit à la longue entre toutes les puissances de la nature ? ou bien les jaseurs seroient-ils chassés de temps en temps

de leurs demeures par des disettes locales qui les forcent d'aller chercher ailleurs une nourriture qu'ils ne trouvent point chez eux? On prétend que lorsqu'ils s'en retournent ils vont fort loin dans les pays septentrionaux; et cela est confirmé par le témoignage de M. le comte de Stralemberg, qui, comme nous l'avons dit plus haut, en a vu dans la Tartarie.

La nourriture qui plaît le plus à cet oiseau, lorsqu'il se trouve dans un pays de vignes, ce sont les raisins; d'où Aldrovande a pris occasion de lui donner le nom d'*Ampelis*, qu'on peut rendre en français par celui de *vinette*. Après les raisins il préfère, dit-on, les baies de troëne, ensuite celles de rosier sauvage, de genièvre, de laurier, les pignons, les amandes, les pommes, les sorbes, les groseilles sauvages, les figues, et en général tous les fruits fondans et qui abondent en sucre; celui qu'Aldrovande a nourri pendant près

de trois mois ne mangeoit des baies de lierre et de la chair crue qu'à toute extrémité, et il n'a jamais touché aux grains; il buvoit souvent, et à huit ou dix reprises à chaque fois. On donnoit à celui qu'on a tâché de conserver dans la ménagerie de Vienne de la mie de pain blanc, des carottes cuites, du chenevis concassé, et des grains de genièvre pour lequel il montroit un appétit de préférence; mais, malgré tous les soins qu'on a pris pour le conserver, il n'a vécu que cinq ou six jours. Ce n'est pas que le jaseur soit difficile à apprivoiser, et qu'il ne se façonne en peu de temps à l'esclavage; mais un oiseau accoutumé à la liberté, et par conséquent à pourvoir lui-même à tous ses besoins, trouvera toujours mieux ce qui lui convient en pleine campagne que dans la volière la mieux administrée. M. de Reaumur a observé que les jaseurs aiment la propreté, et que ceux qu'on tient dans les volières font cons-

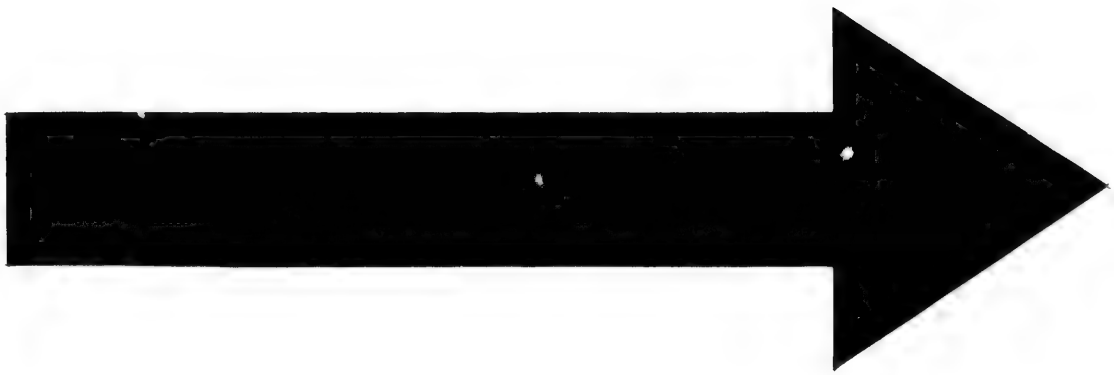

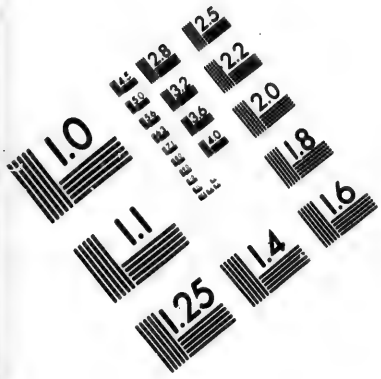

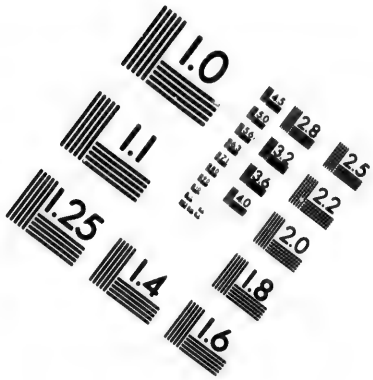

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

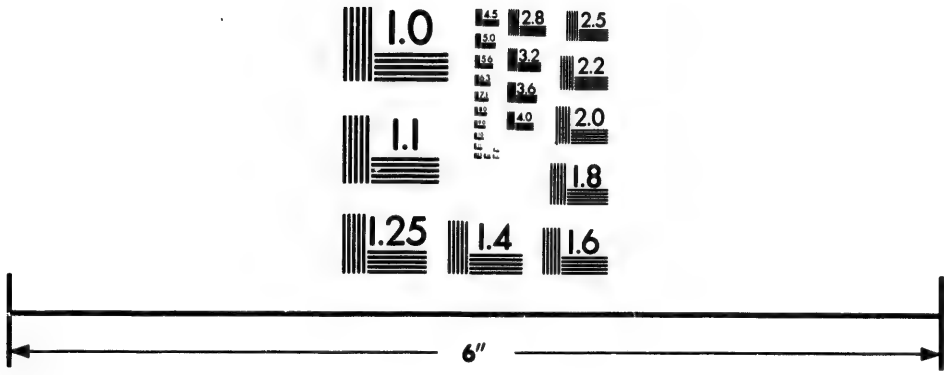

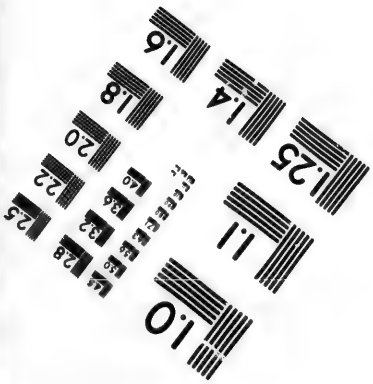

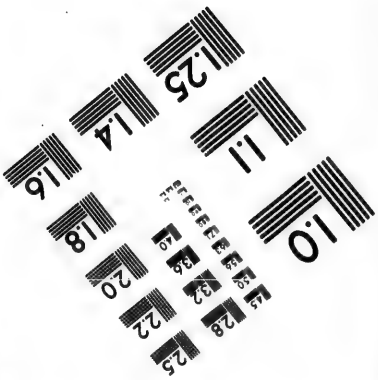

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

tamment leurs ordures dans un même endroit.

Ces oiseaux sont d'un caractère tout-à-fait social ; ils vont ordinairement par grandes troupes, et quelquefois ils forment des volées innombrables ; mais, outre ce goût général qu'ils ont pour la société, ils paroissent capables entr'eux d'un attachement de choix, et d'un sentiment particulier de bienveillance indépendant même de l'attrait réciproque des sexes ; car non-seulement le mâle et la femelle se caressent mutuellement et se donnent tour-à-tour à manger, mais on a observé les mêmes marques de bonne intelligence et d'amitié de mâle à mâle, comme de femelle à femelle. Cette disposition à aimer, qui est une qualité si agréable pour les autres, est souvent sujette à de grands inconvéniens pour celui qui en est doué ; elle suppose toujours en lui plus de douceur que d'activité, plus de confiance que de discer-

nement, plus de simplicité que de prudence, plus de sensibilité que d'énergie, et le précipite dans les piéges que des êtres moins aimans et plus dominés par l'intérêt personnel multiplient sous ses pas : aussi ces oiseaux passent-ils pour être des plus stupides, et ils sont de ceux que l'on prend en plus grand nombre. On les prend ordinairement avec les grives qui passent en même temps, et leur chair est à-peu-près de même goût; ce qui est assez naturel, vu qu'ils vivent à-peu-près des mêmes choses : j'ajoute qu'on en tue beaucoup à-la-fois, parce qu'ils se posent fort près les uns des autres.

Ils ont coutume de faire entendre leur cri lorsqu'ils partent ; ce cri est *zi, zi, ri,* selon Frisch et tous ceux qui les ont vus vivans ; c'est plutôt un gazouillement qu'un chant, et le nom de *jaseur* qui leur a été donné indique assez que, dans les lieux où on les a nommés ainsi, on ne leur connoissoit

ni le talent de chanter ni celui de parler qu'ont les merles; car jaser n'est ni chanter ni parler. M. de Reaumur va même jusqu'à leur disputer le titre de jaseurs; néanmoins le prince Aversperg dit que leur chant est très-agréable; cela se peut concilier : il est très-possible que le jaseur ait un chant agréable dans le temps de l'amour, qu'il le fasse entendre dans les pays où il perpétue son espèce, que par-tout ailleurs il ne fasse que gazouiller et que jaser lors même qu'il est en liberté; enfin que dans les cages étroites il ne dise rien du tout.

Son plumage est agréable dans l'état de repos; mais, pour en avoir une idée complète, il faut le voir lorsque l'oiseau déploie ses ailes, épanouit sa queue et relève sa huppe, en un mot, lorsqu'il étale toutes ses beautés, c'est-à-dire, qu'il faut le voir voler, mais le voir d'un peu près. Ses yeux, qui sont d'un beau rouge, brillent d'un éclat singulier au milieu de la bande noire

sur laquelle ils sont placés : ce noir s'étend sous la gorge et tout autour du bec ; la couleur vineuse plus ou moins foncée de la tête, du cou, du dos et de la poitrine, et la couleur cendrée du croupion, sont entourées d'un cadre émaillé de blanc, de jaune et de rouge, formé par les différentes taches des ailes et de la queue : celle ci est cendrée à son origine, noirâtre dans sa partie moyenne, et jaune à son extrémité ; les pennes des ailes sont noirâtres, les troisième et quatrième marquées de blanc vers la pointe, les cinq suivantes marquées de jaune, toutes les moyennes de blanc, et la plupart de celles-ci terminées par ces larmes plates de couleur rouge, dont j'ai parlé au commencement de cet article. Le bec et les pieds sont noirs, et plus courts à proportion que le merle. La longueur totale de l'oiseau est, selon M. Brisson, de sept pouces un quart, sa queue de deux un quart, son bec

de neuf lignes, ainsi que son pied, et son vol de treize pouces. Pour moi, j'en ai observé un qui avoit toutes les dimensions plus fortes ; peut-être que cette différence de grandeur n'indique qu'une variété d'âge ou de sexe, ou peut-être une simple variété individuelle.

J'ignore quelle est la livrée des jeunes ; mais Aldrovande nous apprend que le bord de la queue est d'un jaune moins vif dans les femelles, et qu'elles ont sur les pennes moyennes des ailes des marques blanchâtres, et non pas jaunes comme elles sont dans les mâles : il ajoute une chose difficile à croire, quoiqu'il l'atteste d'après sa propre observation ; c'est que dans les femelles la queue est composée de douze pennes, au lieu que, selon lui, elle n'en a que dix dans les mâles. Il est plus aisé, plus naturel de croire, que le mâle ou les mâles observés par Aldrovande avoient perdu deux de ces pennes.

VARIÉTÉ DU JASEUR.

On a dû remarquer, en comparant les dimensions relatives du jaseur, qu'il avoit beaucoup plus de vol à proportion que notre merle et nos grives. De plus, Aldrovande a observé qu'il avoit le *sternum* conformé de la manière la plus avantageuse pour fendre l'air et seconder l'action des ailes : on ne doit donc pas être surpris s'il entreprend quelquefois de si longs voyages dans notre Europe ; et, comme d'ailleurs il passe l'été dans les pays septentrionaux, on doit naturellement s'attendre à le retrouver en Amérique ; aussi l'y a-t-on trouvé en effet. Il en étoit venu plusieurs du Canada à M. de Reaumur, où on lui a donné le nom de *récollet*, à cause de quelque similitude observée entre sa huppe et le froc d'un moine. Du Canada il a pu facilement se répandre, et il s'est répandu du côté du sud. Catesby l'a décrit par-

mi les oiseaux de la Caroline; Fernandez l'a vu dans le Mexique aux environs de Tezouco, et j'en ai observé un qui avoit été envoyé de Cayenne. Cet oiseau ne pèse qu'une once, selon Catesby; il a une huppe pyramidale lorsqu'elle est relevée, le bec noir et à large ouverture, les yeux placés sur une bande de même couleur, séparée du fond par deux traits blancs, l'extrémité de la queue bordée d'un jaune éclatant; le dessus de la tête, la gorge, le cou et le dos d'une couleur de noisette vineuse plus ou moins foncée; les couvertures et les pennes des ailes, le bas du dos, le croupion et une grande partie de la queue de différentes teintes cendrées; la poitrine blanchâtre, ainsi que les couvertures inférieures de la queue; le ventre et les flancs d'un jaune pâle. Il paroît, d'après cette description et d'après les mesures prises, que ce jaseur américain est un peu plus petit que celui d'Europe, qu'il a les

ailes moins émaillées et d'une couleur un peu plus rembranie ; enfin que ces mêmes ailes ne s'étendent pas aussi loin par rapport à la queue : mais c'est évidemment le même oiseau que notre jaseur, et il a comme lui sept ou huit des pennes moyennes de l'aile terminées par ces petites appendices rouges qui caractérisent cette espèce. M. Brooke, chirurgien dans le Maryland, a assuré à M. Edwards que les femelles étoient privées de ces appendices, et qu'elles n'avoient pas les couleurs de plumage aussi brillantes que les mâles ; le jaseur de Cayenne que j'ai observé n'avoit pas en effet ces mêmes appendices, et j'ai aussi remarqué quelques légères différences dans son plumage, dont les couleurs étoient un peu moins vives, comme c'est l'ordinaire dans les femelles.

LES COTINGAS.

Il est peu d'oiseaux d'un aussi beau plumage que les cotingas : tous ceux qui ont eu occasion de les voir, naturalistes ou voyageurs, en ont été comme éblouis, et n'en parlent qu'avec admiration. Il semble que la nature ait pris plaisir à ne rassembler sur sa palette que des couleurs choisies, pour les répandre, avec autant de goût que de profusion, sur l'habit de fête qu'elle leur avoit destiné. On y voit briller toutes les nuances de bleu, de violet, de rouge, d'orangé, de pourpre, de blanc-pur, de noir-velouté, tantôt assorties et rapprochées par les gradations les plus suaves, tantôt opposées et contrastées avec une entente admirable, mais presque toujours multipliées par des reflets sans nombre qui donnent du mouvement, du jeu, de l'intérêt ; en un mot, tout le charme

de la peinture la plus expressive à des tableaux muets, immobiles en apparence, et qui n'en sont que plus étonnans, puisque leur mérite est de plaire par leur beauté propre, sans rien imiter, et d'être eux-mêmes inimitables.

Toutes les espèces, ou, si l'on veut, toutes les races qui composent la brillante famille des cotingas, appartiennent au nouveau continent ; et c'est sans fondement que quelques-uns ont cru qu'il y en avoit dans le Sénégal. Il paroît qu'ils se plaisent dans les pays chauds : on ne les trouve guère au-delà du Brésil du côté du sud, ni au-delà du Mexique du côté du nord, et par conséquent il leur seroit difficile de traverser les vastes mers qui séparent les deux continens à ces hauteurs

Tout ce qu'on sait de leurs habitudes, c'est qu'ils ne font point de voyages de long cours, mais seulement des tournées périodiques qui se renferment dans un cercle assez étroit : ils repa-

roissent deux fois l'année aux environs des habitations ; et quoiqu'ils arrivent tous à-peu-près dans le même temps, on ne les voit jamais en troupes. Ils se tiennent le plus souvent au bord des criques, dans les lieux marécageux ; ce qui leur a fait donner par quelques-uns le nom de *poules d'eau*. Ils trouvent en abondance sur les paletuviers qui croissent dans ces sortes d'endroits, les insectes dont ils se nourrissent, et surtout ceux qu'on nomme *karias* en Amérique, et qui sont des poux de bois suivant les uns, et des espèces de fourmis selon les autres. Les créoles ont, dit-on, plus d'un motif de leur faire la guerre, la beauté de leur plumage qui charme les yeux, et, selon quelques-uns, la bonté de leur chair qui flatte le goût : mais il est difficile de concilier tous les avantages, et l'une des intentions fait souvent tort à l'autre ; car en dépouillant un oiseau pour manger sa chair, il est rare qu'on le dépouille

comme il faut pour avoir son plumage bien conservé : cela explique assez naturellement pourquoi tous les jours il nous arrive d'Amérique tant de cotingas imparfaits. On ajoute que ces oiseaux se jettent aussi sur les rizières, et y causent un dégât considérable : si cela est vrai, les créoles ont une raison de plus pour leur donner la chasse.

La grandeur des différentes espèces varie depuis celle d'un petit pigeon à celle du mauvis, et même au-dessous : toutes ces espèces ont le bec large à la base ; les bords du bec supérieur, et très-souvent ceux du bec inférieur, échancrés vers la pointe ; et la première phalange du doigt extérieur, unie à celle du doigt du milieu ; enfin la plupart ont la queue un peu fourchue ou rentrante, et composée de douze pennes.

LE CORDON BLEU.

Un bleu éclatant règne sur le dessus du corps, de la tête et du cou, sur le croupion, les couvertures supérieures de la queue, et les petites couvertures des ailes; cette même couleur reparoît encore sur les couvertures inférieures de la queue, le bas-ventre et les jambes. Un beau pourpre-violet règne sur la gorge, le cou, la poitrine et une partie du ventre jusqu'aux jambes : sur ce fond, on voit se dessiner à l'endroit de la poitrine une ceinture du même bleu que celui du dos, et qui a valu à cette espèce le nom de cordon bleu. Au-dessous de cette première ceinture, quelques individus en ont une autre d'un beau rouge, outre plusieurs taches de feu répandues sur le cou et sur le ventre : ces taches ne sont pas disposées régulièrement, mais elles sont jetées avec cette liberté qui semble

plaire par-dessus tout à la nature, et que l'art imite si difficilement.

Toutes les pennes de la queue et des ailes sont noires, mais celles de la queue et les moyennes des ailes ont le côté extérieur bordé de bleu.

L'individu que j'ai observé venoit du Brésil; sa longueur totale étoit de huit pouces; bec, dix lignes; vol, treize pouces; queue, deux pouces deux tiers, composée de douze pennes, dépassoit les ailes de dix-huit lignes. L'individu décrit par M. Brisson avoit toutes ses dimensions un peu plus fortes, et il étoit de la grosseur d'une grive.

La femelle n'a ni l'une ni l'autre ceinture, ni les marques de feu sur le ventre et la poitrine: pour tout le reste elle ressemble au mâle; l'un et l'autre ont le bec et les pieds noirs, et dans tous deux le fond des plumes bleues est noirâtre; celui des plumes couleur de pourpre est blanc, et le tarse est garni par-derrière d'une sorte de duvet.

LE QUEREIVA.

Si l'on vouloit avoir égard à la couleur dont chaque plume est teinte dans toute son étendue, il est certain que la couleur dominante du quereiva seroit le noir; car la plus grande partie de chaque plume, à compter depuis son origine, est noire; mais comme, en fait de plumage, il s'agit de ce qui se voit, et non de ce qui est caché, et qu'en cette occasion l'apparent est le réel, on peut et on doit dire que la couleur dominante de cet oiseau est un bleu d'aigue-marine, parce que cette couleur qui termine les plumes de presque tout le corps est celle qui paroît le plus lorsque ces plumes sont couchées les unes sur les autres; à la vérité, le noir perce en quelques endroits sur la partie supérieure du corps, mais il n'y forme que de petites mouchetures, et il ne perce point du tout à

travers le bleu qui règne sous le corps: on voit seulement dans quelques individus, près du croupion et des jambes, quelques petites plumes qui sont en partie noires, et en partie d'un rouge-pourpré.

La gorge et une partie du cou sont recouvertes par une espèce de plaque d'un pourpre violet très-éclatant; cette plaque est sujette à varier de grandeur et à s'étendre, plus ou moins dans les différens individus. Les couvertures des ailes, leurs pennes et celles de la queue, sont presque toutes noires, bordées ou terminées d'un bleu d'aigue-marine; le bec et les pieds sont noirs.

Cet oiseau se trouve à Cayenne; il est de la grosseur du mauvis, et modelé sur les mêmes proportions que le précédent, excepté que ses ailes, dans leur repos, ne vont qu'à la moitié de la queue qu'il a un peu plus longue.

LA TERSINE.

M. Linnæus est le premier, et même le seul, jusqu'à présent, qui ait décrit cet oiseau : il a la tête, le haut du dos, les pennes des ailes et la queue, noirs ; la gorge, la poitrine, le bas du dos, le bord extérieur des pennes des ailes, d'un bleu-clair ; une bande transversale de cette dernière couleur sur les couvertures supérieures de ces mêmes pennes ; le ventre blanc-jaunâtre, et les flancs d'une teinte plus foncée. M. Linnæus ne dit point de quel pays est cet oiseau, mais il est plus que probable qu'il est d'Amérique, ainsi que les autres cotingas ; je serois même fort tenté de le regarder comme une variété du quereiva, attendu que le bleu et le noir sont les couleurs dominantes de la partie supérieure du corps, et que celles de la partie inférieure sont des couleurs affoiblies,

comme elles ont coutume de l'être dans les femelles, les jeunes, etc. mais, pour décider cette question, il faudroit avoir vu l'oiseau.

LE COTINGA A PLUMES SOYEUSES.

PRESQUE toutes les plumes du dessus et du dessous du corps, et même les couvertures des ailes et de la queue, sont effilées, décomposées dans cet oiseau, et ressemblent plus à des poils soyeux qu'à de véritables plumes, ce qui doit le distinguer de toutes les autres espèces de cotingas. La couleur générale du plumage est un bleu-éclatant, changeant en un beau bleu d'aigue-marine, comme dans l'espèce précédente; il faut seulement excepter la gorge qui est d'un violet-foncé, et les pennes de la queue et des ailes dont la couleur est noirâtre; encore la plupart sont-elles bordées extérieurement de bleu; les plumes de la tête et du dessus du cou sont longues et étroites,

et le fond des plumes du dessus et du dessous du corps, de la poitrine, etc. est de deux couleurs; il est d'abord blanc à l'origine de ces plumes, puis d'un violet-pourpré; cette dernière couleur perce en quelques endroits à travers le bleu des plumes supérieures; le bec est brun, et les pieds sont noirs.

Longueur totale, sept pouces un tiers; bec, neuf à dix lignes; tarse de même; vol, treize pouces un tiers; queue, trois pouces environ, composée de douze pennes, dépasse les ailes d'un pouce.

LE PACAPAC, ou POMPADOUR.

Tout le plumage de ce bel oiseau est d'un pourpre éclatant et lustré, à l'exception des pennes des ailes qui sont blanches, terminées de brun, et des couvertures inférieures des ailes qui sont totalement blanches : ajoutez encore que le dessous de la queue est

d'un pourpre plus clair; que le fond des plumes est blanc sur tout le corps; les pieds noirâtres; le bec gris-brun; et que de chaque côté de sa base sort un petit trait blanchâtre qui, passant au-dessous des yeux, forme et dessine le contour de la physionomie.

Cet oiseau a les grandes couvertures des ailes singulièrement conformées; elles sont longues, étroites, roides, pointues, et faisant la gouttière; leurs barbes sont détachées les unes des autres; leur côte est blanche et n'a point de barbes à son extrémité, ce qui a quelque rapport avec ces appendices qui terminent les pennes moyennes de l'aile du jaseur, et ne sont autre chose qu'un prolongement du bout de la côte au-delà des barbes. Ce trait de conformité n'est pas le seul qui soit entre ces deux espèces, elles se ressemblent encore par la forme du bec, par la taille, par les dimensions relatives de la queue, des pieds, etc. mais il faut avouer

qu'elles diffèrent notablement par l'instinct, puisque celle du jaseur se plaît sur les montagnes, et toutes les espèces de cotingas dans les lieux bas et aquatiques.

Longueur totale, sept pouces et demi ; bec, dix à onze lignes ; tarse, neuf à dix lignes; vol, quatorze pouces et plus ; queue, deux pouces et demi, composée de douze pennes, dépasse les ailes de sept à huit lignes.

Le pompadour est un oiseau voyageur ; il paroît dans la Guiane aux environs des lieux habités, vers les mois de mars et de septembre, temps de la maturité des fruits, qui lui servent de nourriture : il se tient sur les grands arbres au bord des rivières ; il niche sur les plus hautes branches, et jamais ne s'enfonce dans les grands bois. L'individu qui a servi de sujet à cette description venoit de Cayenne.

VARIÉTÉS DU PACAPAC.

I. LE PACAPAC GRIS-POUPRE. Il est un peu plus petit que le précédent, mais ses proportions sont exactement les mêmes; il a les mêmes singularités dans la conformation des grandes couvertures des ailes, et il est du même pays. Tant de choses communes ne permettent pas de douter que ces deux oiseaux, quoique de plumage différent, n'appartiennent à la même espèce; et comme celui-ci est un peu plus petit, je serois porté à le regarder comme une variété d'âge, c'est-à-dire, comme un jeune oiseau qui n'a pas encore pris son entier accroissement, ni ses couleurs décidées : tout ce qui est pourpre dans le précédent, est varié dans celui-ci de pourpre et de cendré; le dessous de la queue est de couleur de rose; les pennes de la queue sont brunes; ce qui paroît de celles des ailes est brun aussi, leur côté intérieur et

caché est blanc depuis l'origine de chaque penne jusqu'aux deux tiers de sa longueur, et, de plus, les moyennes ont le bord extérieur blanc.

II. Nous avons vu, M. Daubenton le jeune et moi, chez M. Mauduit, un cotinga gris, qui nous a paru appartenir à l'espèce du pacapac, et n'être qu'un oiseau encore plus jeune que le précédent, mais qu'il ne faut pas confondre avec un autre oiseau auquel on a aussi donné le nom de cotinga gris, et dont je parlerai plus bas sous le nom de *guirarou*.

Il est probable que ce ne sont pas là les seules variétés qui existent dans cette espèce, et qu'on en découvrira d'autres parmi les femelles de différens âges.

L'OUETTE, ou COTINGA ROUGE *de Cayenne*.

Le rouge domine en effet dans le plumage de cet oiseau; mais ce rouge

se diversifie par les différentes teintes qu'il prend en différens endroits : la teinte la plus vive, et qui est d'un rouge écarlate, est répandue sur la partie supérieure de la tête, et forme une espèce de couronne ou de calotte dont les plumes sont assez longues, et peuvent se relever en manière de huppe, suivant la conjecture de M. Edwards. Cette même couleur écarlate règne sous le ventre, sur les jambes, sur la partie inférieure du dos, et presque jusqu'au bout des pennes de la queue, lesquelles sont terminées de noir; les côtés de la tête, le cou, le dos et les ailes ont des teintes plus ou moins rembrunies, qui changent le rouge en un beau mordoré velouté; mais la plus sombre de toutes ces teintes est celle d'une espèce de bordure qui environne la calotte écarlate: cette teinte s'éclaircit un tant soit peu derrière le cou et sur le dos, et encore plus sur la gorge et la poitrine; les

couvertures des ailes sont bordées de brun, et les grandes pennes vont toujours s'obscurcissant de plus en plus de la base à la pointe où elles sont presque noires; le bec est d'un rouge-terne; les pieds d'un jaune-sale, et l'on y remarque une singularité, c'est que le tarse est garni par-derrière d'une sorte de duvet jusqu'à l'origine des doigts.

L'ouette voyage ou circule comme le pacapac, mais elle est plus commune dans l'intérieur de la Guiane.

Longueur totale, sept pouces environ; bec, neuf lignes; pieds, sept lignes; queue, deux pouces et demi, dépasse les ailes d'environ vingt lignes; d'où il suit que ce cotinga a moins d'envergure que les précédens.

LE GUIRA-PANGA, ou COTINGA *blanc*.

LAET est le seul qui ait parlé de cet oiseau, et tout ce qu'il nous en apprend se réduit à ceci; qu'il a le plumage blanc

et la voix très-forte. Depuis ce temps l'espèce s'en étoit en quelque sorte perdue, même à Cayenne; et c'est par les soins de M. de Manoncour qu'elle vient de se retrouver.

Le mâle et la femelle étoient perchés sur des arbres à portée d'un marécage lorsqu'ils furent tués; ils furent découverts par leur cri, et ce cri étoit très-fort, comme le dit Laët. Ceux qui les avoient tués l'exprimèrent par ces deux syllabes, *in, an,* prononcées d'une voix fort traînante.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces oiseaux, c'est une espèce de caroncule qu'ils ont sur le bec, comme les dindons, mais qui a une organisation et par conséquent un jeu tout différent: elle est flasque et tombante dans son état de repos, et lorsque l'animal est tranquille; mais, au contraire, lorsqu'il est animé de quelque passion, elle se gonfle, se relève, s'alonge, et, dans cet état de tension et d'effort, elle a

deux pouces et plus de longueur, sur trois ou quatre lignes de circonférence à sa base : cet effet est produit par l'air que l'oiseau sait faire passer par l'ouverture du palais dans la cavité de la caroncule, et qu'il sait y retenir.

Cette caroncule diffère encore de celle du dindon, en ce qu'elle est couverte de petites plumes blanches. Au reste, elle n'appartient point exclusivement au mâle; la femelle en est aussi pourvue, mais elle a le plumage tout-à-fait différent. Dans le mâle, le bec et les pieds sont noirs; tout le reste est d'un blanc-pur et sans mélange, si vous en exceptez quelques teintes de jaune, que l'on voit sur le croupion et sur quelques pennes de la queue et des ailes. Le plumage de la femelle n'est pas, à beaucoup près, aussi uniforme : elle a le dessus de la tête et du corps, les couvertures supérieures des ailes, et la plus grande partie des pennes des ailes et de la queue, de couleur olivâtre, mêlée

de gris; les pennes latérales de la queue grises bordées de jaune; les joues et le front blancs; les plumes de la gorge grises, bordées d'olivâtre; celles de la poitrine et de la partie antérieure du ventre grises, bordées d'olivâtre, terminées de jaune : le bas-ventre et les couvertures du dessous de la queue, d'un jaune-citron; les couvertures inférieures des ailes, blanches, bordées du même jaune.

Le mâle et la femelle sont à-peu-près de même grosseur; voici leurs dimensions principales : longueur totale, douze pouces; longueur du bec, dix-huit lignes; sa largeur à la base, sept lignes; longueur de la queue, trois pouces neuf lignes; elle est composée de douze pennes égales, et dépasse les ailes repliées de vingt-une lignes.

L'AVERANO.

Sa tête est d'un brun foncé; les pennes de ses ailes sont noirâtres; leurs pe-

tites couvertures noires ; les grandes couvertures noirâtres, avec quelque mélange de vert-brun ; tout le reste du plumage cendré, mêlé de noirâtre, principalement sur le dos, et de verdâtre sur le croupion et sur la queue. Cet oiseau a le bec large à sa base comme les cotingas ; la langue courte ; les narines découvertes ; l'iris des yeux d'un noir-bleuâtre ; le bec noir ; les pieds noirâtres : mais ce qui le rapproche un peu du cotinga blanc, et le distingue de tous les autres cotingas, ce sont plusieurs appendices noires et charnues qu'il a sous le cou, et dont la forme est à-peu-près celle d'un fer de lance.

L'averano est presque aussi gros qu'un pigeon ; la longueur de son bec, qui est d'un pouce, est aussi la mesure de sa plus grande largeur ; ses pieds ont douze à treize lignes : sa queue a trois pouces, et dépasse les ailes repliées de presque toute sa longueur.

La femelle est un peu plus petite que

le mâle, et n'a point d'appendices charnues sous le cou : elle ressemble à la litorne, par sa forme et par sa grosseur ; son plumage est un mélange de noirâtre, de brun et de vert-clair ; mais ces couleurs sont distribuées de façon que le brun domine sur le dos, et le vert-clair sur la gorge, la poitrine et le dessous du corps.

Ces oiseaux prennent beaucoup de chair, et une chair succulente : le mâle a la voix très-forte, et la modifie de deux manières différentes : tantôt c'est un bruit semblable à celui qu'on feroit en frappant sur un coin de fer avec un instrument tranchant (*kock, kick*) ; tantôt c'est un son pareil à celui d'une cloche fêlée (*kur, kur, kur*). Au reste, dans toute l'année, il ne se fait entendre que pendant environ six semaines du grand été, c'est-à-dire, et décembre et janvier, d'où lui vient son nom portugais *ave de verano*, oiseau d'été. On a observé que sa poitrine est mar-

quée extérieurement d'un sillon qui en parcourt toute la longueur, et que de plus il a la trachée-artère fort ample, ce qui peut avoir quelque influence sur la force de sa voix.

Espèces connues dans ce genre.

Le Jaseur, *ampelis Garrulus.*
Le Pacapac, ou Pompadour, *ampelis Pompadara.*
L'Ouette, *ampelis Carnifex.*
Le Cotinga bleu, *ampelis Cotinga.*
Le Cotinga à plumes soyeuses, *ampelis Maynana.*
Le Quereiva, *ampelis Cayana.*
La Tersine, *ampelis Tersa.*
Le Guira-Panga, *ampelis Carunculata.*
L'Averano, *ampelis Variegata.*

LXXIXe GENRE.

LE TANGARA, *TANAGRA.*

Caractère générique : bec échancré, subulé, un peu en cône à sa base.

LES TANGARAS.

On trouve dans les climats chauds de l'Amérique un genre très-nombreux d'oiseaux, dont quelques-uns s'appellent au Brésil *tangaras;* et les nomenclateurs ont adopté ce nom pour toutes les espèces qui composent ce genre. Ces oiseaux ont été pris par la plupart des voyageurs pour des espèces de moineaux; ils ne diffèrent en effet de nos moineaux d'Europe, que par les cou-

leurs et par un petit caractère de conformation, c'est d'avoir la mandibule supérieure du bec échancrée des deux côtés vers son extrémité; mais ils ressemblent aux moineaux par tous les autres caractères, et même ils en ont à très-peu près les habitudes naturelles; comme eux ils n'ont qu'un vol court et peu élevé; la voix désagréable dans la plupart des espèces : on doit aussi les mettre au rang des oiseaux granivores, parce qu'ils ne se nourrissent que de très-petits fruits; ils sont d'ailleurs presque aussi familiers que les moineaux, car la plupart viennent auprès des habitations; ils ont aussi les mœurs sociables entr'eux. Ils habitent les terres sèches, les lieux découverts, et jamais les marais; ils ne pondent que deux œufs, et rarement trois : les moineaux de Cayenne n'en pondent pas davantage, tandis que ceux d'Europe en pondent cinq ou six; et cette différence est presque générale entre les

oiseaux des climats chauds et ceux des climats tempérés. Le petit nombre, dans le produit de chaque ponte, est compensé par des pontes plus fréquentes: comme ils sont en amour dans toutes les saisons, parce que la température est toujours à très-peu près la même, ils ne font à chaque ponte qu'un moindre nombre d'œufs que les oiseaux de nos climats, qui n'ont qu'une ou deux saisons d'amour.

Le genre entier des tangaras dont nous connoissons déjà plus de trente espèces, sans y comprendre les variétés, paroît appartenir exclusivement au nouveau continent; car toutes ces espèces nous sont venues de la Guiane et des autres contrées de l'Amérique, et pas une seule ne nous est arrivée de l'Afrique ou des Indes. Cette multitude d'espèces n'a néanmoins rien de surprenant, car nous avons observé qu'en général le nombre des espèces et des individus dans les oiseaux, est peut-

être dix fois plus grand dans les climats chauds que dans les autres climats, parce que la chaleur y est plus forte, les forêts plus fréquentes, les terreins moins peuplés, les nourritures plus abondantes, et que les frimas, les neiges et les glaces, qui sont inconnus dans ces pays chauds, n'en font périr aucun; au lieu qu'un seul hiver rigoureux réduit presque à rien la plupart des espèces de nos oiseaux. Une autre cause qui doit encore produire cette différence, c'est que les oiseaux des pays chauds, trouvant leur subsistance en toutes saisons, ne sont point voyageurs; il n'y en a même que très-peu d'*erratiques;* il ne leur arrive jamais de changer de pays, à moins que les petits fruits dont ils se nourrissent ne viennent à leur manquer; ils vont alors en chercher d'autres à une assez petite distance : l'on doit donc cesser d'être étonné de cette nombreuse multitude d'oiseaux qui se trouvent dans

ELLE

les climats
es climats,
plus forte,
les terreins
itures plus
as, les nei-
t inconnus
n font périr
hiver rigou-
n la plupart
. Une autre
oduire cette
oiseaux des
r subsistance
point voya-
que très-peu
ve jamais de
que les petits
ent ne vien-
ront alors en
assez petite
cesser d'être
euse multi-
rouvent dans

Deseve del. *Racine Sculp.*

1. LE GRAND TANGARA. 2. LE PETIT TANGARA.

Tom XIV.

acine Sculp.

T TANGARA.

les climats chauds de l'Amérique.

Nous allons diviser nos trente espèces de tangaras en trois ordres, pour éviter la confusion, et nous n'emploierons que la différence la plus simple, qui est celle de la grandeur.

LE GRAND TANGARA.

Première espèce.

Le grand *tangara* est représenté dans nos planches enluminées, sous le nom de *tangara des bois de Cayenne;* dénomination que nous avions alors adoptée, parce qu'on nous avoit assuré qu'il ne sortoit jamais des grands bois pour aller à la campagne; mais M. Sonini de Manoncour nous a informés que ce tangara, non-seulement habitoit les grandes forêts de la Guiane, mais que souvent aussi on le voyoit dans les endroits découverts, et qu'il se tenoit sur les buissons. Le mâle et la femelle, qui se ressemblent beau-

coup, s'accompagnent ordinairement; ils se nourrissent de petits fruits, et mangent aussi quelquefois de petits insectes qu'ils trouvent sur les plantes.

Nous n'en donnons point ici la description, parce que la planche enluminée représente cet oiseau de grandeur naturelle, et fort exactement pour la distribution des couleurs : au reste, ce grand tangara est une espèce nouvelle, et qui n'a été indiquée par aucun naturaliste.

LA HOUPETTE.

Seconde espèce.

Cet oiseau n'est pas tout-à-fait si grand que le précédent, quoique dans ce genre il soit un peu plus gros; nous l'avons appelé *houpette*, parce qu'il diffère de tous les autres tangaras par une petite huppe qu'il porte sur la tête, ou plutôt qu'il relève lorsqu'il est agité.

Cet oiseau est fort commun dans les terres de la Guiane, où il vit de petits fruits; il a un cri aigu comme celui du pinson, sans cependant en avoir le chant. Il ne se tient ni dans les grands bois, ni dans les paletuviers; et on ne le trouve que dans les endroits découverts ou défrichés.

LE TANGAVIO.

Troisième espèce.

C'est à feu M. Commerson que nous devons la connoissance de cet oiseau; il s'en est trouvé une peau assez bien conservée dans son recueil; il l'avoit nommé *bruant noir;* mais ce n'est certainement pas un bruant, puisque, par tous les rapports de sa conformation, il ressemble parfaitement aux tangaras: de plus, il s'en faut bien que cet oiseau soit noir, il est au contraire d'un violet-foncé sur le corps et même sur le ventre, avec quelques reflets

verdâtres sur les ailes et la queue ; et c'est par cette raison que nous l'avons nommé *tangavio* par contraction de tangara violet.

Cet oiseau, mesuré depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, a huit pouces de longueur ; son bec est noirâtre et long de huit à neuf lignes ; sa queue, qui n'est point étagée, a trois pouces de longueur, et dépasse les ailes de dix-huit lignes ; le tarse a environ un pouce de long ; il est noirâtre ainsi que les doigts ; les ongles sont gros et forts.

La femelle a la tête d'un noir luisant, comme de l'acier poli ; tout le reste de son plumage est d'un brun uniforme. L'on voit cependant, sur le dessus du corps et sur le croupion, quelques teintes d'un noir luisant.

Le tangavio se trouve à Buénos-Ayres, et probablement dans les autres terres du Paragay ; mais nous ne savons rien de ses habitudes naturelles.

LE SCARLATTE.

Quatrième espèce.

Ces oiseaux appartiennent aux climats chauds du Mexique, du Pérou et du Brésil, mais ils sont fort rares à la Guiane. Belon dit que de son temps les marchands qui venoient du Brésil apportoient beaucoup de ces oiseaux, et en tiroient un grand profit. Il faut croire que c'étoit pour faire des garnitures de robes et d'autres parures qui pouvoient alors être à la mode, et que ces oiseaux étoient dans ce temps bien plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

On doit présumer que c'est du scarlatte qu'il faut entendre ce que les voyageurs disent du ramage du cardinal, car le *cardinal huppé,* étant du genre des gros becs, doit être silencieux comme eux. Les voyageurs s'accordent à dire que cet oiseau a un ra-

mage très-agréable, et qu'il est même susceptible d'instruction. Fernandez assure qu'on le trouve particulièrement à Totonocapa au Mexique, et qu'il chante très-agréablement.

LE TANGARA DU CANADA.

Cinquième espèce.

Cet oiseau diffère du scarlatte par la grandeur et par la couleur; il est plus petit, et son plumage est d'un rouge de feu-clair; au lieu que celui du scarlatte est d'un rouge vif-foncé comme l'écarlate. Le bec du tangara de Canada est de couleur de plomb dans toute son étendue, et n'a point de caractères particuliers; tandis que le bec du scarlatte est en dessus d'un noir-foncé, et que la pointe de la mandibule inférieure est noire, le reste de cette mandibule blanc, et qu'elle est élargie transversalement comme la base de la mandibule inférieure de l'oiseau ap-

pelé *bec-d'argent*. Les becs de ces oiseaux sont assez mal représentés dans les figures des planches enluminées.

Le scarlatte ne se trouve que dans les climats les plus chauds de l'Amérique méridionale, au Mexique, au Pérou, au Brésil. Le tangara du Canada se trouve dans plusieurs contrées de l'Amérique septentrionale, aux Illinois, à la Louisiane, à la Floride; ainsi l'on ne peut douter qu'ils ne fassent deux espèces distinctes et séparées.

Cet oiseau a été décrit exactement par M. Brisson. Il a très-bien remarqué que la couleur rouge de son plumage est beaucoup plus claire que celle du scarlatte; les couvertures supérieures des ailes et les deux pennes les plus proches du corps sont noires; toutes les autres pennes des ailes sont brunes et bordées intérieurement de blanc jusque vers leur extrémité; la queue est composée de douze pennes noires, ter-

minées par un petit bord d'un blanc très-clair; les latérales sont un peu plus longues que celles du milieu, ce qui rend la queue un peu fourchue.

LE TANGARA DU MISSISSIPI.

Sixième espèce.

Le tangara du Mississipi est une espèce nouvelle qui n'a été décrite par aucun naturaliste. Cet oiseau a beaucoup de rapports avec le tangara du Canada; seulement ce dernier oiseau a, comme le scarlatte, les ailes et la queue noires, tandis que le tangara du Mississipi les a de la même couleur que le reste du corps. Une différence plus essentielle est celle qui se trouve dans le bec; celui du tangara de Mississipi est plus grand que le bec de tous les autres tangaras, et en même temps beaucoup plus gros. Il y a de plus un caractère particulier qui indique assez évidemment que ce tangara de Missis-

sipi est d'une espèce différente de celle du scarlatte et de celle du tangara de Canada ; c'est que les deux mandibules du bec sont convexes et renflées, ce qui ne se trouve dans aucune autre espèce de tangara, et ne se voit même que très-rarement dans tous les oiseaux. Nous devons avertir que ce caractère n'a pas été saisi par nos dessinateurs, et que cet oiseau n'ayant pas été dessiné vivant, le bec n'a ni sa forme, ni sa couleur dans la planche enluminée; car, dans l'état de nature vivante, le bec n'est pas noir, mais d'un brun très-clair et très-lavé ; et la convexité des deux mandibules qui n'est pas exprimée dans la planche, est néanmoins un caractère très-remarquable.

Au reste, cet oiseau n'a pas un chant aussi agréable que celui du scarlatte, mais il siffle d'un ton net, si haut, si perçant, qu'il romproit la tête dans les maisons, et qu'il ne faut l'entendre qu'en

pleine campagne ou dans les bois. « C'est en été, dit Dupratz, qu'on entend fréquemment le ramage du cardinal dans les bois, et l'hiver seulement sur les bords des rivières lorsqu'il a bu; dans cette saison il ne sort point de son domicile, où il garde continuellement la provision qu'il a faite pendant le beau temps. On y a trouvé en effet du grain de maïs amassé jusqu'à la quantité d'un boisseau de Paris; ce grain est d'abord artistement couvert de feuilles, puis de petites branches ou bûchettes, et il n'y a qu'une seule couverture par où l'oiseau puisse entrer dans son magasin. »

LE CAMAIL, ou LA CRAVATE.

Septième espèce.

Cette espèce est nouvelle, et c'est M. Sonini de Manoncour qui nous l'a donnée pour le Cabinet; nous avons tiré son nom du caractère le plus

apparent, son plumage étant d'une couleur uniforme cendrée, un peu plus claire sous le ventre, à l'exception du devant et du derrière de la tête, de la gorge et du haut de la poitrine, sur lesquelles parties s'étend une couleur noire en forme de cravate, ce qui lui a fait donner le nom de *tangara à cravate noire* dans nos planches enluminées; mais, comme cette bande noire lui passe aussi sur le front, nous avons cru devoir préférer le nom de *camail*, qui représente mieux ce caractère frappant. Les ailes et la queue sont encore d'une couleur cendrée, plus foncée que celle du corps; les pennes des ailes sont bordées extérieurement d'un cendré moins foncé, et celles de la queue d'une couleur encore plus claire.

Cet oiseau est le septième dans l'ordre de grandeur en ce genre; sa longueur totale est de sept pouces; le bec a neuf lignes; la partie supérieure en est blanche à la base, et noire au bout;

l'inférieure est entièrement noire ; la queue est un peu étagée, elle a trois pouces un quart de long, et dépasse les ailes pliées de deux pouces.

Il a été trouvé à la Guiane dans les lieux découverts ; mais il y est fort rare, et n'a été indiqué par aucun auteur.

LE MORDORÉ.

Huitième espèce.

Cette espèce est encore nouvelle, et a été apportée, comme la précédente, par M. Sonini de Manoncour ; ses dimensions sont les mêmes que celles du précédent ; sa longueur est de sept pouces ; la tête, les ailes et la queue d'un beau noir lustré ; le reste du corps est d'une belle couleur mordorée, plus foncée sur le devant du cou et la poitrine ; et c'est de ce caractère très-apparent que nous avons tiré son nom. On l'a désigné dans les planches enlu-

minées sous la dénomination de *tangara jaune à tête noire.* Ses pieds sont bruns; sa queue, qui est étagée, a trois pouces de long, et dépasse les ailes pliées de quinze lignes; le bec est noir, et a neuf lignes de long.

Nous ne savons rien de ses habitudes naturelles; il se trouve à la Guiane, où il est encore plus rare que le précédent.

L'ONGLET.

Neuvième espèce.

Dans cet oiseau, chaque ongle a sur chacune des faces latérales une petite rainure concentrique au contour des bords de cette face, et c'est de ce caractère singulier que nous avons tiré son nom; il a été apporté par M. Commerson; et, comme il ressemble pour tout le reste aux tangaras, il est plus que probable qu'il vient de l'Amérique méridionale.

La tête de cet oiseau est rayée de noir et de bleu ; la partie antérieure du dos est noirâtre, et la postérieure d'un orangé-vif ; les couvertures supérieures de la queue sont d'un brun-olivâtre ; les couvertures supérieures des ailes, leurs pennes, et celles de la queue, sont noires et bordées extérieurement de bleu ; tout le dessous du corps est jaune.

Sa longueur totale est de près de sept pouces ; le bec a huit lignes de long, et il est échancré vers la pointe comme celui des tangaras ; le tarse a neuf lignes, ainsi que le doigt du milieu.

M. Commerson ne nous a laissé aucune notice sur les habitudes naturelles de cet oiseau.

LE TANGARA NOIR ET LE TANGARA ROUX.

Dixième espèce.

On a cru que ces oiseaux étoient de deux espèces différentes, mais M. So-

nini de Manoncour nous apprend qu'ils ne font qu'une espèce. Comme la femelle est entièrement rousse, et que le mâle seroit entièrement noir sans une tache blanche qui couvre le haut de chaque aile, ces oiseaux n'ont pas besoin d'une plus ample description. Ils sont communs à la Guiane dans les endroits découverts; ils mangent, comme les autres, de petits fruits, et quelquefois aussi des insectes; leur cri est aigu, et ils n'ont point de chant. Ils vont toujours par paires, et jamais en troupes.

LE TURQUIN.

Onzième espèce.

Nous avons donné à ce tangara le nom de *turquin*, parce qu'il a toutes les parties inférieures du corps, le dessus de la tête et les côtés du cou d'un bleu-turquin; le front, le dessus du corps, les ailes et la queue, sont noirs;

il y a quelques taches de cette couleur noire près des jambes, et une bande assez large au bas de la poitrine.

LE BEC-D'ARGENT.

Douzième espèce.

Nos colons de Cayenne ont donné à cet oiseau le nom de *bec-d'argent*, que nous avons adopté parce qu'il exprime un caractère spécifique bien marqué, et qui consiste en ce que les bases de la mandibule inférieure du bec se prolongent jusque sous les yeux en s'arrondissant, et forment de chaque côté une plaque épaisse, qui, lorsque l'oiseau est vivant, paroît être de l'argent le plus brillant; cet éclat se ternit quand l'oiseau est mort.

La longueur totale de cet oiseau est de six pouces et demi; celle du bec est de neuf lignes, et il est noir sur sa partie supérieure; la tête, la gorge et l'estomac sont pourprés, et le reste du

corps est noir avec quelques teintes de pourpre. L'iris des yeux est brune : la femelle diffère du mâle non-seulement par la couleur du bec, mais encore par celle du plumage ; le dessus de son corps est brun avec quelques teintes d'un pourpre-obscur, et le dessous rougeâtre ; la queue et les ailes sont brunes.

Un autre caractère distinctif du mâle, et qui n'avoit pas encore été saisi, c'est une espèce de demi-collier autour de l'occiput, formé par de longs poils ou soies pourpres qui débordent les plumes de près de trois lignes : c'est à M. Sonini de Manoncour que nous devons cette nouvelle observation ; nous lui devons aussi la connoissance des habitudes naturelles de cet oiseau et des autres tangaras de la Guiane.

Le bec-d'argent est de tous les tangaras celui qui est le plus répandu dans l'île de Cayenne et à la Guiane ; il y a apparence qu'il se trouve dans plu-

sieurs autres climats chauds de l'Amérique, car Fernandez en parle comme d'un oiseau du Mexique vers les montagnes de Tepuzcullula. Il se nourrit de petits fruits; il entame aussi les bananes, les goyaves et autres gros fruits tendres lorsqu'ils sont en maturité, et ne mange point d'insectes. Ces oiseaux fréquentent les lieux découverts, et ne fuient pas le voisinage des habitations; on en voit jusque dans les jardins : cela n'empêche pas qu'ils ne soient assez communs dans les endroits déserts, et même dans les [illegible]ières des forêts; car, dans les plus épaisses, lorsque les vents ont abattu un certain nombre d'arbres, et que le soleil peut éclairer cet abattis et assainir le terrein, on ne manque guère d'y trouver quelques bec-d'argent qui ne vont cependant pas en troupes, mais toujours par paires.

Leur nid est un cylindre un peu courbé qu'ils attachent entre les bran-

ches horizontalement, l'ouverture en bas, de manière que, de quelque côté que vienne la pluie, elle ne peut y entrer; ce nid est long de plus de six pouces, et a quatre pouces et demi de largeur; il est construit de paille et de feuilles de balisier desséchées, et le fond du nid est bien garni intérieurement de morceaux plus larges des mêmes feuilles. C'est sur les arbres peu élevés que l'oiseau attache ce nid; la femelle y pond deux œufs elliptiques blancs, et chargés au gros bout de petites taches d'un rouge léger qui se perdent en approchant de l'autre extrémité.

L'ESCLAVE.

Treizième espèce.

Nous conserverons à cet oiseau le nom d'*esclave* qu'il porte à Saint-Domingue, selon M. Brisson; et nous sommes surpris qu'ayant un nom qui semble tenir à l'état de servitude ou

de domesticité, on ne se soit point informé si on le nourrit en cage, et s'il n'est pas d'un naturel doux et familier que ce nom paroît supposer. Mais ce nom vient peut-être de ce qu'il y a à Saint-Domingue un gobe-mouche huppé qu'on y nomme le *tyran*, nom qu'on a aussi donné au gobe-mouche à queue fourchue en Canada; et, comme ces oiseaux tyrans sont bien supérieurs en grandeur et en force, on aura donné le nom d'esclave à celui-ci, qui se nourrit comme eux d'insectes auxquels ils donnent la chasse.

Cet oiseau a quelques caractères communs avec les grives; il leur ressemble par les couleurs, et sur-tout par les mouchetures du ventre; les grives ont, comme lui et comme les autres tangaras, l'échancrure du bec à la mandibule supérieure : ainsi le genre des grives et celui du tangara sont assez voisins l'un de l'autre, et l'esclave est peut-être de tous les tangaras celui

qui ressemble le plus à la grive; néanmoins, comme il en diffère beaucoup par la grandeur, et qu'il est considérablement plus petit, on doit le placer, comme nous le faisons ici, dans le genre des tangaras.

L'esclave a la tête, la partie supérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes scapulaires et les couvertures du dessus des ailes d'une couleur uniforme; tout le dessous du corps est d'un blanc-sale, varié de taches brunes qui occupent le milieu de chaque plume; les pennes des ailes sont brunes, bordées extérieurement d'olivâtre, et intérieurement de blanc-sale; les deux pennes du milieu de la queue sont brunes, les autres sont de la même couleur avec une bordure olivâtre sur leur côté intérieur; la queue est un peu fourchue; les pieds sont bruns.

LE BLUET.

Quatorzième espèce.

Cet oiseau a été indiqué dans les planches enluminées sous le nom de l'*évêque de Cayenne*, parce que les nomenclateurs l'avoient ainsi nommé, sans faire attention à l'indécence de la dénomination, et à un inconvénient encore plus grand, c'est qu'il y a deux espèces d'oiseaux auxquels les voyageurs ont donné ce nom, sans trop savoir pourquoi, si ce n'est qu'ils ont une partie de leur robe bleue; l'un est un bengali, qu'on a aussi appelé le *ministre*, apparemment par la même raison; le second est celui qu'on a appelé à Saint-Domingue l'*organiste*, et auquel nous conserverons ce nom à cause de son chant harmonieux; et enfin le troisième, *évêque*, étoit notre bluet de Cayenne, que les habitans de cette colonie connoissent sous ce dernier

nom, plus convenable que celui d'évêque pour un oiseau ; il est certainement du genre des tangaras, et d'une grandeur un peu au-dessus de celle des espèces de tangaras, qui composent notre second ordre de grandeur en ce genre. Dans la planche enluminée, les couleurs en général sont trop fortes ; le mâle a tout le dessous du corps d'un gris-bleuâtre, et la femelle a le dessus de la tête vert-jaunâtre, et tout le dessous du corps, le dos, le dessus des pennes de la queue et des ailes, d'un brun-olivâtre glacé de violet ; la large bande des ailes, qui est d'un olivâtre-clair, tranche beaucoup moins que dans la planche avec le brun du dos.

Les bluets sont très-communs à Cayenne, ils habitent les bords des forêts, les plantes et les anciens endroits défrichés, où ils se nourrissent de petits fruits. On ne les voit pas en grandes troupes, mais toujours par paires. Ils se réfugient le soir entre

les feuilles des palmiers à leur jonction près de la tige ; ils y font un bruit à-peu-près comme nos moineaux dans les saules; car ils n'ont point de chant et seulement une voix aiguë et peu agréable.

LE ROUGE-CAP.

Quinzième espèce.

Nous appelons cet oiseau *rouge-cap*, parce que sa tête entière est couverte d'une belle couleur rouge.

Pour se faire une idée exacte des nuances du plumage de cet oiseau, il faut substituer à la couleur brune qui couvre, dans la blanche, tout le dessus du corps, une belle couleur noire; la tache de la gorge est plus étroite, plus alongée et noire avec des petites taches pourpres ; les pieds sont noirs, ainsi que la partie supérieure du bec; l'inférieure est jaune à sa base et noire à son extrémité : tout ceci est tel dans

la nature de l'oiseau vivant, et la planche a été gravée d'après un oiseau mort.

Cette espèce n'est pas bien commune à la Guiane, et nous ne savons pas si elle se trouve ailleurs.

LE TANGARA VERT DU BRÉSIL.

Seizième espèce.

Ce tangara, que nous ne connoissons que d'après M. Brisson, est plus gros que le moineau-franc. Tout le dessus du corps est vert; l'on voit de chaque côté de la tête une tache noire placée entre le bec et l'œil, au-dessous de laquelle est une bande d'un bleu très-foncé, qui s'étend tout le long de la mandibule inférieure; les plus petites couvertures supérieures des ailes sont d'une couleur d'aigue-marine fort brillante, les autres sont vertes.

La gorge est d'un beau noir, la partie inférieure du cou est jaune, et tout

le reste du dessous du corps est d'un vert-jaunâtre; les ailes pliées paroissent d'un vert changeant en bleu; les pennes de la queue sont de la même couleur, à l'exception des deux intermédiaires qui sont vertes.

M. Brisson dit que l'on trouve cet oiseau au Mexique, au Pérou et au Brésil.

L'OLIVET.

Dix-septième espèce.

Nous lui avons donné ce nom, parce qu'il est par-tout d'un vert couleur d'olive, plus foncé sur le dessus du corps, et plus clair en dessous; les grandes plumes des ailes sont encore plus foncées en couleur sur le dos; car elles sont presque brunes; on y distingue seulement des reflets verdâtres.

Sa longueur est d'environ six pouces, et les ailes s'étendent jusqu'à la moitié de la queue.

Ce tangara nous a été apporté de Cayenne par M. Sonini de Manoncour.

Les dix-sept espèces précédentes composent ce que nous avions appelé *les grands tangaras ;* nous allons maintenant donner la description des espèces moyennes pour la grandeur, qui ne sont pas si nombreuses.

LE TANGARA DIABLE-ENRHUMÉ.

Première espèce moyenne.

C'EST le nom que les créoles de Cayenne donnent à cet oiseau, dont le plumage est mélangé de bleu, de jaune et de noir, et dont le dessus et les côtés de la tête, la gorge, le cou et le croupion, la partie antérieure du dos sont noirs sans aucune teinte de bleu; les petites couvertures des ailes sont cependant d'une belle couleur d'aigue-marine, et prennent, au sommet de l'aile, une teinte violette; le dernier rang de ces petites couvertures

est noir terminé de bleu-violet, les pennes des ailes sont noires, les grandes (la première exceptée) sont bordées extérieurement de vert jusqu'à environ la moitié de leur longueur, les grandes couvertures sont noires, bordées extérieurement de bleu-violet; les pennes de la queue sont noires, bordées légèrement à l'extérieur de bleu-violet jusqu'auprès de l'extrémité; la première penne de chaque côté n'a pas cette bordure, elles sont toutes grises en dessous; une légère couleur jaune couvre la poitrine et le ventre, dont les côtés, ainsi que les couvertures des jambes, sont semés de plumes noires, terminées de bleu-violet et de quelques plumes jaunâtres tachetées de noir.

Sa longueur totale est de cinq pouces et demi; le bec a six lignes de long; la queue, un pouce dix lignes, elle dépasse les ailes pliées d'un pouce.

On le trouve à la Guiane, où il n'est

pas commun, et nous ne savons rien du tout de ses habitudes naturelles.

LE VERDEROUX.

Seconde espèce moyenne.

Nous avons appelé cet oiseau *verderoux*, parce qu'il a tout le plumage d'un vert plus ou moins foncé, à l'exception du front qui est roux des deux côtés de la tête, sur lesquels s'étendent deux bandes de cette couleur, depuis le front jusqu'à la naissance du cou en arrière de la tête; le reste de la tête est gris-cendré.

Sa longueur est de cinq pouces quatre lignes; celle du bec est de sept lignes, et celle des pieds de huit lignes; la queue n'est point étagée, et les ailes pliées ne s'étendent pas tout-à-fait jusqu'à la moitié de sa longueur.

Cette espèce est nouvelle; nous en devons la connoissance à M. Sonini de Manoncour; mais il n'a pu nous rien

apprendre des habitudes naturelles de cet oiseau, qui est fort rare à la Guiane, et qu'il a trouvé dans les grandes forêts de cette contrée.

LE PASSE-VERT.

Troisième espèce moyenne.

La partie supérieure de la tête est rousse; le dessus du cou, le bas du dos et le croupion, sont d'un jaune pâle doré, brillant comme de la soie crue, et dans lequel on apperçoit, selon certains jours, une légère teinte de vert; les côtés de la tête sont noirs; la partie supérieure du dos, les plumes scapulaires, les petites couvertures supérieures des ailes et celles de la queue sont vertes.

La gorge est d'un gris-brun; le reste du dessous du corps brille d'un mélange confus de jaune-pâle doré, de roux et de gris-bleu, et chacune de ces couleurs devient la dominante, selon

les différens jours auxquels l'oiseau est exposé; les pennes des ailes et de la queue sont brunes, avec une bordure, plus ou moins large, d'un vert doré.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus du corps vert, et le dessous d'un jaune-obscur, avec quelques reflets verdâtres.

Ces oiseaux sont très-communs à Cayenne, où les créoles leur ont donné le nom de *dauphinois*, que nous eussions adopté, si nous n'avions employé précédemment celui de *passe-vert*, croyant que cet oiseau étoit un moineau ou *passereau-vert;* il n'habite que les lieux découverts, et s'approche même des habitations; il se nourrit de fruits, et pique les bananes et les goyaves, qu'il détruit en grande quantité; il dévaste aussi les champs de riz dans le temps de la maturité; le mâle et la femelle se suivent ordinairement, mais ils ne volent pas par

troupes, seulement on les trouve quelquefois en nombre dans les rizières. Ils n'ont ni chant ni ramage, mais un cri bref et aigu.

LE PASSE-VERT A TÊTE BLEUE.

VARIÉTÉ.

L'ON trouve dans la collection académique une description d'un tangara, qui paroît avoir beaucoup de rapport avec le passe-vert. Cet oiseau a, selon M. Linnæus, le devant du cou, la poitrine et le ventre d'un jaune-doré; le dos d'un jaune-verdâtre; et les ailes et la queue vertes, sans mélange de jaune; mais ce tangara diffère du passe-vert par sa tête, qu'il a d'un bleu vert-vif.

LE TRICOLOR.

Quatrième espèce moyenne.

NOUS avons donné à cette espèce le nom de *tricolor*, parce que les trois

couleurs dominantes du plumage sont le rouge, le vert et le bleu, et toutes trois fort éclatantes.

On voit dans le cabinet de M. Aubri, curé de Saint-Louis, ce tricolor à tête bleue bien conservé, auquel on a donné le nom de *pape de Magellan ;* mais il n'est pas trop croyable qu'il vienne en effet des terres voisines de ce détroit, puisque ceux qui sont au Cabinet du roi sont venus de Cayenne.

LE GRIS-OLIVE.

Cinquième espèce moyenne.

Nous nommons ainsi cet oiseau, parce qu'il a le dessous du corps gris, et le dessus de couleur d'olive ; il se trouve à la Guiane, aussi bien qu'à la Louisiane. Nous ne savons rien de ses habitudes naturelles.

LE SEPTICOLOR.

Sixième espèce moyenne.

Nous appelons *septicolor* cette espèce de tangara, parce que son plumage est varié de sept couleurs bien distinctes, dont voici l'énumération : un beau vert sur la tête et sur les petites couvertures du dessus des ailes ; du noir velouté sur les parties supérieures du cou et du dos, sur les pennes moyennes des ailes et sur la face supérieure des pennes de la queue ; du couleur de feu très-éclatant sur le dos ; du jaune-orangé sur le croupion ; du bleu-violet sur la gorge, la partie inférieure du cou et les grandes couvertures supérieures des ailes ; du gris-foncé sur la face inférieure de la queue ; et enfin du beau vert-d'eau ou couleur d'aigue-marine sur tout le dessous du corps, depuis la poitrine. Toutes ces couleurs

sont évidentes, mêmes brillantes et bien tranchées.

Le septicolor jeune n'a pas sur le dos le rouge vif qu'il prend lorsqu'il est adulte, et la femelle n'a jamais cette couleur : le bas du dos est orangé comme le croupion, et en général ses couleurs sont moins vives et moins tranchées que celles du mâle; mais on remarque des variétés dans la distribution des couleurs, car il y a des individus mâles qui ont ce rouge vif sur le croupion, aussi bien que sur le dos, et l'on a vu d'autres individus, même en assez grand nombre, qui ont le dos et le croupion entièrement de couleur d'or.

Le mâle et la femelle sont à-peu-près de la même grandeur; ils ont cinq pouces de longueur; le bec n'a que six lignes, et les pieds huit lignes; la queue est un peu fourchue, et les ailes pliées s'étendent jusque vers la moitié de sa longueur.

Ces oiseaux vont en troupes nombreuses ; ils se nourrissent de jeunes fruits à peine noués, que porte un très-grand arbre de la Guiane dont on n'a pu nous dire le nom; ils arrivent aux environs de l'île de Cayenne, lorsque cet arbre y est en fleurs, et ils disparoissent quelque temps après, pour suivre vraisemblablement dans l'intérieur des terres la maturité de ces petits fruits ; car c'est toujours de l'intérieur des terres qu'on les voit venir. C'est ordinairement en septembre qu'ils paroissent dans la partie habitée de la Guiane ; leur séjour est d'environ six semaines, et ils reviennent en avril et mai, attirés par les mêmes fruits qui mûrissent alors; ils n'abandonnent pas cette espèce d'arbre, on ne les voit jamais sur d'autres; aussi lorsqu'un de ces arbres est en fleurs, on est presque assuré d'y trouver un nombre de ces oiseaux.

Au reste, ils ne nichent pas pendant leur séjour dans la partie habitée

de la Guiane. Marcgrave dit qu'au Brésil on en nourrit en cage, et qu'ils mangent de la farine et du pain. Ils n'ont point de ramage ; leur cri est bref et aigu.

LE TANGARA BLEU.

Septième espèce moyenne.

Cet oiseau a en effet la tête, la gorge et le dessous du cou d'une belle couleur bleue ; le derrière de la tête, la partie supérieure du cou, le dos, les ailes et la queue, noirs, les couvertures supérieures des ailes noires et bordées de bleu, la poitrine et le reste du dessous du corps d'un beau blanc.

Il est venu de Cayenne, et nous ne savons rien de ses habitudes naturelles.

LE TANGARA A GORGE NOIRE.

Huitième espèce moyenne.

Cette espèce est nouvelle; on le trouve à la Guiane, d'où il a été apporté par M. Sonini de Manoncour.

Il a la tête et tout le dessus du corps d'un vert-olive; la gorge noire, la poitrine orangée; les côtés du cou et tout le dessous du corps d'uu beau jaune : les couvertures supérieures des ailes, les pennes des ailes et de la queue brunes et bordées d'olivâtre; la mandibule supérieure du bec noire; l'inférieure grise et les pieds noirâtres.

LA COIFFE NOIRE.

Neuvième espèce moyenne.

La longueur totale de cet oiseau est de quatre pouces dix lignes; son bec est noir et a neuf lignes de long; tout le dessus du corps est blanc, légè-

rement varié de cendré; le dessus de la tête est d'un noir lustré qui s'étend de chaque côté du cou, par une bande noire qui tranche sur le blanc de la gorge, ce qui donne à l'oiseau l'air d'être coiffé de noir; les pennes de la queue ne sont pas par étage, et ont toutes vingt-une lignes de longueur, elles dépassent d'un pouce les ailes pliées; le pied a neuf lignes de long.

On le trouve dans les terres de la Guiane, comme dans celles du Brésil, mais on ne nous a rien appris de ses habitudes naturelles.

PETITS TANGARAS.

Les tangaras de moyenne grandeur dont nous venons de faire l'énumération ne sont en général pas plus gros qu'une linotte; ceux dont nous allons donner la description sont encore sensiblement plus petits, et il y en a qui ne sont pas plus gr[illegible] qu'un roitelet.

LE ROUVERDIN.

Première petite espèce.

Ce nom que nous lui avons donné indique, pour ainsi dire, toute la description des couleurs de l'oiseau ; car il a le corps entièrement vert avec la tête rousse, seulement il a sur la poitrine une légère couleur bleue avec une tache jaune sur le haut de l'aile.

Cette espèce de tangara se trouve dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale, au Pérou, à Surinam, à Cayenne; il paroît même qu'il voyage, car on ne le voit pas aux mêmes endroits dans tous les temps de l'année. Il arrive dans les forêts de la Guiane, deux ou trois fois par an, pour manger le petit fruit d'un grand arbre sur lequel ces oiseaux se perchent en troupes, et ensuite ils s'en retournent apparemment dès que cette nourriture vient à leur manquer : comme ils sont

assez rares, et qu'ils fuient constamment tous les lieux découverts et habités, on ne les a pas assez bien observés pour en savoir davantage sur leurs habitudes naturelles.

LE SYACOU.

Seconde petite espèce.

Nous donnons à cette espèce le nom de *syacou*, par contraction de son nom brasilien *sayacou;* car nous ne doutons pas que cet oiseau, que M. Brisson indique sous le nom de *tangara varié du Brésil*, ne soit encore le même que celui-ci.

Ces deux oiseaux nous sont venus de Cayenne, où ils sont assez rares.

LE JACARINI.

Troisième petite espèce.

Cet oiseau a été nommé *jacarini* par les Brasiliens. Marcgrave, qui en

fait mention, ne nous a rien transmis sur ses habitudes naturelles; mais M. Sonini de Manoncour qui l'a observé à la Guiane, où il est très-commun, nous apprend que ces oiseaux fréquentent de préférence les terreins défrichés, et jamais les grands bois; ils se tiennent sur les petits arbres, et particulièrement sur ceux de café, et ils se font remarquer par une habitude très-singulière : c'est de s'élever à un pied ou un pied et demi de hauteur verticalement au-dessus de la branche sur laquelle ils sont perchés, de se laisser tomber au même endroit, pour sauter de même toujours verticalement plusieurs fois de suite; ils ne paroissent interrompre cette suite de sauts que pour aller se percher sur un autre arbrisseau, et recommencer à sauter sur leur branche : chacun de ces sauts est accompagné d'un petit cri de plaisir, et leur queue s'épanouit en même temps; il semble que ce soit pour

plaire à leur femelle, car il n'y a que le mâle qui se donne ce mouvement, dont sa compagne est témoin, parce qu'ils vont toujours par paires; elle est au contraire assez tranquille, et se contente de sautiller comme les autres oiseaux. Leur nid est composé d'herbes sèches de couleur grise ; il est hémisphérique sur deux pouces de diamètre ; la femelle y dépose deux œufs elliptiques, longs de sept à huit lignes, et d'un blanc-verdâtre semé de petites taches rouges qui sont en grand nombre et plus foncées vers le gros bout, qui en est presque entièrement couvert.

Le jacarini est aisé à reconnoître par sa couleur noire et luisante comme l'acier poli ; elle est uniforme sur tout son corps, et il n'y a que les couvertures inférieures des ailes qui soient blanches dans le mâle, car la femelle est entièrement grise et diffère si fort du mâle, par la couleur, qu'on pour-

roit la prendre pour un oiseau d'une autre espèce ; néanmoins le mâle devient aussi tout gris dans le temps de la mue, en sorte qu'on trouve de ces oiseaux mêlés de gris et de noir, ou de noir et de gris plus ou moins, selon qu'ils approchent ou qu'ils s'éloignent du temps de leur mue. Les planches enluminées les représentent dans leur grandeur naturelle.

LE TÉITÉ.

Quatrième petite espèce.

C'EST le nom que porte cet oiseau dans son pays natal au Brésil, où Marcgrave est le premier qui l'ait observé. Il n'a point fait mention de la femelle ; elle diffère si fort du mâle, qu'on pourroit la prendre pour une autre espèce, car elle a le dessus du corps d'un vert-d'olive, un peu de jaune sur le front et au-dessous du bec, et le reste d'un jaune d'olive ; ce qui

est fort différent des couleurs du mâle, qui sont d'un bleu-foncé sur le corps, et d'un beau jaune sur le front, sous la gorge et sous le ventre.

Dans le jeune oiseau, les couleurs sont un peu différentes; il a le dessus du corps olivâtre et semé de quelques plumes du bleu-foncé dont il doit devenir, et sur le front le jaune n'est pas encore d'une couleur décidée. Les plumes ne sont que grises et seulement un peu jaunes à la pointe; et à l'égard du dessous du corps, il est d'un aussi beau jaune dans l'oiseau jeune que dans l'adulte.

L'on remarque les mêmes changemens dans le plumage de cet oiseau que ceux qu'on a observés dans l'espèce précédente. Le nid est aussi fort semblable à celui du jacarini : seulement il est d'un tissu moins serré, et composé d'herbes rougeâtres, au lieu que celui du jacarini est tissu d'herbes grises. Les créoles de Cayenne lui ont donné

le nom de *petit-louis*, aussi bien qu'au premier téité ; tous deux sont très-communs à la Guiane, à Surinam, ainsi qu'au Brésil ; ils vivent, comme le jacarini, dans les terres défrichées qui entourent les habitations ; ils se nourrissent de même des différentes espèces de fruits que portent les arbrisseaux ; ils se jettent aussi en grand nombre sur les plantations de riz, et l'on est obligé de les faire garder pour les en chasser.

On peut les élever en cage, où ils se plaisent, pourvu qu'on les mette cinq ou six ensemble ; ils ont le sifflet du bouvreuil, et on les nourrit de plantes que l'on nomme au Brésil *paco* et *mamao*.

LE TANGARA NEGRE.

Cinquième petite espèce.

Ce petit oiseau est d'un bleu si foncé qu'il paroît parfaitement noir, et que ce n'est qu'en le regardant de près que

l'œil est frappé de quelques reflets bleus; il a seulement des deux côtés de la poitrine une tache orangée qui est recouverte par l'aile, et qui ne s'aperçoit pas, à moins qu'elle ne soit étendue; de sorte que, dans son attitude ordinaire, l'oiseau paroît entièrement noir.

Il est de la même grandeur que les précédens; il vit dans les mêmes lieux, mais il est beaucoup plus rare dans la Guiane.

Espèces connues dans ce genre.

Le Bec-d'argent, *tanagra Jacapa.*
Le Scarlatte, *tanagra Brasilia.*
Le Tangara du Canada, *tanagra Rubra.*
L'Olivet, *tanagra Olivacea.*
Le Tangara du Mississipi, *tanagra Mississipensis.*
Le Preneur de mouches rouge, *tanagra Æstiva.*
Le grand Tangara, *tanagra Magna.*
Le Jacarini, *tanagra Jacarina.*
Le Teité, *tanagra Violacea.*

Le Passe-bleu, *tanagra Cærulea.*
Le Rouverdin, *tanagra Gyrola.*
Le Tricolor, *tanagra Tricolor.*
Le Gris-olive, *tanagra Grisea.*
Le Passe-vert, *tanagra Cayana.*
Le Diable-enrhumé, *tanagra Mexicana.*
Le Verderoux, *tanagra Guiannensis.*
Le Septicolor, *tanagra Tatao.*
Le Tangara à gorge noire, *tanagra Nigricollis.*
Le Rouge-cap, *tanagra Gularis.*
Le Tangara nègre, *tanagra Cayennensis.*
Le Turquin, *tanagra Brasiliensis.*
L'Esclave, *tanagra Dominica.*
Le Tangara militaire, *tanagra Militaris.*
Le Bluet, *tanagra Episcopus.*
Le Syacou, *tanagra Sayacu.*
Le Syacou tacheté, *tanagra Punctata.*
Le Tangara vert du Brésil, *tanagra Virens.*
La Houpette, *tanagra Cristata.*
Le Tangavio, *tanagra Bonariensis.*
Le Camail, *tanagra Atra.*
La Coiffe-noire, *tanagra Pileata.*
Le Mordoré, *tanagra Atricapilla.*
L'Onglet, *tanagra Striata.*
Le Tangara noir d'Amérique, *tanagra Nigerrima.*

ELLE

ea.
.

a.
Mexicana,
nensis.

nagra Nigri-

s.
yennensis.
nsis.

Militaris.

unctata.
agra Virens.
.
nsis.

ta.
lla.

tanagra Ni-

Desève del. *Racine Sculp.*

1 et 2. LES GOBE MOUCHES. 3. LE SAVANA ou MOUCHEROLLE.

Tom XIV.

Sculp.

LE

LXXXe GENRE.

LE GOBE-MOUCHE, *MUSCICAPA.*

Caractère générique : bec échancré, subulé, cilié à sa base.

LES GOBE-MOUCHES ET MOUCHEROLLES.

Au-dessous du dernier ordre de la grande classe des oiseaux carnassiers la nature a établi un petit genre d'oiseaux chasseurs plus innocens et plus utiles, et qu'elle a rendu très-nombreux. Ce sont tous ces oiseaux qui ne vivent pas de chair, mais qui se nourrissent de mouches, de moucherons et d'autres insectes volans, sans toucher ni aux fruits ni aux graines.

On les a nommés *gobe-mouches* et *moucherolles ;* c'est un des genres d'oiseaux le plus nombreux en espèces : les unes sont plus petites que le rossignol, et les plus grandes approchent de la pie-grièche ou l'égalent ; d'autres espèces moyennes remplissent tous les degrés intermédiaires de ces deux termes de grandeur.

Cependant des rapports de ressemblance et des formes communes caractérisent toutes ces espèces : un bec comprimé, large à sa base, et presque triangulaire, environné de poils ou de soies hérissées, courbant sa pointe en un petit crochet dans plusieurs des moyennes espèces, et plus fortement courbé dans toutes les grandes : une queue assez longue, et dont l'aile pliée ne recouvre pas la moitié, sont des caractères que portent tous les gobe-mouches, moucherolles et tyrans. Ils ont aussi le bec échancré vers la pointe ; caractère qu'ils partagent avec le genre

du merle, de la grive et de quelques autres oiseaux.

Leur naturel paroît en général sauvage et solitaire, et leur voix n'a rien de gai ni de mélodieux. Trouvant à vivre dans les airs, ils quittent peu les cimes des grands arbres. On les voit rarement à terre; il semble que l'habitude et le besoin de serrer les branches sur lesquelles ils se tiennent constamment leur ait agrandi le doigt postérieur, qui, dans la plupart des espèces de ce genre, est presque aussi long que le grand doigt antérieur.

Les terres du midi, où jamais les insectes ne cessent d'éclore et de voler, sont la véritable patrie de ces oiseaux; aussi, contre deux espèces de gobe-mouches que nous trouvons en Europe, en comptons-nous plus de huit dans l'Afrique et les régions chaudes de l'Asie, et près de trente en Amérique, où se trouvent aussi les plus grandes espèces; comme si la nature, en multipliant et

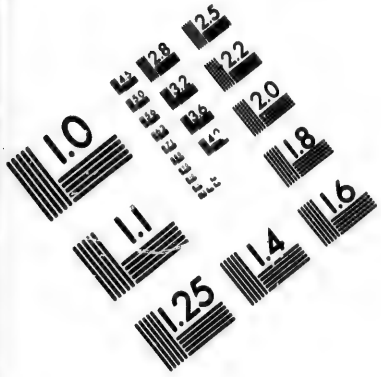

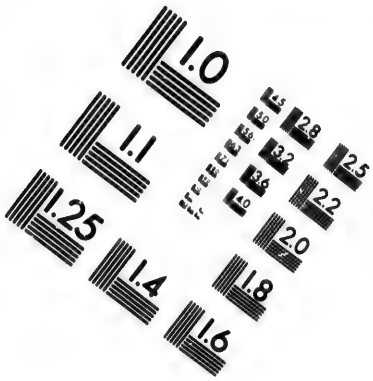

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

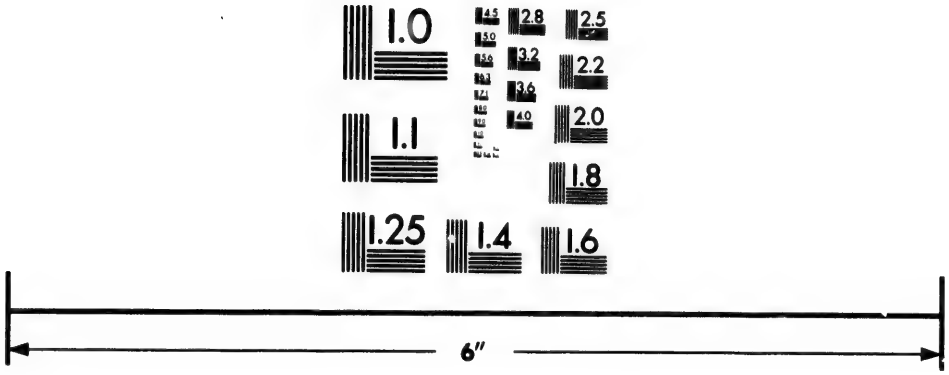

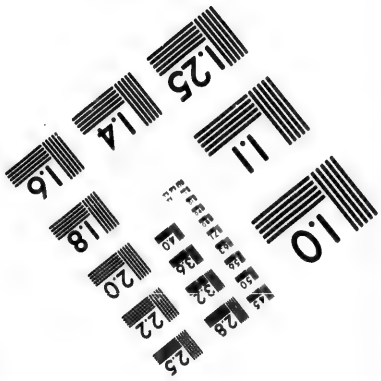

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

agrandissant les insectes dans ce nouveau continent, avoit voulu y multiplier et fortifier les oiseaux qui devoient s'en nourrir. Mais l'ordre de grandeur étant le seul suivant lequel on puisse bien distribuer un aussi grand nombre d'espèces que les ressemblances dans tout le reste réunissent, nous ferons deux classes de ces oiseaux *muscivores*. La première, de ceux qui sont au-dessous de la grandeur du rossignol, et ce sont les *gobe-mouches* proprement dits; la seconde, sous le nom de *moucherolles*, de ceux qui égalent ou surpassent de peu la taille de ce même oiseau.

LE GOBE-MOUCHE.

Nous conserverons le nom générique de gobe-mouche à celui d'Europe, comme étant généralement connu sous ce seul et même nom. D'ailleurs, ce gobe-mouche nous servira de terme de

comparaison pour toutes les autres espèces. Celui-ci a cinq pouces huit lignes de longueur ; huit pouces et demi de vol ; l'aile pliée s'étend jusqu'au milieu de la queue, qui a deux pouces de longueur ; le bec est applati, large à sa base, long de huit lignes, environné de poils ; tout le plumage n'est que de trois couleurs, le gris, le blanc et le cendré-noirâtre ; la gorge est blanche ; la poitrine et le cou, sur les côtés, sont tachetés d'un brun foible et mal terminé ; le reste du dessous du corps est blanchâtre ; le dessus de la tête varié de gris et de brun ; toute la partie supérieure du corps, la queue et l'aile, sont brunes ; les pennes et leurs couvertures sont légèrement frangées de blanchâtre.

Les gobe-mouches arrivent en avril, et partent en septembre. Ils se tiennent communément dans les forêts, où ils cherchent la solitude et les lieux couverts et fourrés ; on en ren-

contre aussi quelquefois dans les vergers épais. Ils ont l'air triste, le naturel sauvage, peu animé, et même assez stupide ; ils placent leur nid tout à découvert, soit sur les arbres, soit sur les buissons ; aucun oiseau foible ne se cache aussi mal, aucun n'a l'instinct si peu décidé ; ils travaillent leurs nids différemment ; les uns le font entièrement de mousse, et les autres y mêlent de la laine ; ils emploient beaucoup de temps et de peine pour faire un mauvais ouvrage ; et l'on voit quelquefois ce nid entrelacé de si grosses racines, qu'on n'imagineroit pas qu'un ouvrier aussi petit pût employer de tels matériaux. Il pond trois ou quatre œufs, et quelquefois cinq, couverts de taches rousses.

Ces oiseaux prennent le plus souvent leur nourriture en volant, et ne se posent que rarement et par instans à terre, sur laquelle ils ne courent pas. Le mâle ne diffère de la femelle qu'en ce qu'il a le front plus varié de brun,

et le ventre moins blanc. Ils arrivent en France au printemps; mais les froids qui surviennent quelquefois vers le milieu de cette saison leur sont funestes. M. Lottinger remarque qu'ils périrent presque tous dans les neiges qui tombèrent en Lorraine en avril 1767 et 1772, et qu'on les prenoit à la main. Tout degré de froid qui abat les insectes volans dont cet oiseau fait son unique nourriture, devient mortel pour lui; aussi abandonne-t-il nos contrées avant les premiers froids de l'automne, et on n'en voit plus dès la fin de septembre. Aldrovande dit qu'il ne *quitte point le pays;* mais cela doit s'entendre de l'Italie ou des pays encore plus chauds.

LE GOBE-MOUCHE NOIR A COLLIER, ou GOBE-MOUCHE DE LORRAINE.

Le gobe-mouche noir à collier est la seconde des deux espèces de gobe-mouches d'Europe. On l'a nommé aussi *gobe-mouche de Lorraine;* et cette dé-

nomination peut avec raison s'ajouter à la première, puisque c'est dans cette province qu'il a été, pour la première fois, bien vu et bien décrit, et où il est plus connu et apparemment plus commun. Il est un peu moins grand que le précédent, n'ayant guère que cinq pouces de longueur; il n'a d'autres couleurs que du blanc et du noir, par plaques et taches bien marquées; néanmoins son plumage varie plus singulièrement que celui d'aucun autre oiseau.

Suivant les différentes saisons, l'oiseau mâle paroît porter quatre habits différens; l'un, qui est celui d'automne ou d'hiver, n'est guère ou point différent de celui de sa femelle, laquelle n'est pas sujette à ces changemens de couleurs; leur plumage ressemble alors à celui du *mûrier*, vulgairement *petit pinson des bois*. Dans le second état, lorsque ces oiseaux arrivent en Provence ou en Italie, le plumage du mâle est tout pareil à celui du bec-figue : le

troisième état est celui qu'il prend quelque temps après son arrivée dans notre pays, et qu'on peut appeler son habit de printemps. C'est comme la nuance par laquelle il passe au quatrième, qui est celui d'été, et qu'on peut nommer avec raison, dit M. Lottinger, son *habit de noces*, puisqu'il ne le prend que lorsqu'il s'apparie, et qu'il le quitte aussitôt après les nichées; l'oiseau est alors dans toute sa beauté. Un collier blanc de trois lignes de hauteur environne son cou, qui est du plus beau noir, ainsi que la tête, à l'exception du front et de la face, qui sont d'un très-beau blanc; le dos et la queue sont du noir de la tête; le croupion est varié de noir et de blanc; un trait blanc, large d'une ligne, borde sur quelque longueur la penne la plus extérieure de la queue près de son origine; les ailes, composées de dix-sept pennes, sont d'un marron-foncé; et la troisième penne et les quatre suivantes

sont terminées par un brun beaucoup plus clair, ce qui, l'aile étant pliée, fait un très-bel effet : toutes les pennes, excepté les deux premières, ont sur le côté extérieur une tache blanche qui augmente à mesure qu'elle approche du corps, en sorte que le côté extérieur de la dernière penne est entièrement de cette couleur; la gorge, la poitrine et le ventre sont blancs; le bec et les pieds noirs; un lustre et une fraîcheur singulière relèvent tout ce plumage, mais ces beautés disparoissent dès le commencement de juillet; les couleurs deviennent foibles, et brunissent; le collier s'évanouit le premier, et tout le reste bientôt se ternit et se confond : alors l'oiseau mâle est tout-à-fait méconnoissable, il perd son beau plumage dans les premiers jours de juillet. « J'ai été trouver plusieurs fois, dit M. Lottinger, des oiseleurs qui avoient des *tendues* sur des fontaines dans des lieux où nichent ces oiseaux; et, quoique ce

ne fût qu'en juillet, ils me dirent qu'ils prenoient fréquemment des femelles, mais pas un seul mâle, tant les mâles étoient devenus semblables aux femelles. C'est aussi sous leur livrée qu'ils reviennent avec elles, dans leur retour au printemps; mais M. Lottinger ne nous décrit pas, avec le même détail, l'habit que ce gobe-mouche prend dans son passage aux provinces méridionales; je veux dire le quatrième changement qui lui donne l'apparence de bec-figue. Aldrovande paroît indiquer le changement de ce gobe-mouche qu'il a bien désigné ailleurs, lorsque, le rappelant de nouveau parmi les bec-figues, il dit l'avoir surpris dans l'instant même de sa métamorphose, et où il n'étoit ni *bec-figue*, ni *tête noire*. Il avoit déjà cependant, ajoute-t-il, le collier blanc, la tache blanche au front, du blanc dans la queue et sur l'aile, le dessous du corps blanc, et le reste noir : à ces traits, le gobe-mouche à

collier est pleinement reconnoissable.

Cet oiseau arrive en Lorraine vers le milieu d'avril. Il se tient dans les forêts, sur-tout dans celles de haute-futaie; il y niche dans des trous d'arbre, quelquefois assez profonds, et à une distance de terre assez considérable : son nid est composé de petits brins d'herbe et d'un peu de mousse qui couvre le fond du trou où il s'est établi : il pond jusqu'à six œufs. Lorsque les petits sont éclos, le père et la mère ne cessent d'entrer et de sortir pour leur porter à manger; et, par cette sollicitude, ils décèlent eux-mêmes leur nichée, que sans cela il ne seroit pas facile de découvrir.

Ils ne se nourrissent que de mouches et autres insectes volans; on ne les voit pas à terre, et presque toujours ils se tiennent fort élevés, voltigeant d'arbre en arbre : leur voix n'est pas un chant, mais un accent plaintif très-aigu, roulant sur une consonne aigre, *cri*,

cri. Ils paroissent sombres et tristes ; mais l'amour de leurs petits leur donne de l'activité, et même du courage.

La Lorraine n'est pas la seule province de France où l'on trouve ce gobe-mouche à collier. M. Hébert nous a dit en avoir vu un dans la Brie, où néanmoins il est peu connu, parce qu'il est sauvage et passager. Nous avons trouvé un de ces gobe-mouches, le 10 mai 1773, dans un petit parc près de Montbard en Bourgogne ; il étoit dans le même état de plumage que celui qu'a décrit M. Brisson. Les grandes couvertures des ailes, qu'il représente terminées de blanc, ne l'étoient que sur les plus voisines du corps ; les plus éloignées n'étoient que brunes ; les seules couvertures du dessous de la queue étoient blanches ; celles du dessus d'un brun-noirâtre ; le croupion étoit d'un gris de perle terne ; et le derrière du cou, dans l'endroit du collier, moins foncé que la tête et le dos ;

les pennes moyennes de l'aile étoient, vers le bout, du même brun que les grandes pennes; la langue nous parut effrangée par le bout, large pour la grosseur de l'oiseau, mais proportionnée à la largeur de la base du bec; le tube intestinal étoit de huit à neuf pouces de longueur; le gésier musculeux, précédé d'une dilatation dans l'œsophage; quelques vestiges de cœcum; point de vésicule de fiel. Cet oiseau étoit mâle, et les testicules paroissoient d'environ une ligne de diamètre, il pesoit trois gros.

Dans cette espèce de gobe-mouche, le bout des ailes se rejoint et s'étend au-delà du milieu de la queue; ce qui fait une exception dans ce genre, où l'aile pliée n'atteint pas le milieu de la queue.

Au reste, ce petit oiseau triste et sauvage mène pourtant une vie tranquille, sans danger, sans combats, protégée par la solitude: il n'arrive qu'à

la fin du printemps, lorsque les insectes dont il fait sa proie ont pris leurs ailes ; et part dans l'arrière-saison pour retrouver aux contrées du midi sa pâture, sa solitude, ses amours.

Il pénètre assez avant dans le nord, puisqu'on le trouve en Suède ; mais il paroît s'être porté beaucoup plus loin vers le midi, qui est véritablement son climat natal ; car nous ne croyons pas devoir faire deux espèces du gobe-mouche du Cap de Bonne-Espérance, et de notre gobe-mouche de Lorraine, la ressemblance étant frappante, à une tache rousse près que le premier a sur la poitrine ; différence, comme l'on voit, très-légère, vu l'intervalle des climats, et sur-tout dans un plumage qui nous a paru si susceptible de diverses teintes, et sujet à des changemens si rapides et si singuliers.

LE GOBE-MOUCHE *de l'Isle de France.*

Nous avons au Cabinet deux gobe-mouches envoyés de l'île de France; l'un plutôt noir que brun, et l'autre simplement brun : tous deux ont le corps un peu moins gros, et sur-tout plus court que nos gobe-mouches d'Europe ; le premier a la tête d'un brun noirâtre, et les ailes d'un brun roussâtre : le reste du plumage est un mélange de blanchâtre et de brun pareil à celui de la tête et des ailes, disposé par petites ondes ou petites taches sans beaucoup de régularité.

Le second paroît n'être que la femelle du premier : en effet, leurs différences sont trop légères pour en faire deux espèces, sur-tout n'ayant que deux individus dont la grandeur, le port et même le fond de couleur, aux nuances près, sont semblables : ce dernier a plus de blanc, mêlé de roussâtre sur la poitrine et sur le ventre; le gris-

brun de la tête et du corps est moins foncé; ces différences en moins dans le ton de couleur sont presque générales de la femelle au mâle, dans toutes les espèces des oiseaux. Nous ne donnons pas la figure de ces gobe-mouches, qui n'ont rien de remarquable.

LE GOBE-MOUCHE A BANDEAU BLANC *du Sénégal.*

NOUS comprendrons sous cette dénomination les deux oiseaux désignés dans nos planches enluminées, sous les noms de *gobe-mouche à poitrine rousse du Sénégal, et gobe-mouche à poitrine noire du Sénégal.* Ces deux jolis oiseaux peuvent être décrits ensemble; ils sont de la même grandeur et du même climat; ils se ressemblent aussi par l'ordre et la distribution de leurs couleurs; il y a même toute apparence que l'un est le mâle, et l'autre la femelle d'une même espèce; la ligne blanche qui passe sur l'œil, et ceint leur tête d'une sorte

de petit couronnement ou de diadême, ne paroît dans aucun autre de leur genre aussi entière et aussi distincte. Le premier est le plus petit, et n'a guère que trois pouces et demi de longueur; une tache rousse lui couvre le sommet de la tête qu'entoure le bandeau blanc: de l'angle extérieur de l'œil, s'étend une plaque noire ovale, qui confine au-dessus avec le bandeau, et s'étend en pointe vers l'angle du bec; la gorge est blanche; une tache d'un roux léger marque la poitrine; le dos est gris-clair sur blanc; la queue et les ailes sont noirâtres; dans leurs couvertures moyennes passe obliquement une ligne blanche, et les petites couvertures sont bordées en écailles du roux de la poitrine; un velouté transparent règne sur tout le joli plumage de cet oiseau, et ce lustre est encore plus frais et plus clair sur celui de l'autre, qui, plus simple en couleur, n'est qu'un mélange de gris léger, de blanc et de noir, et n'en est

pas moins agréable; le bandeau blanc lui passe sur les yeux; un plastron de même couleur prend en pointe sous le bec, et se coupe carrément sur la poitrine, qu'une zone noire distingue, tenant au noir du haut du cou, qui se fond dans le gris sur le blanc du dos; les pennes sont noires, frangées de blanc, et la ligne blanche des couvertures s'élargit en festons; les épaules sont noires, mais il s'entrelace dans tout ce noir un petit frangé blanc, et sur le blanc de tout le plumage règnent de petites ombres noires, d'une teinte si transparente et si légère, que, sans avoir de brillantes couleurs, ce petit oiseau est plus paré que d'autres ne le paroissent être avec des teintes d'éclat et de riches nuances.

LE GOBE-MOUCHE HUPPÉ, *du Sénégal.*

Avec le gobe-mouche huppé du Sénégal, est représenté, dans la planche enluminée, un *gobe-mouche huppé de*

l'île de Bourbon, que nous ne séparerons pas du premier, persuadés qu'il n'en est qu'une variété. L'île de Bourbon, jetée au milieu d'un vaste océan, située entre les Tropiques, dont le climat constant n'a pas d'oiseaux inquiets ni voyageurs, n'étoit peuplée d'aucun oiseau de terre, lorsque les premiers vaisseaux européens y abordèrent. Ceux qu'elle nourrit à présent y ont été transportés, soit à dessein, soit par hasard : ce n'est donc pas dans cette île qu'il faut chercher les espèces originaires : et trouvant ici, dans le continent, l'analogue de l'oiseau de l'île, nous n'hésitons pas d'y rapporter ce dernier. En effet, il y a entre ces deux gobemouches des différences qui n'excèdent pas celles que l'âge ou le sexe produisent en diverses espèces de leur genre ; et plusieurs ressemblances qui, dans tous les genres, font juger les espèces comme très-voisines. La figure, la grosseur, les masses de couleur, sont les

mêmes. Tous deux ont la tête garnie de petites plumes à demi-relevées en huppe noire, à reflets verts et violets; ce noir, dans celui du Sénégal, descend en plaque carrée sur la gorge et le devant du cou; dans celui de Bourbon, représenté dans la planche, le noir n'enveloppe que la tête avec l'œil et le dessous du bec; mais, dans d'autres individus, nous avons vu cette couleur envelopper aussi le haut du cou; tous deux ont le dessous du corps d'un beau gris d'ardoise clair, et tous deux le dessus d'un rouge-bai, plus vif dans celui de Bourbon, plus foncé et marron dans celui du Sénégal; et cette couleur, qui s'étend également sur toute l'aile et la queue du dernier, est coupée par un peu de blanc à l'origine de celle de l'autre, et cède sur l'aile à une teinte plus foncée dans les couvertures; elles sont aussi frangées de trois traits plus clairs: le noirâtre des pennes n'a qu'un léger bord roussâtre au côté extérieur, et blan-

châtre à l'intérieur des barbes; la plus grande différence est dans la queue: celle du gobe-mouche de Bourbon est courte et quarrée, n'ayant que deux pouces et demi; la queue de celui du Sénégal, a plus de quatre pouces, et elle est étagée depuis les deux pennes du milieu, qui sont les plus longues, jusqu'aux plus extérieures, qui sont plus courtes de deux pouces. Cette différence pouvant être le produit de l'âge, de la saison ou du sexe, ces deux oiseaux ne forment à nos yeux qu'une espèce. Si quelque observation survient, qui engage à les distinguer, c'est de l'union même et du rapprochement que nous en aurons fait ici, que résultera l'attention à les séparer dans la suite.

LE GOBE-MOUCHE A GORGE BRUNE
du Sénégal.

Ce gobe-mouche a été apporté du Sénégal par M. Adanson. C'est celui que décrit M. Brisson sous le nom peu

approprié de *gobe-mouche à collier du Sénégal*, puisque ni la tache brune, qui n'est qu'une simple plaque sur la gorge, ni la ligne noire qui la termine, ne font l'effet d'un collier : une tache d'un brun marron lui prend sous le bec et sous l'œil carrément, couvre la gorge au large, mais ne descend pas sur la poitrine, une ligne noire la tranchant net au bas du cou ; cette ligne a peu de largeur, et l'estomac est blanc avec le reste du dessous du corps ; le dessus est d'un beau gris-bleuâtre ; la queue noirâtre ; la penne la plus extérieure est blanche du côté extérieur ; les grandes couvertures de l'aile sont blanches aussi ; les petites sont noirâtres ; les pennes sont d'un cendré-foncé, frangé de blanc, et les deux plus près du corps sont blanches dans leur moitié extérieure ; le bec large et applati, et hérissé de soies aux angles.

LE PETIT AZUR, GOBE-MOUCHE BLEU *des Philippines.*

Un beau bleu d'azur couvre le dos, la tête et tout le devant du corps de ce joli petit gobe-mouche, à l'exception d'une tache noire sur le derrière de la tête, et d'une autre tache noire sur la poitrine : le bleu s'étend en s'affoiblissant sur la queue ; il teint les petites barbes des pennes de l'aile, dont le reste est noirâtre, et on l'apperçoit encore dans le blanc des plumes du ventre.

Cet oiseau est un peu moins grand, plus mince et plus haut sur ses jambes que notre gobe-mouche. Longueur totale, cinq pouces ; bec, sept à huit lignes, point échancré ni crochu ; queue, deux pouces, tant soit peu étagée : le bleu du plumage a beaucoup de lustre et de reflets, mais sans sortir de sa teinte.

LE BARBICHON DE CAYENNE.

Tous les gobe-mouches ont plus ou moins le bec garni de poils ou de soies; mais, dans celui-ci, elles sont si longues qu'elles se portent en avant jusqu'au bout du bec, et c'est pour exprimer ce caractère que le nom de barbichon lui a été donné. Cet oiseau a près de cinq pouces de longueur; son bec est fort large à la base, et très-applati dans toute sa longueur; la mandibule supérieure déborde un peu l'inférieure : tout le dessus du corps est d'un brun-olivâtre foncé, excepté le haut de la tête que recouvrent des plumes orangées, en partie cachées sous les autres plumes; le dessous du corps est d'un jaune-verdâtre qui sur le croupion se change en un beau jaune.

La femelle est un peu plus grande que le mâle; tout le dessus de son corps

est d'un brun-noirâtre, mêlé d'une légère teinte de verdâtre, moins sensible que dans le mâle : le jaune du sommet de la tête ne forme qu'une tache oblongue, que des plumes de la couleur générale recouvrent encore en partie ; la gorge et le haut du cou sont blanchâtres ; les plumes du reste du cou, de la poitrine et du dessous des ailes, ont leur milieu brun, et le reste jaunâtre; le ventre et le dessous de la queue sont entièrement d'un jaune-pâle ; le bec est moins large que celui du mâle, et n'a que quelques petits poils courts de chaque côté.

Ce gobe-mouche n'a pas la voix aigre, et il siffle doucement *pipi*. Le mâle et la femelle vont ordinairement de compagnie : l'instinct borné des gobe-mouches, dans la manière de placer leur nid, se marque singulièrement dans celui-ci ; ce n'est point dans les rameaux touffus qu'il le pose ; c'est aux endroits découverts, sur les branches

les moins garnies de feuilles : il est d'autant plus apparent, qu'il est d'une grosseur excessive ; il a douze pouces de haut sur plus de cinq de diamètre, et tout entier de mousse : ce nid est fermé au-dessus ; l'ouverture étroite est dans le flanc, à trois pouces du sommet : c'est à M. de Manoncour que nous devons la connoissance de cet oiseau.

LE GOBE-MOUCHE BRUN *de Cayenne.*

Ce gobe-mouche est petit, ayant à peine quatre pouces de longueur ; les plumes de la tête et du dos sont d'un brun-noirâtre, bordées de brun-fauve ; le fauve est plus foncé, et domine sur les pennes de l'aile, et le noir sur celles de la queue, qui sont bordées d'une frange blanchâtre : cette dernière couleur est celle de tout le dessous du corps, excepté une teinte fauve sur la poitrine ; la queue est car-

rée, l'aile pliée en couvre la moitié : le bec aigu est garni de petites soies à sa racine : ce sont tous les traits qu'on peut remarquer dans ce petit oiseau. Son espèce a néanmoins une variété, si les différences que nous trouvons dans un second individu ne sont pourtant pas celles du mâle à la femelle ou du jeune à l'adulte. Sur le fond cendré-brun de tout le plumage de ce second individu paroît sous le ventre une teinte jaunâtre, et à la poitrine un brun-olive; le cendré-noirâtre de la tête et du dos est un peu teint de vert-olive foncé, et l'on voit sur les grandes pennes des ailes quelques traits plus clairs sur leurs petites barbes, tandis que les grandes barbes des petites pennes montrent, en se développant, un jaune-rosat léger et pâle.

LE GOBE-MOUCHE ROUX
à poitrine orangée de Cayenne.

Ce gobe-mouche se trouve dans la Guiane, à la rive des bois et le long des savanes : l'orangé de la poitrine et le roux du reste du corps sont les couleurs qui frappent assez pour le faire reconnoître. Il a quatre pouces neuf lignes de longueur ; son bec est fort applati et très-large à sa base ; la tête et le haut du cou sont d'un brun-verdâtre ; le dos est d'un roux surchargé de la même teinte de vert ; la queue est rousse en entier ; le noir des pennes de l'aile, quand elle est pliée, ne paroît qu'à la pointe, leurs petites barbes étant rousses : au défaut de la tache orangée de la poitrine, le blanc ou le blanchâtre couvre le dessous du corps. Nous n'en avons qu'un individu au cabinet du roi.

LE GOBE-MOUCHE CITRIN
de la Louisiane.

On peut comparer à la lavandière jaune ce gobe-mouche, pour la grandeur et la couleur. Un beau jaune-citron couvre la poitrine et le ventre, et cette couleur est encore plus vive sur le devant de la tête, la joue et la tempe; le reste de la tête et du cou est encapuchonné d'un beau noir qui remonte jusque sous le bec, et descend en plastron arrondi jusque sur la poitrine; un gris-verdâtre recouvre sur le dos et les épaules le cendré qu'y fait le fond du plumage, et se marque par lignes sur les petites barbes des grandes pennes de l'aile. Par la vivacité et la netteté de ses couleurs, par son noir velouté, bien tranché dans le jaune-clair, et par la teinte uniforme de son manteau verdâtre, ce gobe-mouche est un des plus jolis, et peut disputer de beauté avec tous les oiseaux de son genre.

LE GOBE-MOUCHE OLIVE
de la Caroline et de la Jamaïque.

Nous aurions voulu rapporter à cette espèce le *gobe-mouche olive de Cayenne* des planches enluminées; mais celui-ci est de beaucoup plus petit; ainsi nous le donnerons séparément, et avec d'autant plus de raison, qu'il faut en reconnoître deux espèces ou variétés, l'une décrite par Edwards, et l'autre par Catesby : le premier de ces oiseaux a la grosseur et la proportion des gobe-mouches d'Europe. Le dessus de la tête et du corps est d'un olive brun; le dessous d'un blanc-sale, mêlé confusément de brun-olivâtre; la bandelette blanche se montre au-dessus des yeux; le fond de la couleur des pennes est d'un brun-cendré, et elles sont frangées d'une couleur d'olive sur une assez grande largeur.

La seconde espèce ou variété est le gobe-mouche décrit par Catesby, et

qu'il nomme *moucherolle aux yeux rouges*, en remarquant qu'il a l'iris et les pieds de cette couleur; ce caractère, joint à la différence des couleurs un peu plus sombres que celles du gobe-mouche d'Edwards, indique une variété ou même une espèce différente : celui-ci niche dans la Caroline, et se retire vers la Jamaïque en hiver; cependant Hans Sloane n'en fait aucune mention; mais M. Browne le regarde comme un oiseau de passage à la Jamaïque; il le met au nombre des oiseaux chanteurs, en disant néanmoins qu'il n'a pas dans la voix beaucoup de tons; mais qu'ils sont forts et doux : ceci seroit une affection particulière, car tous les autres gobe-mouches ne font entendre que quelques sons aigres et brefs.

LE GOBE-MOUCHE HUPPÉ *de la Martinique.*

Un beau brun plus foncé sur la queue, couvre tout le dessus du corps

de ce gobe-mouche jusque sur la tête, dont les petites plumes, peintes de quelques traits de brun-roux plus vif, se hérissent à demi pour former une huppe au sommet : sous le bec, un peu de blanc cède bientôt au gris-ardoisé clair, qui couvre le devant du cou, la poitrine et l'estomac : ce même blanc se retrouve au ventre. Les pennes de l'aile sont d'un brun-noirâtre, frangées de blanc ; leurs couvertures frangées de même, rentrent par degrés dans le roux des épaules ; la queue est un peu étagée, recouverte par l'aile au tiers, et longue de deux pouces : l'oiseau entier en a cinq et demi.

LE GOBE-MOUCHE NOIRATRE *de la Caroline.*

Cet oiseau est à-peu-près de la grandeur du rossignol ; son plumage, depuis la tête à la queue, est d'un brun uniforme et morne : la poitrine et le ventre sont blancs, avec une nuance

de vert-jaunâtre, les jambes et les pieds noirs; la tête du mâle est d'un noir plus foncé que celle de la femelle; ils ne diffèrent que par là. Ils nichent à la Caroline, au rapport de Catesby, et en partent à l'approche de l'hiver.

LE GILLIT, ou GOBE-MOUCHE PIE *de Cayenne.*

CET oiseau, qui se trouve à la Guiane, se nomme *gillit* en langue garipone, et nous avons cru devoir adopter ce nom, comme nous l'avons toujours fait pour les autres oiseaux, et pour les animaux qui ne peuvent jamais être mieux indiqués que par les noms de leur pays natal. La tête, la gorge, tout le dessus du corps, et jusqu'aux deux pattes de cet oiseau sont d'un blanc uniforme. Le croupion, la queue et les ailes sont noirs, et les petites pennes de celles-ci sont bordées de blanc; une tache noire prend derrière la tête, tombe sur le

cou, et y est interrompue par un chaperon blanc, qui fait cercle sur le dos. La longueur de ce gobe-mouche est de quatre pouces et demi; le plumage de la femelle est par-tout d'un gris uniforme et léger. On les trouve ordinairement dans les savanes noyées.

Le *gobe-mouche à ventre blanc de Cayenne*, des planches enluminées, ne diffère presque en rien du gillit, et nous ne les séparerons pas, de peur de multiplier les espèces dans un genre déjà si nombreux, et où elles ne sont séparées que par de très-petits intervalles.

Nous rapporterons aussi à ce gobe-mouche à ventre blanc la *moucherolle blanche et noire* d'Edwards, de Surinam, et dont les couleurs sont les mêmes, excepté du brun aux ailes et du noir au sommet de la tête; différences qui ne sont rien moins que spécifiques.

LE BOBE-MOUCHE BRUN *de la Caroline.*

CELUI-CI est le *petit preneur de mouches brun* de Catesby ; il est de la taille et de la figure du gobe-mouche olive aux yeux et pieds rouges, donné par le même auteur, et nous aurions voulu les réunir ; mais cet observateur exact les distingue. Une teinte brune et morne qui couvre uniformément tout le dessus du corps de cet oiseau n'est coupée que par le brun-roussâtre des pennes de l'aile et de la queue ; le dessous du corps est blanc-sale, avec une nuance de jaune ; les jambes et les pieds sont noirs ; le bec est applati, large et un peu crochu à la pointe ; il a huit lignes ; la queue deux pouces ; l'oiseau entier, cinq pouces huit lignes ; il ne pèse que trois gros. C'est tout ce qu'en a dit Catesby, d'après lequel seul on a parlé de ce petit oiseau.

LE GOBE-MOUCHE OLIVE *de Cayenne.*

Ce gobe-mouche n'est pas plus grand que le pouillot d'Europe : il a sa taille et ses couleurs, si ce n'est que le verdâtre domine un peu plus ici sur le cendré et le blanc-sale, qui font le fond du plumage de ces deux petits oiseaux : celui-ci, par son bec applati, appartient à la famille des gobe-mouches, nos pouillots et soucis, sans y être expressément compris, en ont les mœurs; ils vivent de même de mouches et moucherons. C'est pour les saisir que, dans les jours d'été, ils ne cessent de voleter; et, quand la saison rigoureuse a fait disparoître tous les insectes volans, le souci et le pouillot les cherchent encore en chrysalides, sous les écorces où ils se sont cachés.

Longueur totale, quatre pouces et demi; bec sept lignes; queue, vingt lignes, laquelle dépasse l'aile pliée de quinze lignes.

LE GOBE-MOUCHE TACHETÉ
de Cayenne.

Ce gobe-mouche de Cayenne est à-peu-près de la grandeur du gobe-mouche olive, naturel au climat. Le blanc-sale, mêlé sur l'aile de quelque ombre de rougeâtre, et de quelques taches de blanc-jaunâtre plus distinctes, avec du cendré-brun sur la tête et le cou, et du cendré-noirâtre sur les ailes, forment, avec confusion, le mélange des taches de plumage de cet oiseau; une petite mentonnière de plumes blanchâtres et hérissées lui prend sous le bec, et les plumes cendrées du sommet de la tête mêlées de filets jaunes, se soulèvent en demi-huppe; le bec est de la même grandeur que celui du gobe-mouche olive; la queue de même longueur, mais la couleur les différencie. L'olive paroît aussi avoir la taille plus fine, le mouvement plus vif que

le tacheté, autant du moins qu'on peut en juger par leurs dépouilles.

LE PETIT NOIR-AURORE, GOBE-MOUCHE *d'Amérique.*

Nous caractérisons ainsi des deux couleurs qui tranchent agréablement dans son plumage, ce petit gobe-mouche que les naturalistes avoient jusqu'à présent nommé vaguement *gobe-mouche d'Amérique,* comme si ce nom pouvoit le faire distinguer au milieu de la foule d'oiseaux du même genre, qui habitent également ce nouveau continent. Celui-ci est à peine aussi grand que le pouillot; un noir vif lui couvre la tête, la gorge, le dos et les couvertures; un beau jaune-aurore brille par pinceaux sur le fond gris-blanc de l'estomac, et se renforce sous le pli de l'aile; cette même couleur perce en traits entre les pennes de l'aile, et couvre les deux tiers de celles de la queue, dont la pointe est noire ou noirâtre, ainsi

que les pennes de l'aile; ce sont-là les couleurs du mâle; la femelle en diffère en ce que tout ce que le mâle a de noir vif, elle l'a d'un noirâtre foible, et d'un jaune simple, tout ce qu'il a d'aurore ou d'orangé. Edwards a donné les figures de la femelle et du mâle que Catesby représente aussi sous le nom de *rossignol de muraille;* mais d'une taille plus grande que celui d'Edwards et que celui de nos planches enluminées, ce qui fait imaginer une variété dans l'espèce.

LE RUBIN, ou GOBE-MOUCHE ROUGE HUPPÉ *de la rivière des Amazones.*

De toute la nombreuse famille des gobe-mouches, celui-ci est le plus brillant; une taille fine et légère assortit l'éclat de sa robe: une huppe de petites plumes effilées d'un beau rouge-cramoisi, se hérisse et s'étale en rayons sur sa tête; le même rouge reprend sous le bec, couvre la gorge, la poitrine,

le ventre, et va s'étendre aux couvertures de la queue; un cendré-brun, coupé de quelques ondes blanchâtres au bord des couvertures, et même des pennes, couvre tout le dessus du corps et les ailes; le bec très-applati, a sept lignes de longueur; la queue deux pouces; elle dépasse les ailes de dix lignes, et la longueur totale de l'oiseau est de cinq pouces et demi. M. de Commerson l'avoit nommé *mésange cardinal*: mais ce petit oiseau étant encore moins cardinal que mésange, nous lui avons donné un nom immédiatement relatif à la vivacité de sa couleur. Ce seroit, sans contredit, un des plus jolis oiseaux que l'on peut renfermer en cage, mais la nature, dans le genre de nourriture qu'elle lui a prescrite, paroît l'avoir éloigné de toute vie commune avec l'homme, et lui avoir assuré, après le plus grand des biens, le seul qui en répare la perte, la liberté ou la mort.

LE GOBE-MOUCHE ROUX *de Cayenne.*

Ce gobe-mouche, long de cinq pouces et demi, est à-peu-près de la grosseur du rossignol ; il est, sur tout le dessus du corps, d'un beau roux clair qui a du feu ; cette teinte s'étend jusque sur les petites pennes de l'aile, qui couvrant les grandes, lorsqu'elle est pliée, n'y laissent voir qu'un petit triangle noir, formé par leur extrémité ; une tache brune couvre le sommet de la tête ; tout le devant et le dessous du corps est blanchâtre, avec quelques teintes légèrement ombrées de roux ; la queue, qui est carrée, s'étale ; le bec large, court et robuste, et dont la pointe est recourbée, fait nuance à cet égard entre les gobe-mouches et les tyrans. Nous ne savons si l'on doit rapporter à cette espèce le gobe-mouche roux de Cayenne de M. Brisson. C'est une chose désolante que cette contrariété d'objets sous une même dénomi-

nation, à qui rien n'est comparable que la contrariété de dénomination sur le même objet, non moins fréquente chez les nomenclateurs : quoi qu'il en soit, le *gobe-mouche roux de Cayenne* a, selon M. Brisson, huit pouces de longueur, et le nôtre n'en a que cinq : voyez en outre la différence des couleurs, en comparant sa phrase avec notre description. Au reste, le gobe-mouche roux à poitrine orangée, dont nous avons donné ci-devant la description, ne diffère de celui-ci par aucun autre caractère essentiel que par la grandeur; car sans cela, on pourroit le regarder comme une variété de sexe, d'autant plus que, dans ce même genre, les femelles sont communément plus grandes que les mâles; car si cette différence dans la grandeur étoit produite par l'âge, et que le plus petit de ces deux oiseaux fût en effet le plus jeune, la tache orangée qu'il porte sur la poitrine seroit moins vive que dans l'adulte.

LE GOBE-MOUCHE A VENTRE JAUNE.

Ce beau gobe-mouche habite en Amérique le continent et les îles; celui que représente la planche enluminée venoit de Cayenne; un autre a été envoyé de Saint-Domingue au Cabinet, sous le nom de *gobe-mouche huppé de Saint-Domingue*. Nous croyons appercevoir, entre ces deux individus, la différence du mâle à la femelle. Celui qui est venu de Saint-Domingue paroît être le mâle; il a le jaune doré du sommet de la tête beaucoup plus vif et plus large que l'autre, où ce jaune plus foible se montre à peine à travers les plumes noirâtres de cette partie de la tête. Du reste, ces deux oiseaux se ressemblent; ils sont un peu moins gros que le rossignol: leur longueur est de cinq pouces huit lignes; le bec, à peine courbé à la pointe, a huit lignes; la queue, deux pouces et demi; l'aile pliée ne l'atteint pas à

moitié ; la tache orangée de la tête est bordée de cendré-noirâtre ; une bande blanche traverse la tempe sur les yeux, au-dessous desquels prend une tache du même cendré-noirâtre, qui vient se confondre dans le brun-roussâtre du dos : ce brun-roussâtre couvre les ailes et la queue, et s'éclaircit un peu au bord des petites barbes des pennes : un beau jaune orangé couvre la poitrine et le ventre ; cette couleur éclatante distingue ce gobe-mouche de tous les autres. Quoique les plumes jaunes dorées du sommet de la tête paroissent devoir se relever au gré de l'oiseau, comme nous le remarquons dans nos petits soucis d'Europe; cependant on ne peut pas proprement nommer celui-ci *gobe-mouche huppé*, puisque ces plumes, habituellement couchées, ne forment pas une véritable huppe, mais un simple couronnement qui ne se relève et ne paroît que par instant.

LE ROI DES GOBE-MOUCHES.

On a donné à cet oiseau le nom de *roi des gobe-mouches*, à cause de la belle couronne qu'il porte sur la tête, et qui est posée transversalement; au lieu que les huppes de tous les autres oiseaux sont posés longitudinalement. La figure, dans la planche enluminée ne rend pas assez sensible cette position transversale de la couronne; elle est composée de quatre à cinq rangs de petites plumes arrondies, étalées en évantail sur dix lignes de largeur, toutes d'un rouge-bai très-vif, et toutes terminées par un petit œil noir, en sorte qu'on la prendroit pour la mignature d'une queue de paon.

Cet oiseau a aussi la forme singulière, et paroît rassembler les traits des gobe-mouches, des moucherolles et des tyrans: il n'est guère plus gros que le gobe-mouche d'Europe, et porte un bec disproportionné, très-large,

très-applati; long de dix lignes, hérissé de soies qui s'étendent jusqu'à sa pointe qui est crochue; le reste ne répond point à cette arme, le tarse est court, les doigts sont foibles; l'aile n'a pas trois pouces de longueur, la queue pas plus de deux. On voit sur l'œil un petit sourcil blanc; la gorge est jaune; un collier noirâtre ceint le cou et se rejoint à cette teinte qui couvre le dos, et se charge sur l'aile en brun-fauve foncé; les pennes de la queue sont bai-clair; la même couleur, mais plus légère, teint le croupion et le ventre, et le blanchâtre de l'estomac est traversé de noirâtre en petites ondes. Ce roi des gobe-mouches est très-rare; on n'en a encore vu qu'un seul apporté de Cayenne, où même il ne paroît que rarement.

LES GOBE-MOUCHERONS.

Ici la nature a proportionné le chasseur à la proie : les moucherons sont

celle de ces petits oiseaux, que telle grosse mouche ou scarabée d'Amérique attaqueroit avec avantage. Nous les avons au Cabinet du roi, et leur description sera courte. Le premier de ces gobe-moucherons est plus petit qu'aucun gobe-mouche, il l'est plus que le souci, le plus petit des oiseaux de notre continent; il en a aussi à-peu-près la figure et même les couleurs; un gris d'olive, un peu plus foncé que celui du souci et sans jaune sur la tête, fait le fond de la couleur de son plumage; quelques ombres foibles de verdâtre se montrent au bas du dos, ainsi que sur le ventre, et de petites lignes d'un blanc jaunâtre sont tracées sur les plumes noirâtres et sur les couvertures de l'aile; on le trouve dans les climats chauds du nouveau continent.

La seconde espèce est celui que nous avons fait représenter dans nos planches enluminées, sous le nom de *petit gobe-mouche tacheté de Cayenne;* il

est encore plus petit que le premier ; tout le dessous du corps de ce très-petit oiseau est d'un jaune-clair tirant sur la couleur paille. C'est un des plus petits oiseaux de ce genre : il a à peine trois pouces de longueur ; la tête et le commencement du cou sont partie jaunes et partie noirs, chaque plume jaune ayant dans son milieu un trait noir, qui fait paroître les deux couleurs disposées par taches longues et alternatives ; les plumes du dos, des ailes et leurs couvertures sont d'un cendré-noir et bordées de verdâtre, la queue est très-courte, l'aile encore plus ; le bec effilé se prolonge, ce qui porte toute la figure de ce petit gobe-mouche en avant, et lui donne un air tout particulier et très-reconnoissable.

Nous ne pouvons mieux terminer l'histoire de tous ces petits oiseaux chasseurs aux mouches, que par une réflexion sur le bien qu'ils nous procurent ; sans eux, sans leur secours

l'homme feroit de vains efforts pour écarter les tourbillons d'insectes volans dont il seroit assailli : comme la quantité en est innombrable, et leur pullulation très-prompte, ils envahiroient notre domaine, ils rempliroient l'air, et dévasteroient la terre, si les oiseaux n'établissoient pas l'équilibre de la nature vivante, en détruisant ce qu'elle produit de trop. La plus grande incommodité des climats chauds est celle du tourment continuel qu'y causent les insectes; l'homme et les animaux ne peuvent s'en défendre : ils les attaquent par leurs piqûres; ils s'opposent aux progrès de la culture des terres, dont ils dévorent toutes les productions utiles : ils infectent de leurs excrémens ou de leurs œufs toutes les denrées que l'on veut conserver : ainsi, les oiseaux bienfaisans qui détruisent ces insectes ne sont pas encore assez nombreux dans les climats chauds, où néanmoins les

espèces en sont très-multipliées. Et, dans nos pays tempérés, pourquoi sommes nous plus tourmentés des mouches au commencement de l'automne qu'au milieu de l'été ? Pourquoi voit-on, dans les beaux jours d'octobre, l'air rempli de myriades de moucherons ? C'est parce que tous les oiseaux *insectivores*, tels que les hirondelles, les rossignols, fauvettes, gobe-mouches, etc. sont partis d'avance, comme s'ils prévoyoient que le premier froid doit détruire le fonds de leur subsistance, en frappant d'une mort universelle tous les êtres sur lesquels ils vivent : et c'est vraiment une prévoyance, car ces oiseaux trouveroient encore, pendant les quinze ou vingt jours qui suivent celui de leur départ, la même quantité de subsistance, la même fourniture d'insectes qu'auparavant : ce petit temps, pendant lequel ils abandonnent trop tôt notre climat, suffit pour que les insectes nous incommodent, par

leur multitude, plus qu'en aucune autre saison ; et cette incommodité ne feroit qu'augmenter, car ils se multiplieroient à l'infini, si le froid n'arrivoit pas tout à propos pour en arrêter la pullulation, et purger l'air de cette vermine aussi superflue qu'incommode.

LES MOUCHEROLLES.

On trouve des moucherolles, ainsi que des gobe-mouches, dans les deux continens ; mais dans chacun les espèces sont différentes, et aucune ne paroît commune aux deux. L'océan est pour ces oiseaux, comme pour tous les autres animaux des pays méridionaux, une large barrière de séparation, que les seuls oiseaux palmipèdes ont pu franchir, par la faculté qu'ils ont de se reposer sur l'eau.

Les climats chauds sont ceux du luxe de la nature ; elle y pare ses pro-

dnctions, et quelquefois les charge de développemens extraordinaires : plusieurs espèces d'oiseaux, tels que les veuves, les guêpiers et les mouche-rolles, ont la queue singulièrement longue, ou prolongée de pennes exorbitantes ; ce caractère les distingue des gobe-mouches, desquels ils diffèrent encore par le bec, qui est plus fort et un peu plus courbé en crochet à la pointe que celui des gobe-mouches.

LE SAVANA.

On l'appelle *veuve* à Cayenne; mais ce nom ayant été donné à un autre genre d'oiseaux, ne doit pas être adopté pour celui-ci, qui ne ressemble aux veuves que par sa longue queue : comme il se tient toujours dans les savanes noyées, le nom de *savana* nous a paru lui convenir. On le voit, perché sur les arbres, descendre à tout moment sur les mottes de terre ou les

touffes d'herbes qui surnagent, hochant sa longue queue comme les lavandières; il est gros comme l'alouette huppée; les pennes de la queue sont noires; les deux extérieures ont neuf pouces de longueur, et s'écartent en fourche; les deux qui les suivent immédiatement n'ont que trois pouces et demi, et les autres vont en décroissant jusqu'aux deux du milieu qui n'ont qu'un pouce. Ainsi, cet oiseau à qui, en le mesurant de la pointe du bec à celle de la queue, on trouve quatorze pouces, n'en a que six du bec aux ongles. Au sommet de la tête est une tache jaune, laquelle cependant manque à plusieurs individus, qui sont apparemment les femelles. Du reste, une coiffe noirâtre, courte et carrée, lui couvre le derrière de la tête : au-delà le plumage est blanc, et ce blanc remonte jusque sous le bec, et descend sur tout le devant et le dessous du corps; le dos est d'un gris-verdâtre,

et l'aile brune. On voit ce moucherolle au bord de la rivière de la Plata, et dans les bois de *Montevideo*, d'où il a été rapporté par M. Commerson.

LE MOUCHEROLLE HUPPÉ
à tête couleur d'acier poli.

Ce moucherolle se trouve au Cap de Bonne-Espérance, au Sénégal et à Madagascar. Le mâle a sept pouces de longueur, et la femelle huit pouces un quart, cet excès de longueur étant presque tout dans la queue : cependant elle a aussi le corps un peu plus épais, et à-peu-près de la grosseur de l'alouette commune : tous deux ont la tête et le haut du cou, à le trancher circulairement à la moitié, enveloppés d'un noir luisant de vert ou de bleuâtre, dont l'éclat est pareil à celui de l'acier bruni : une belle huppe de même couleur, dégagée et jetée en arrière en plumet, pare leur tête où brille un œil couleur de feu : au coin du bec, qui est

long de dix lignes, un peu arqué vers la pointe, et rougeâtre, sont des soies assez longues. Tout le reste du corps de la femelle est blanc, excepté les grandes pennes, dont le noir perce à la pointe de l'aile pliée : on voit deux rangs de traits noirs dans les petites pennes et dans les grandes couvertures ; et la côte des plumes de la queue est également noire dans toute sa longueur.

Dans le mâle, au-dessous de la coiffe noire, la poitrine est d'un gris bleuâtre, et l'estomac, ainsi que tout le dessous du corps, sont blancs ; un manteau rouge bai vif en couvre tout le dessus jusqu'au bout de la queue ; cette queue est coupée en ovale et régulièrement étagée : les deux pennes du milieu étant les plus grandes, les autres s'accourcissent de deux en deux lignes ou de trois en trois, jusqu'à la plus extérieure, et de même dans la femelle.

Ce beau moucherolle est venu du Cap de Bonne-Espérance ; on le trouve aussi au Sénégal et à Madagascar selon M. Adanson ; il habite sur les mangliers qui bordent les eaux dans les lieux solitaires et peu fréquentés du Niger et de la Gambra.

LE MOUCHEROLLE DE VIRGINIE.

CATESBY nomme ce moucherolle *oiseau-chat (the cat-bird)*, parce que sa voix ressemble au miaulement du chat : on le voit en été en Virginie où il vit d'insectes ; il ne se perche pas sur les grands arbres, et ne fréquente que les arbrisseaux et les buissons. *Il est aussi gros*, dit cet auteur, *et même un peu plus gros qu'une alouette.* Il approche donc, par la taille, de celle du petit tyran ; mais son bec droit et presque sans crochet l'éloigne de cette famille ; son plumage est sombre, la couleur en est mêlée de noir et de brun plus ou moins clair et foncé : le

dessus de la tête est noir, et le dessus du corps, des ailes et de la queue est d'un brun-foncé, noirâtre même sur la queue; le cou, la poitrine et le ventre sont d'un brun plus clair : une teinte de rouge terne paroît aux couvertures du dessous de la queue; elle est composée de douze plumes, toutes d'égale longueur, les ailes pliées n'en couvrent que le tiers; elle a trois pouces de longueur; le bec a dix lignes et demie; et l'oiseau entier, huit pouces. Ce moucherolle niche en Virginie, ses œufs sont bleus, et il quitte cette contrée à l'approche de l'hiver.

LE MOUCHEROLLE BRUN *de la Martinique.*

Ce moucherolle n'est pas à longue queue comme les précédens; par sa grandeur et sa figure, on pourroit le regarder comme le plus gros des gobe-mouches; il diffère des tyrans par la forme du bec qui n'est pas assez cro-

chu, et qui d'ailleurs est moins fort que le bec du plus petit des tyrans; il a néanmoins huit lignes de longueur, et l'oiseau entier six pouces et demi; un brun-foncé de teinte assez égale lui couvre tout le dessus du corps, la tête, les ailes et la queue; le dessous du corps est ondulé transversalement de blanc, de gris et de teintes claires et foibles d'un brun roux; quelques plumes, plus décidément rougeâtres, servent de couvertures inférieures à la queue; elle est quarrée, et le bord des pennes extérieures est frangé de lignes blanches.

LE MOUCHEROLLE *à queue fourchue du Mexique.*

Ce moucherolle est plus gros que l'alouette; sa longueur totale est de dix pouces, dans laquelle la queue est pour cinq; ses yeux sont rouges; le bec, long de huit lignes, est droit, applati, et assez foible; ses couleurs sont un gris

très-clair qui couvre la tête et le dos, sur lequel devroit être jetée, dans la figure enluminée, une légère teinte rougeâtre : le rouge du dessous de l'aile perce encore sur le flanc dans le blanc qui couvre tout le dessous du corps; les petites couvertures, sur un fond cendré, sont bordées de lignes blanches en écailles; le même frangé borde les grandes couvertures, qui sont noirâtres; les grandes pennes de l'aile sont tout-à-fait noires, et entourées de gris-roussâtre : les plumes les plus extérieures dans la queue sont les plus longues, et se fourchent comme la queue de l'hirondelle; les suivantes divergent moins et s'accourcissent jusqu'à celle du milieu, qui n'a que deux pouces : toutes sont d'un noir velouté et frangé de gris-roussâtre; les barbes extérieures des deux plus grandes plumes de chaque côté paroissent blanches dans presque toute leur longueur. Quelques individus ont la queue moins longue

que ne l'avoit celui qui est représenté dans la planche, et qui avoit été envoyé du Mexique à M. de Boynes, alors secrétaire d'état au département de la Marine.

LE MOUCHEROLLE DES PHILIPPINES.

Ce moucherolle est de la grandeur du rossignol; son plumage est gris-brun sur toute la partie supérieure du corps; les ailes et la queue sont blanchâtres sur toute la partie inférieure depuis le dessus du bec; une ligne blanche passe sur les yeux; des poils longs et divergens paroissent aux angles du bec. C'est là le peu de traits obscurs et monotones dont on puisse peindre cet oiseau qui est au Cabinet, et sur lequel, du reste, nous n'avons d'autre indication que celle de sa terre natale.

LE MOUCHEROLLE DE VIRGINIE
à huppe verte.

L'on a donné, d'après M. Brisson, le nom de gobe-mouche à cet oiseau dans nos planches enluminées. Catesby l'a indiqué sous la dénomination de preneur de mouches, et il en a donné la figure *planche* 52 ; mais sa longue queue et son long bec indiquent assez qu'il doit être placé parmi les mouche-rolles, et non pas avec les gobe-mouches ; il est d'ailleurs un peu plus grand que ces derniers, ayant huit pouces de longueur, dont la queue fait près de moitié : son bec applati, garni de soies, et à peine crochu à sa pointe, est long de douze lignes et demie ; la tête garnie de petites plumes couchées en demi-huppe ; le haut du cou et tout le dos sont d'un vert-sombre ; la poitrine et le devant du cou sont d'un gris-plombé ; le ventre est d'un beau jaune ; l'aile est brune, ainsi que la plupart

de ses grandes pennes, qui sont bordées de rouge-bai ; celles de la queue de même. Cet oiseau n'a pas encore la forme des tyrans, mais il paroît déjà participer de leur naturel triste et méchant ; il semble, dit Catesby, par les cris désagréables de ce preneur de mouches, qu'il soit toujours en colère : il ne se plaît avec aucun autre oiseau. Il fait ses petits à la Caroline et à la Virginie, et se retire en hiver dans des pays encore plus chauds.

LE SCHET DE MADAGASCAR.

On nomme *schet*, à Madagascar, un beau moucherolle à longue queue, et on y donne à d'autres le nom de *schet-all* et de *schet-vouloulou*, qui signifient apparemment schet roux et schet varié, et qui ne désignent que deux variétés d'une même espèce. M. Brisson en compte trois ; mais quelques diversités de couleurs ne peuvent former

des espèces différentes, quand la forme, la taille et tout le reste des proportions sont les mêmes.

Les schets ont la figure alongée de la lavandière; ils sont un peu plus grands, ayant six pouces et demi de longueur jusqu'à l'extrémité de la vraie queue, sans parler des deux plumes qui l'agrandiroient extrêmement si on les faisoit entrer dans la mesure: le schet que nous avons sous les yeux ayant onze pouces, à le prendre de l'extrémité du bec à celle de ces deux pennes; le bec de ces oiseaux a sept lignes, il est triangulaire, très-applati, très-large à sa base, garni de soies aux angles, et tant soit peu crochu à la pointe; une belle huppe d'un vert-noir, avec l'éclat de l'acier poli, couchée et troussée en arrière, couvre la tête de ces trois schets; ils ont l'iris de l'œil jaune, et la paupière bleue.

Dans le premier, le même noir de la huppe enveloppe le cou, couvre le

dos, les grandes pennes de l'aile et de la queue, dont les deux longues plumes ont sept pouces de longueur, et sont blanches, ainsi que les petites pennes de l'aile et tout le dessus du corps.

Dans le *schet-all*, ce vert-noir de la huppe ne se trouve que sur les grandes pennes de l'aile, dont les couvertures sont marquées de larges lignes blanches; tout le reste du plumage est d'un rouge-bai, vif et doré, qu'Edwards définit *belle couleur cannelle éclatante*, qui s'étend également sur la queue et sur les deux longs brins : ces brins sont semblables à ceux qui prolongent la queue du rollier d'Angola ou de celui d'Abyssinie, avec la différence que, dans le rollier, ces deux plumes sont les plus extérieures, au lieu que, dans le moucherolle de Madagascar, ce sont les deux intérieures qui sont les plus longues.

Le troisième schet, ou le schet voulolou, ne diffère presque du précé-

dent que par les deux longues plumes de la queue, qui sont blanches; le reste de son plumage étant rouge-bai, comme celui du schet-all. Dans le schet-all du Cabinet du roi, ces deux pennes ont six pouces : dans un autre individu, que nous avons également mesuré, elles en avoient huit, avec les barbes extérieures, bordées de noir aux trois quarts de leur longueur, et le reste blanc; dans un troisième, ces deux longues plumes manquoient, soit qu'un accident en eût privé cet individu, soit qu'il n'eût pas encore atteint l'âge où la nature les donne à son espèce, ou qu'il eût été pris dans le temps de la mue, qu'Edwards croit être de six mois de durée pour ces oiseaux.

Au reste, on les trouve à Ceylan et au Cap de Bonne-Espérance comme à Madagascar; Knox les décrit assez bien; Edwards donne le troisième schet sous le nom d'*oiseau de paradis pie*, quoiqu'ailleurs il relève une pa-

reille erreur de Seba : en effet, ces oiseaux diffèrent des oiseaux de paradis par autant de caractères qu'ils en ont qui les unissent au genre des moucherolles.

LE TYRAN DE CAYENNE.

Le tyran de Cayenne est un peu plus grand que la pie-grièche d'Europe nommée l'*écorcheur*. L'individu que nous avons au Cabinet a tout le dessus du corps d'un gris-cendré, se nuançant jusqu'au noir sur l'aile, dont quelques pennes ont un léger bord blanc; la queue est de la même teinte noirâtre; elle est un peu étalée, et longue de trois pouces : l'oiseau entier a sept pouces, et le bec dix lignes; un gris plus clair couvre la gorge, et se teint de verdâtre sur la poitrine; le ventre est jaune-paille ou soufre-clair; les petites plumes du haut et du devant de la tête, relevées à demi, laissent appercevoir

entr'elles quelques pinceaux jaune-citron et jaune-aurore; le bec applati et garni de ses soies, se courbe en crochet à la pointe : la femelle est d'un brun moins foncé.

LE CAUDEC DE CAYENNE.

Il a huit pouces de longueur; le bec, échancré par les bords vers sa pointe crochue, et herissé de soies, a treize lignes; le gris-noir et le blanc, mêlé de quelques lignes roussâtres sur les ailes, composent et varient son plumage; le blanc domine au-dessous du corps, où il est grivelé de taches noirâtres alongées; le noirâtre, à son tour, domine sur le dos, où le blanc ne forme que quelques bordures : deux lignes blanches passent obliquement, l'une sur l'œil, l'autre dessous; de petites plumes noirâtres couvrent à demi la tache jaune du sommet de la tête; les pennes de la queue, noires dans le milieu, sont

largement bordées de roux; l'ongle postérieur est le plus fort de tous. Le caudec vit le long des criques, se perchant sur les branches basses des arbres, sur-tout des palétuviers, et chassant apparemment aux mouches aquatiques. Il est moins commun que le titiri, dont il a l'audace et la méchanceté. La femelle n'a point de tache jaune sur la tête, et, dans quelques mâles, cette tache est orangée, différence qui probablement tient à celle de l'âge.

LE TYRAN DE LA LOUISIANE.

Cet oiseau a été envoyé de la Louisiane au Cabinet du roi sous le nom de *gobe-mouche;* il est de la grandeur de la pie-grièche rousse nommée *écorcheur;* il a le bec long, applati, garni de soies et crochu; le plumage gris-brun sur la tête et le dos, ardoisé-clair à la gorge, jaunâtre au ventre, et roux-

clair sur les grandes pennes : quelques traits blanchâtres se marquent sur les grandes couvertures ; les ailes ne recouvrent que le tiers de la queue, laquelle est de couleur cendrée brune, lavée du petit roux de l'aile. Nous ne connoissons rien de ses mœurs, mais ses traits semblent les indiquer suffisamment ; et, avec la force des pipiris, il en a vraisemblablement les habitudes.

Oiseaux qui ont rapport aux genres des Gobe-mouches et Moucherolles.

LE KINKIMANOU DE MADAGASCAR.

Cet oiseau, qui s'éloigne des gobe-mouches par la taille, étant presqu'aussi grand que la pie-grièche, leur ressemble néanmoins par plusieurs caractères, et doit être mis au nombre de ces espèces qui, quoique voisines d'un genre, ne peuvent y être comprises, et restent indécises pour nous

convaincre que nos divisions ne font point ligne de séparation dans la nature, et qu'elle a un ordre différent de celui de nos abstractions. Le kinkimanou est gros et épais dans sa longueur, qui est de huit pouces et demi; il a la tête noirâtre; cette couleur descend en chaperon arrondi sur le haut du cou et sous le bec; le dessus du corps est cendré, et le dessous cendré-bleu; le bec légèrement crochu à la pointe n'a pas la force de celui de la pie-grièche, ni même de celui du petit tyran; quelques soies courtes sortent de l'angle; les pieds de couleur plombée sont gros et forts. Les habitans de Madagascar lui ont donné le nom de *kinkimanou*, que nous avons adopté.

LE PIAUHAU.

Le piauhau a onze pouces de longueur, et il est plus grand que la grande grive nommée *draine*. Tout son

plumage est d'un noir profond, hors une belle tache d'un pourpre foncé qui couvre la gorge du mâle, et que n'a pas la femelle : l'aile pliée s'étend jusqu'au bout de la queue; le bec long de seize lignes, large de huit à la base, très-applati, forme un triangle presque isocèle, avec petit crochet à la pointe.

Les piauhaux marchent en bandes, et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant aigrement *pihauhau* : on dit qu'ils se nourrissent de fruits comme les toucans; mais apparemment ils mangent aussi des insectes volans, à la capture desquels la nature paroît avoir destiné le bec de ces oiseaux. Ils sont très-vifs et presque toujours en mouvement; ils n'habitent que les bois, comme les toucans, et on ne manque guère de les voir dans les lieux où on rencontre le piauhau.

M. Brisson demande si le jacapu de Marcgrave n'est point le même

que son grand gobe-mouche noir de Cayenne, ou que notre piauhau? ou peu lui répondre que non; le jacapu de Marcgrave est, à la vérité, un oiseau noir, et qui a une tache pourpre ou plutôt rouge sous la gorge; mais en même temps il a *la queue alongée, l'aile accourcie avec la taille de l'alouette*: ce n'est point-là le piauhau.

Ainsi, le kinkimanou et le piauhau de Cayenne, sont des espèces voisines, et néanmoins essentiellement différentes de toutes celles des gobe-mouches, moucherolles et tyrans, mais que nous ne pouvions mieux placer qu'à leur suite.

Espèces connues dans ce genre.

Le Moucherolle huppé à tête couleur d'acier poli, *Muscicapa Paradisi.*

Le Schet de Madagascar, *muscicapa Mutata.*

Le Gobe-mouche huppé de la Martinique, *muscicapa Martinica.*

Le Gobe-mouche noirâtre de Caroline, *muscicapa Fusca.*

Le Savana, *muscicapa Tyrannus.*

La Moncherolle à queue fourchue du Mexique, *muscicapa Forficata.*

Le Gobe-mouche brun de Cayenne, *muscicapa Fuliginosa.*

Le Gobe-mouche roux à poitrine orangée de Cayenne, *muscicapa Aurantia.*

Le Rubin, *muscicapa Coronata.*

Le Gobe-mouche roux de Cayenne, *muscicapa Rufescens.*

Le petit Gobe-moucheron, *muscicapa Pygmæa.*

Le Gobe-moucheron, *muscicapa Minuta.*

Le Barbichon, *muscicapa Barbata.*

Le Piauhau, *muscicapa Rubricollis.*

Le Moucherolle de Virginie à huppe verte, *muscicapa Crinita.*

Le Tyran de Cayenne, *muscicapa Ferox.*

Le Tyran de la Louisiane, *muscicapa Ludoviciana.*

Le Caudex, *muscicapa Audax.*

Le Gobe-mouche à calotte noire, *muscicapa Atricapilla.*

Le petit Noir-aurore, *muscicapa Ruticilla.*

Le Gobe-mouche brun-vert de Caroline, *muscicapa Virens.*

Le Moucherolle vert de Caroline, *muscicapa Viridis.*

Le Gobe-mouche à ventre jaune, *muscicapa Cayanensis.*

Le Gobe-mouche olive, *muscicapa Olivacea.*

Le Gobe-mouche à bandeau blanc, *muscicapa Senegalensis.*

Le Gobe-mouche huppé du Sénégal, *muscicapa Cristata.*

Le Gobe-mouche huppé de Bourbon, *muscicapa Borbonica.*

Le Gobe-mouche à gorge brune, *muscicapa Melanoptera.*

Le Gobe-Mouche de l'ile de France, *muscicapa Undulata.*

Le Kinkimanou de Madagascar, *muscicapa Cana.*

Le Vira-ombé, *muscicapa Madagascariensis.*

Le Moucherolle des Philippines, *muscicapa Philippensis.*

Le petit Azur, *muscicapa Cœrulea.*

Le Gobe-mouche du Cap de Bonne-Espérance, *muscicapa Capensis.*

Le Gillit, *muscicapa Bicolor.*

Le Moucherolle de Virginie, *muscicapa Carolinensis.*

L'Aëdon, *muscicapa Aëdon.*

Le Moucherolle brun de la Martinique, *muscicapa Petechia.*

Le Gobe-mouche tacheté de Cayenne, *muscicapa Virgata.*

Le Gobe-mouche olive, *muscicapa Agilis.*

Le Gobe-mouche proprement dit, *muscicapa Grisola.*

FIN DU TOME QUATORZIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE GUILLEMINET.

LE
inique ;
e, *mus-*
Agilis.
uscicapa
IE.
INET.